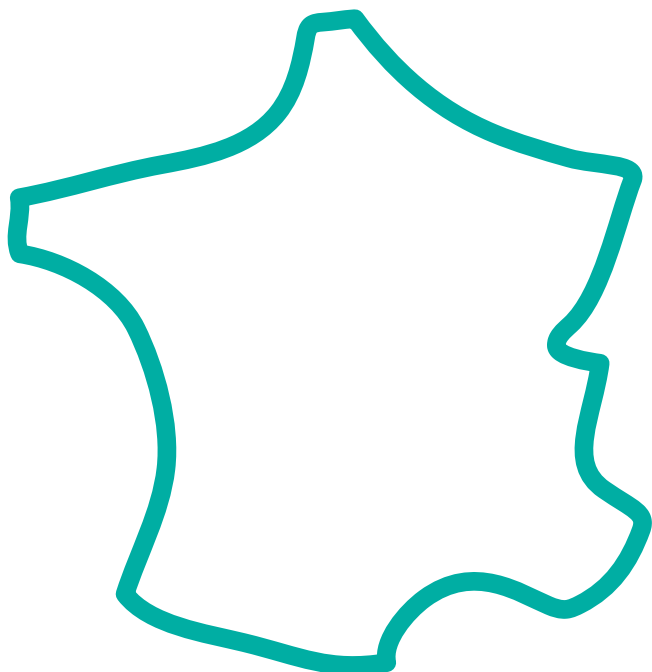


OBSERVATOIRE TERRITORIAL DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

JUIN 2018

Sommaire



Édito	3
-------------	---

Mots des partenaires	4
----------------------------	---

L'Observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs	6
--	---

1 Le contexte de la mobilité internationale	8
--	---

2 Action des conseils régionaux	26
--	----

3 Focus région	52
-----------------------------	----

4 Action des métropoles	174
--------------------------------------	-----

5 Méthodologie et glossaire	182
--	-----

Directrice de la publication : Béatrice Khaiat, directrice générale
Partenaires : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)/
Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
(DAECT), Régions de France, France urbaine

Comité éditorial : Camille Longépé, Véronique Mathelin, Didier Rayon
Édition : Emmanuel Becquart

Relecture : MEAE, Régions de France, France urbaine

Cartographie : Philippe Rekacewicz

Réalisation : Agence Huitième Jour – Paris

Impression : CIAGRAPHIC

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur,
l'accueil et la mobilité internationale

28 rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris

www.campusfrance.org

Juin 2018

ISSN En cours



Le nombre d'étudiants à travers le monde a plus que doublé durant la dernière décennie. Alors que l'offre d'études supérieures devient de plus en plus concurrentielle, la France peut se flatter d'attirer à elle de nombreux jeunes talents. Elle est, en effet, le

quatrième pays d'accueil des étudiants internationaux, le deuxième d'Europe et le premier qui ne soit pas anglophone.

Que la qualité et la diversité de notre enseignement supérieur soient ainsi reconnues à l'international est une fierté. C'est aussi une chance pour notre pays. En 2017, 325 000 jeunes étrangers ont choisi d'y faire leurs études, dont 239 000 en mobilité, soit autant d'occasions, pour nos étudiants et nos chercheurs, de rencontres et d'échanges fructueux. C'est encore une source de rayonnement à l'international pour la France et ses territoires. Car on n'oublie jamais un pays où l'on a étudié. On lui garde, en revanche, toujours une loyauté de cœur et d'esprit. Ceux qui ont tenté l'aventure et qui repartent en emportant avec eux, mêlé aux souvenirs de leurs plus belles années, un peu de notre langue et de notre culture deviennent souvent des ambassadeurs fidèles de notre pays et de la francophonie. C'est enfin un atout pour notre économie. En 2015, les étudiants étrangers présents en France ont ainsi dépensé environ 4,7 milliards d'euros, directement investis dans l'économie (logement, restauration, tourisme, etc.). Pour la France, continuer à attirer les étudiants du monde entier est donc une priorité.

Au cœur de notre stratégie, se trouvent nos territoires. Les régions et les métropoles sont, en effet, des actrices reconnues de la promotion de l'attractivité universitaire de la France et du soutien à la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs français. Afin de les mettre davantage encore en valeur, nous avons lancé, dans le cadre des travaux de la Commission nationale de la coopération décentralisée et en partenariat avec Campus France, Régions de France et France urbaine, l'Observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs.

Cette étude, qui présente des données qui n'ont jamais été analysées jusqu'à présent, sera une première étape pour identifier et promouvoir les actions en faveur de la mobilité des étudiants et des chercheurs qui sont portées, en lien étroit avec les universités et les grandes écoles, par les régions et les métropoles. Elle permettra également d'adapter aux besoins des territoires les actions entreprises par le gouvernement en faveur de la mobilité des étudiants et des chercheurs.

J'invite tous les professionnels concernés à se saisir de ce rapport comme d'un outil pour travailler ensemble à renforcer l'attractivité de notre offre universitaire sur l'ensemble du territoire et à ouvrir des horizons internationaux à nos étudiants et nos chercheurs.

Jean-Yves Le Drian

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères



Si la loi du 5 mars 2014 a renforcé le rôle des conseils régionaux en matière de pilotage des politiques de formation et d'orientation professionnelles, cela fait 20 ans que les régions françaises ont progressivement mis en place des politiques volontaristes d'aide à la mobilité internationale de tous les publics. Elles en sont désormais les principaux acteurs aux côtés de l'Agence Erasmus+ et investissent de façon cumulée près de 100 millions d'euros par an en faveur des publics qu'elles

accompagnent, au premier rang desquels figurent les étudiants de l'enseignement supérieur. Ces politiques régionales en faveur de la mobilité des étudiants et chercheurs sont un moteur essentiel de l'internationalisation des territoires, de leur développement économique et de leur attractivité.

Pour les étudiants et chercheurs, ces mobilités permettent en effet de conforter les qualités nécessaires à leur insertion professionnelle, par l'autonomisation, le développement de l'adaptabilité, la maîtrise des langues étrangères, et plus généralement l'ouverture sur le monde, induisant la création de nouvelles compétences au profit du territoire d'origine. Par ailleurs, il est évident que les étudiants et chercheurs qui ont suivi des cursus dans une région, grâce à l'appui de cette région, en sont à vie leurs meilleurs ambassadeurs.

Aussi, Régions de France a collaboré très naturellement à l'étude mandatée par la Délégation de l'action extérieure des collectivités territoriales du MEAE à Campus France. Ce premier travail de recueil de données vise à créer les premières bases d'un observatoire de la mobilité étudiante et des chercheurs. Les données de cet observatoire de la mobilité, liées à celles de notre observatoire des politiques régionales, nous permettent donc de faire un état des lieux précis et critique de cette politique, d'observer son évolution tout en donnant à nos élus des outils d'aide à la décision et au pilotage des politiques publiques qu'ils ont à mener sur leur territoire comme à l'international. Il est à espérer que cette première collaboration avec Campus France soit le début d'un long partenariat au bénéfice de l'emploi, du développement territorial et du rayonnement de nos régions.



Hervé MORIN

Président de la région Normandie
Président de Régions de France





Lieux de concentration des dynamiques de recherche, mais aussi des installations d'entreprises, les métropoles se doivent d'être partie prenante de ce qui se fait dans leurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elles y trouvent les ferments de l'attractivité économique de leur territoire, en plus de la possibilité de réfléchir la ville autrement, en fonction de publics qui participent à l'animation du territoire et à son dynamisme.

Parce qu'elles ont des compétences en matière de transports, d'habitat ou encore d'offre culturelle et sportive, les métropoles travaillent à l'amélioration du cadre de vie des étudiants : de la piste cyclable et des navettes de nuit desservant le campus pour les étudiants aux subventions aux associations étudiantes, de la construction de labos de recherche à la mise en place de structure de rapprochement des centres de recherche et des entreprises innovantes, et des bourses de mobilité internationale aux cartes d'accès à tarif réduit dans les musées et les cinémas, nombreuses sont les occasions pour les métropoles de se soucier d'améliorer les conditions d'étude et de faciliter le développement économique sur leur territoire.

Ainsi, France urbaine s'associe à l'étude lancée par la DAECT du MEAE, et confiée à Campus France. Ce premier baromètre territorial de la mobilité étudiante, dans lequel on trouvera de nombreux exemples de l'action respective des régions et des métropoles en faveur de la mobilité entrante et sortante des enseignants et des étudiants, ainsi que l'ampleur du financement que certaines d'entre elles y consacrent, montre la grande diversité des initiatives locales.

Destiné à s'inscrire dans la durée, le baromètre permettra de mesurer la vitalité de l'action des collectivités sur le long terme, sur une compétence dont on rappellera qu'elle est essentiellement volontariste : la politique publique de l'enseignement supérieur relève bien de l'État et les collectivités ne s'y impliquent que parce qu'elles ont bien compris l'intérêt qui est le leur à travailler en complémentarité avec tous les acteurs du champ, au service des habitants de leur territoire.

Jean-Luc Moudenc

Président de Toulouse Métropole
Président de France urbaine



L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

Le 23 novembre 2016, la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), présidée par le ministre des Affaires étrangères, approuvait à l'unanimité le Livre blanc **Diplomatie et territoires. Pour une action extérieure démultipliée**. Partant du constat d'une dynamique d'internationalisation toujours plus forte des collectivités territoriales françaises, en parallèle d'une montée en puissance de celles-ci sur le plan national, le Livre blanc formule plusieurs propositions pour un partenariat renouvelé entre le MEAE et les collectivités territoriales françaises. Il s'agit, pour l'État, de mieux les accompagner dans leur ouverture à l'international, en les connectant davantage à son réseau diplomatique et à ses opérateurs.

Les propositions 6 et 17 du Livre blanc s'intéressent à l'influence de l'enseignement français. L'enseignement supérieur et la recherche sont en effet des outils essentiels de l'action extérieure de la France et de ses territoires. Le Livre blanc souligne la nécessité de **mieux connaître et de dynamiser les flux d'étudiants et de chercheurs mobiles à l'international pour renforcer l'influence de l'enseignement supérieur français et l'attractivité des territoires, intensifier l'échange d'information au service de l'efficacité de l'action extérieure des collectivités territoriales et accompagner le développement de politiques publiques territoriales en faveur de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs**.

Afin de mesurer les efforts respectifs des collectivités dans ce domaine, le Livre blanc suggère **le lancement d'une étude approfondie et périodique, à l'initiative et financée par le MEAE et conduite par Campus France en partenariat avec Régions de France et France urbaine**.

Le présent rapport constitue ainsi le premier aboutissement de cette préconisation.

L'Observatoire territorial de la mobilité internationale étudiants-chercheurs, dont la phase de consultation a démarré courant 2017, s'est doté d'un dispositif d'analyse de la réalité territoriale de la mobilité d'étude et de recherche, avec en son centre un formulaire de recueil d'informations transmis à l'ensemble des régions et des métropoles ; différentes sources de données ont été rassemblées, permettant d'évaluer, dans chaque territoire, l'action du conseil régional ou de la métropole, mais aussi celle de l'État. Appelé à être renouvelé plusieurs années, l'Observatoire permettra ainsi d'apporter **un éclairage innovant sur les actions des collectivités et de l'État en matière de mobilité internationale des étudiants et des chercheurs**, d'ouvrir la voie à des concertations plus poussées sur le sujet entre les collectivités, mais aussi entre les collectivités et le MEAE, et de favoriser le développement de politiques territoriales ambitieuses en faveur de l'attractivité et de la mobilité dans nos territoires.

LES PARTENAIRES

- La **DAECT est le service du MEAE** chargé d'accompagner les collectivités territoriales dans leur action extérieure.

Dans le respect du libre choix des collectivités territoriales quant à leurs thèmes d'action et leurs partenaires, la DAECT anime le dialogue entre l'État et les collectivités territoriales sur l'action internationale, fournit informations et conseils et participe aux actions de communication pour encourager les collectivités à développer leur action internationale. Elle assure le secrétariat général de la CNCD.



La DAECT organise la collecte des données (Atlas de la coopération décentralisée, déclaration de l'aide publique au développement [APD] des collectivités territoriales). Par le biais d'appels à projets, elle soutient financièrement des coopérations menées par les collectivités territoriales françaises avec leurs homologues étrangères.

Avec les collectivités territoriales et leurs associations, elle veille à l'intégration de la coopération décentralisée en tant que volet de la relation bilatérale (stratégie géographique de développement des coopérations décentralisées, appui des ambassades, organisation d'assises bilatérales et de séminaires, mise en place de fonds bilatéraux...) et à la reconnaissance des collectivités territoriales comme actrices de coopération dans les instances nationales, européennes et internationales.

- Instituée en 1992, la **CNCD** rassemble à parité des représentants des associations nationales de collectivités territoriales et des ministères concernés par la coopération décentralisée. Elle est présidée par le Premier ministre ou, en son absence, par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Son secrétariat général est assuré par la DAECT.

Instrument de concertation et de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales, se réunissant deux fois par an, la CNCD peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée et travaille à une meilleure coordination et complémentarité entre l'État et les collectivités territoriales et à une présence accrue de ces dernières dans l'action internationale.

- **Campus France** est l'établissement public chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers en France. Il encourage la mobilité internationale, gère des programmes de bourses et anime le réseau des alumni. Pour s'acquitter de ses missions, Campus France dispose d'un réseau à la fois national et international :

- 220 personnes en France, réparties entre Paris et des délégations et bureaux régionaux localisés à Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Strasbourg et Toulouse ;
- 256 espaces Campus France implantés dans 124 pays au sein du réseau diplomatique français ;
- 358 établissements et organismes de recherche français réunis au sein du Forum Campus France.

- **Régions de France** (auparavant Association des Régions de France) a été créée en décembre 1998 pour répondre aux besoins de concertation et de partage d'expériences ressentis par les régions. Régions de France regroupe 18 membres (12 régions métropolitaines, la collectivité de Corse et 5 collectivités d'outre-mer). Elle remplit quatre fonctions principales :

- Régions de France représente les régions et les collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ;
- Régions de France promeut le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ;
- Régions de France organise la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les régions ;
- Régions de France est le centre de ressources pour les élus régionaux et leurs services.

- **France urbaine** est l'association qui regroupe les élus des métropoles, grandes intercommunalités et villes françaises. Elle compte 101 membres, représentant près de 30 millions d'habitants. France urbaine participe à la structuration du monde urbain et à l'attractivité de tout son territoire. Elle collabore avec l'exécutif et le Parlement au quotidien pour défendre les intérêts des territoires. Elle développe également des services auprès de ses membres pour les aider à mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés. Défendant une « alliance des territoires », France urbaine se donne pour mission de faciliter les coopérations territoriales pour assurer une pleine effectivité des politiques publiques.

- Ont également contribué **les services de statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI/DGESIP/DGRI-SIES)**, qui mettent à disposition de Campus France chaque année de nombreuses données concernant les étudiants étrangers en France et leur place dans l'enseignement supérieur.



1

Le contexte de la mobilité internationale

L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue un levier essentiel de la politique d'influence de la France. Dans un contexte mondial de concurrence accrue, et devant l'arrivée de nouveaux acteurs désireux d'accroître leur attractivité auprès des étudiants et des chercheurs mobiles, le classement de la France à la quatrième place des pays d'accueil, et à la première place des pays non anglophones, est une preuve de son attractivité et de son action à l'international.

Sur ce marché de la mobilité étudiante et scientifique, la France dispose d'atouts importants : l'excellence et la renommée de son enseignement supérieur et de sa recherche, mais aussi sa position au sein de la francophonie. Il s'agit aujourd'hui de renforcer la place de la langue française, de développer les coopérations internationales, d'augmenter notre visibilité en délocalisant les formations et les campus et de mieux accueillir étudiants et chercheurs étrangers. Tous les acteurs de l'action publique, au premier rang desquels les collectivités territoriales, sont invités à concourir à cette stratégie.

La mobilité étudiante dans le monde	10
La position de la France	12
Les étudiants étrangers en France	14
La mobilité de recherche en France	21
La mobilité internationale des étudiants français	23

LE CONTEXTE DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Depuis 10 ans



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE DANS LE MONDE

> La mobilité étudiante internationale ne cesse de progresser

- Depuis dix ans, **la population étudiante mondiale a progressé de 53 %**, passant de 139 millions à 213 millions entre 2010 et 2015. **La croissance la plus importante vient d'Asie-Océanie (+90 %)** ; aujourd'hui, un étudiant sur deux est originaire de cette région.
- La mobilité étudiante internationale diplômante concerne 4,6 millions** d'étudiants en 2015, soit 2,2 % de la population étudiante totale. Depuis 2010, le nombre d'étudiants mobiles a connu une progression de 60 %, et pourrait, selon les prévisions de l'UNESCO, atteindre **9 millions en 2025**.

> L'origine de la mobilité étudiante

Évolution de la mobilité sortante par zone d'origine (2005/2015)

Zone d'origine	Étudiants en mobilité internationale diplômante					
	2015		2010		2005	
Asie-Océanie	1 919 716	41,7 %	1 561 387	41,7 %	1 133 556	39,7 %
Union européenne (UE)	743 523	16,1 %	658 797	17,6 %	554 382	19,4 %
Europe hors UE	616 382	13,4 %	462 921	12,4 %	340 131	11,9 %
Moyen-Orient	435 528	9,5 %	263 647	7,0 %	174 493	6,1 %
Afrique subsaharienne	394 701	8,6 %	336 182	9,0 %	261 338	9,2 %
Amérique du Sud	170 133	3,7 %	150 952	4,0 %	100 021	3,5 %
Amérique du Nord	132 683	2,9 %	120 756	3,2 %	109 613	3,8 %
Amérique centrale/Caraïbes	100 306	2,2 %	95 454	2,5 %	82 983	2,9 %
Afrique du Nord	94 028	2,0 %	97 905	2,6 %	96 482	3,4 %
Total(*)	4 607 000	100 %	3 748 000	100 %	2 853 000	100 %

Zone d'origine	Évolution des effectifs	
	Sur 5 ans 2010-2015	Sur 10 ans 2005-2015
Asie-Océanie	↗ +22,9 %	↑ +69,4 %
UE	↗ +12,9 %	↗ +34,1 %
Europe hors UE	↗ +33,2 %	↑ +81,2 %
Moyen-Orient	↑ +65,2 %	↑ +149,6 %
Afrique subsaharienne	↗ +17,4 %	↑ +51,0 %
Amérique du Sud	↗ +12,7 %	↑ +70,1 %
Amérique du Nord	↗ +9,9 %	↗ +21,0 %
Amérique centrale/Caraïbes	↗ +5,1 %	↗ +20,9 %
Afrique du Nord	↘ -4,0 %	↘ -2,5 %
Total(*)	↗ +22,9 %	↑ +61,5 %

Source : base de données UNESCO (extraction janvier 2018). (*) estimation UNESCO.

Nb : afin de compenser les informations manquantes sur certains pays, les effectifs sont recalculés sur la base de la part de chaque zone et du total global estimé d'étudiants mobiles (4 607 000 pour 2015).



- Dans la suite logique de la progression des populations étudiantes, c'est bien **le contingent des étudiants mobiles en provenance d'Asie-Océanie qui est le plus nombreux en 2015** (1,9 million d'étudiants mobiles soit 42 % des étudiants mobiles dans le monde).
- À sa suite arrive **le continent européen, avec 1,4 million d'étudiants mobiles** (UE et autres pays européens), soit un tiers des étudiants internationaux.
- Ce sont par contre **le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud qui progressent le plus sur dix ans** (respectivement +150 % et +70 % d'étudiants mobiles originaires de ces régions).

> Projection démographique des 18-30 ans par continent en 2025

Projection des 18-30 ans en 2025

	18-30 ans projection 2015-2025	
	En millions	En pourcentage
Asie-Océanie	↘ -56,084	-7 %
Amérique du Nord	↘ -1,222	-2 %
UE	↓ -6,894	-10 %
Amérique du Sud	↗ 0,199	+3 %
Europe hors UE	↓ -13,254	-22 %
Moyen-Orient	→ -0,294	0 %
Afrique subsaharienne	↑ 56,905	+24 %
Amérique centrale / Caraïbes	↗ 2,176	+5 %
Afrique du Nord	↓ -2,142	-11 %
Monde	→ -20,609	-1 %

Source : base de données UNESCO (extraction janvier 2018).

- Ces équilibres pourraient cependant être amenés à évoluer dans les prochaines années. En effet, les projections démographiques montrent que **d'ici 2025, l'Asie-Océanie pourrait perdre 7 % de ses 18-30 ans** (soit -56,1 millions d'individus), **alors que l'Afrique subsaharienne progresserait de 24 % dans la même classe d'âge**, soit +56,9 millions de jeunes. L'UE, elle, perdrait 10 % de ses 18-30 ans (-6,9 millions).
- La dynamique de la mobilité étudiante sera donc amenée à évoluer, entraînant une redistribution progressive des cartes entre les pays d'accueil. **L'enjeu pour les chefs de file sur le marché de la mobilité étudiante sera donc de maintenir leur attractivité pour limiter les effets de cette dispersion.**



II. LA POSITION DE LA FRANCE

Top 20 des pays d'accueil des étudiants internationaux
en formation diplômante (2015)

Pays d'accueil	Étudiants internationaux	Évolution des effectifs		Rang	
		Sur 3 ans 2012-2015	Sur 5 ans 2010-2015	2010	2015
États-Unis	907 251	+22,5 %	+32,5 %	1	1
Royaume-Uni(***)	438 000	+2,4 %	+12,3 %	2	2
Australie	294 438	+18,0 %	+8,6 %	3	3
France(*)	239 000	-11,9 %	-8,1 %	4	4
Allemagne(*)	228 756	+10,5 %	+13,9 %	5	5
Russie	226 431	+30,4 %	+53,2 %	6	6
Canada(**)	190 000	+40,5 %	+78,8 %	8	7
Chine	167 295	+41,5 %	+75,2 %	9	8
Japon(**)	125 000	-17,0 %	-11,7 %	7	9
Italie	90 419	+16,3 %	+29,3 %	10	10
Pays-Bas	86 189	+49,9 %	+208,2 %	27	11
Émirats arabes unis	73 445	+35,6 %	+51,0 %	17	12
Arabie saoudite	73 077	+56,9 %	+172,0 %	30	13
Turquie	72 178	+87,0 %	+179,3 %	32	14
Autriche	67 691	+16,6 %	-1,4 %	11	15
Espagne(**)	65 000	+16,6 %	+16,0 %	15	16
Malaisie	60 244	+7,2 %	-7,0 %	13	17
Ukraine	57 583	+32,0 %	+52,8 %	21	18
Nouvelle-Zélande	57 091	+39,3 %	+50,7 %	20	19
Belgique	56 453	+31,5 %	+56,3 %	22	20

Source : base de données UNESCO (extraction janvier 2018).

(*) Pour la France et l'Allemagne, le mode de comptage de l'UNESCO a été modifié en 2013, se traduisant notamment par une perte de 15 % des effectifs pour la France.

(**) Estimations par projection : le Canada, le Japon et l'Espagne n'ayant pas transmis leurs chiffres à l'UNESCO, l'année 2015 a été calculée par projection mathématique sur la base des années précédentes. Pour la France, l'estimation a été calculée sur la base des évolutions enregistrées par le MESRI.

(***) Source : UK Council for International Student Affairs (UKCISA).

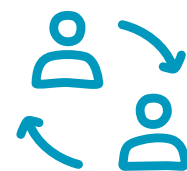
- Le classement des premiers pays d'accueil n'a pas véritablement changé entre 2010 et 2015. **Les dynamiques, elles, évoluent, et plusieurs pays enregistrent de fortes croissances qui pourraient bien bousculer le Top 10 dans les prochaines années.**
- Les États-Unis** captent près d'un étudiant mobile sur cinq, et renforcent leur avance sur leurs principaux concurrents. Par ailleurs, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie captent à eux seuls 35,6 % des étudiants internationaux. Si l'on ajoute le Canada à la 6^e place, **les pays anglo-saxons montent à près de 40 %.**
- Quatre pays, de la 11^e à la 14^e place, ont enregistré de fortes croissances ces dernières années au point de venir concurrencer les pays du Top 10. Ainsi, **les Pays-Bas**, forts d'une offre de plus de 2 000 formations en anglais, ont progressé de 208 % entre 2010 et 2015. Sur la même période, **les Émirats arabes unis**, qui accueillent de plus en plus de campus délocalisés sur leur sol, ont crû de 51 %. **L'Arabie saoudite** et son important programme de bourses d'études accueille, en 2015, 73 077 étudiants étrangers (+172 % depuis 2010). Enfin, **la Turquie** voit son active politique d'influence porter ses fruits et gagne 18 places dans le classement des pays d'accueil depuis 2010.



- Quant à **la France**, le pays se maintient au 4^e rang des pays d'accueil, mais se voit talonné par **l'Allemagne** et **la Russie**, qui pour sa part progresse de 30 % entre 2012 et 2015, soit le double de la croissance mondiale de la mobilité (+16 %).

MOBILITÉ ERASMUS

- Avec une croissance de 60 % entre 2010 et 2015, **le nombre d'étudiants en mobilité non-diplômante participant au programme Erasmus (303 880 en 2015) ne cesse d'augmenter**, malgré un léger ralentissement.
- Depuis 2014, **la France est devenue le premier pays d'origine des étudiants Erasmus, devant l'Allemagne**. Les étudiants français partent principalement au Royaume-Uni (19 %), en Espagne (18 %) et en Allemagne (12 %).
- **La France est désormais quatrième pays d'accueil des étudiants Erasmus (29 068 en 2015-2016)**. 20 % de ces étudiants sont Allemands. Viennent ensuite les contingents italiens (15 %), britanniques (14 %), espagnols (13 %) et belges (5 %).



303 880

étudiants en mobilité
Erasmus en 2015-2016



Étudiants étrangers

accueillis

en France

323 933
(2016-2017)

III. LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE

> Le profil des étudiants étrangers en France

- En 2016-2017, la France a accueilli 323 933 étudiants étrangers, soit une croissance de 12,2 % entre 2012 et 2016. Cette croissance semble s'accélérer, puisqu'entre 2015 et 2016, le nombre d'étudiants étrangers a crû de 4,6 %, la plus forte hausse annuelle depuis 5 ans. Elle se situe toutefois en deçà de la croissance de la mobilité mondiale (+23 % entre 2010 et 2015).

Top 25 des pays d'origine des étudiants étrangers en France (2017)

Pays d'origine	Effectifs	Part	Évolutions des effectifs	
			Sur 1 an 2015-2016	Sur 5 ans 2011-2016
1 Maroc	38 002	11,7 %	+3,4 %	+17,0 %
2 Chine	28 760	8,9 %	+2,6 %	-3,2 %
3 Algérie	26 116	8,1 %	+15,3 %	+10,0 %
4 Tunisie	12 390	3,8 %	+2,6 %	-4,5 %
5 Italie	12 245	3,8 %	+9,4 %	+53,9 %
6 Sénégal	9 407	2,9 %	+4,8 %	-1,5 %
7 Allemagne	8 398	2,6 %	-1,6 %	-4,6 %
8 Espagne	7 471	2,3 %	+9,6 %	+30,2 %
9 Côte d'Ivoire	7 135	2,2 %	+13,6 %	+64,7 %
10 Cameroun	6 936	2,1 %	-0,4 %	-7,3 %
11 États-Unis	5 866	1,8 %	+2,5 %	+31,8 %
12 Vietnam	5 633	1,7 %	-0,7 %	-7,9 %
13 Liban	5 392	1,7 %	+4,3 %	+9,3 %
14 Portugal	5 311	1,6 %	+8,8 %	+38,8 %
15 Russie	5 242	1,6 %	+5,0 %	+6,2 %
16 Brésil	5 229	1,6 %	-0,3 %	+11,9 %
17 Belgique	4 575	1,4 %	+2,8 %	+19,7 %
18 Congo	4 401	1,4 %	+10,9 %	+34,0 %
19 Gabon	4 226	1,3 %	+1,7 %	-1,6 %
20 Madagascar	4 148	1,3 %	+0,2 %	+1,1 %
21 Guinée	4 054	1,3 %	+6,0 %	+0,4 %
22 Roumanie	4 045	1,2 %	-5,4 %	-16,1 %
23 Royaume-Uni	4 007	1,2 %	-0,4 %	+10,0 %
24 Colombie	3 936	1,2 %	+5,7 %	+16,9 %
25 Turquie	3 714	1,1 %	+10,5 %	+31,9 %
Autres	97 294	30,0 %		
Total Monde	323 933	100 %	+4,6 %	+12,2 %

Source : MESRI-DGESIP 2017.



Origine des étudiants étrangers en France par zone géographique

Zone d'origine	2016-2017		2011-2012		Évolution 2011-2016
Afrique du Nord	78 239	24,2 %	70 438	24,4 %	↗ +11,1 %
Afrique subsaharienne	66 733	20,6 %	57 315	19,9 %	↑ +16,4 %
UE 28	61 872	19,1 %	54 578	18,9 %	↗ +13,4 %
Asie-Océanie	51 796	16,0 %	49 960	17,3 %	→ +3,7 %
Europe hors UE	21 534	6,6 %	18 519	6,4 %	↑ +16,3 %
Amérique du Sud	14 892	4,6 %	13 265	4,6 %	↗ +12,3 %
Moyen-Orient	14 247	4,4 %	12 630	4,4 %	↗ +12,8 %
Amérique du Nord	8 004	2,5 %	6 424	2,2 %	↑ +24,6 %
Amérique centrale et Caraïbes	6 617	2,0 %	5 475	1,9 %	↑ +20,9 %
Total	323 933	100 %	288 605	100 %	↗ 12,2 %

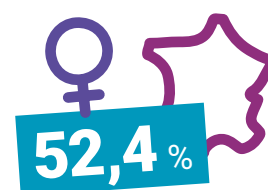
Source : MESRI-DGESIP 2017. Hors non connus (<2 %).

- **Près de la moitié (45 %) des étudiants étrangers en France sont originaires du continent africain**, dont près d'un quart d'Afrique du Nord. Les étudiants originaires de l'**UE** (19 %) et d'**Asie-Océanie** (16 %) arrivent en deuxième et troisième positions.
- Parmi les pays d'origine des étudiants étrangers en France, on note, depuis 2011, quelques progressions remarquables : **la Côte d'Ivoire** (+65 %), **l'Italie** (+54 %), mais aussi **le Portugal, le Congo, la Turquie, les États-Unis** et **l'Espagne** (entre 30 et 40 %).
- À l'inverse, quatre pays connaissent des baisses qui semblent se confirmer : **Allemagne** (-4,6 % depuis 2011), **Cameroun** (-7,3 %), **Vietnam** (-7,9 %) et **Roumanie** (-16,1 %).

Pourcentage d'étudiantes par région d'origine et par établissement en France

Zone géographique d'origine	Universités	Écoles d'ingénieurs	Écoles de management, commerce	Ensemble
Europe hors UE	66,9 %	38,9 %	52,7 %	64,0 %
Amérique du Nord	67,0 %	38,9 %	50,3 %	63,1 %
UE 28	66,2 %	30,6 %	45,3 %	61,6 %
Asie-Océanie	61,4 %	34,7 %	63,6 %	58,4 %
Amérique du Sud	59,2 %	29,8 %	49,9 %	54,3 %
Amérique centrale et Caraïbes	53,3 %	36,7 %	51,9 %	51,7 %
Maghreb	48,2 %	33,8 %	48,4 %	46,7 %
Moyen-Orient	48,2 %	29,7 %	34,5 %	46,1 %
Afrique subsaharienne	42,5 %	29,3 %	49,6 %	42,4 %
Total	54,3 %	32,6 %	53,6 %	52,4 %

Source : MESRI-DGESIP 2017.



de femmes parmi les étudiants étrangers en France (2016)

- **52,4 % des étudiants étrangers en 2016 sont des femmes**, une proportion supérieure à la part des femmes parmi les étudiants mobiles dans le monde (46,7 % en 2015). **La France est d'ailleurs plus attractive auprès des étudiantes internationales que ses principaux concurrents** : 51 % d'étudiantes au Royaume-Uni, 49 % en Allemagne, 44 % aux États-Unis.





des étudiants étrangers
en écoles de commerce
sont Chinois



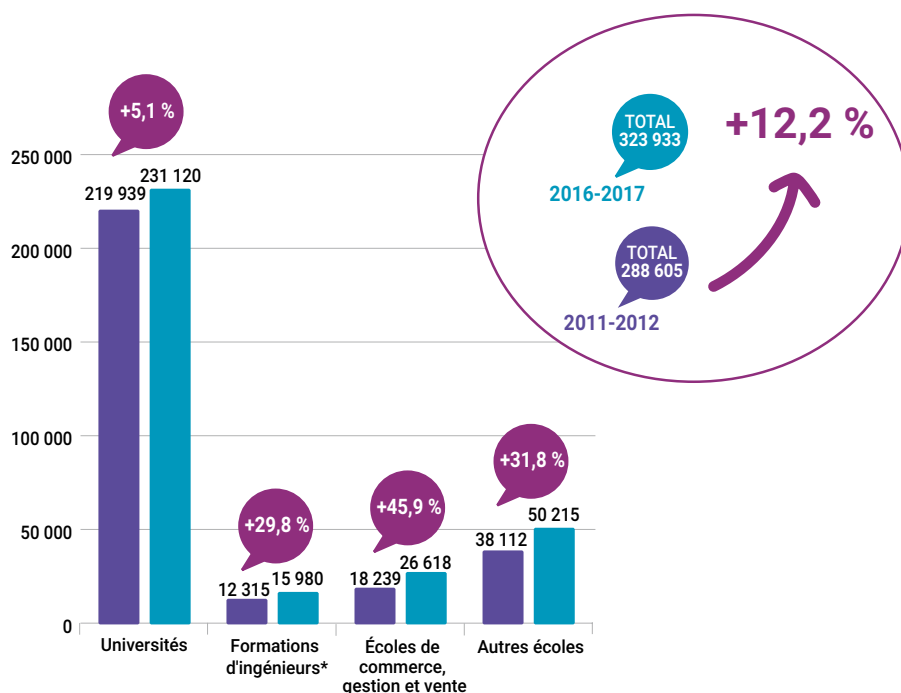
des étudiants étrangers
en université sont
Marocains

- Il existe de **fortes disparités selon l'origine géographique** : 64 % des effectifs européens hors de l'UE sont féminins contre seulement 42 % pour l'Afrique subsaharienne. Compte tenu du poids de cette région dans le contingent d'étudiants étrangers en France, cette faible féminisation se répercute mécaniquement sur la moyenne nationale.
- Par ailleurs, on constate que la **proportion d'étudiantes est plus élevée dans les filières linguistiques (72 %), de lettres et de sciences humaines (65 %), de droit et de science politique (59 %) et médicales (58 %)**. Elle est en-dessous de la moyenne en sciences dites « exactes » et en STAPS (38 %). On notera cependant qu'en sciences fondamentales, la proportion de femmes est plus importante parmi les étudiants étrangers (32 %) que parmi les étudiants français (26 %).

> Établissements et filières choisis par les étudiants étrangers

- **Les universités accueillent 71 % des étudiants étrangers** (+5 % entre 2011 et 2016), mais la croissance du nombre d'étudiants étrangers en France profite principalement aux formations hors universités, et particulièrement aux **écoles de commerce** (+46 %) et aux **écoles d'ingénieurs** (+30 %).

Évolution du nombre d'étudiants étrangers par établissement (2011-2016)



*hors formation d'ingénieur en université.

Source : MESRI-DGESIP 2017.

- **En école de commerce, le plus important contingent d'étudiants étrangers est Chinois** (5 494 étudiants soit 21 %), suivi des **contingents marocains** (3 570 ; 13 %) et **italiens** (1 296 ; 5 %). **En école d'ingénieurs, les étudiants les plus nombreux sont Marocains** (4 698 ; 29 %), **Chinois** (3 845 ; 24 %) et **Tunisiens** (1 451 ; 9 %).
- À l'université, les étudiants étrangers sont d'abord inscrits en **licence (47 %)**, puis en **master (43 %)**. Ils sont **30 % en sciences dites « exactes » et en STAPS** et **22 % à suivre une filière de lettres et de sciences humaines**. Par ailleurs, les étudiants étrangers sont proportionnellement plus nombreux que les étudiants français en sciences économiques (19 % contre 15 %) et moins présents dans les formations de santé (8 % contre 14 %).
- **Les étudiants les plus nombreux à l'université sont les Marocains** (25 669 ; 11 %), **les Algériens** (23 328 ; 10 %) et **les Chinois** (16 166 ; 7 %). Depuis un an, certains contingents augmentent de manière importante à l'université : Algérie (+15 %), Congo (+11 %) et Côte d'Ivoire (+10 %).



> La répartition territoriale de la mobilité entrante

Répartition des étudiants étrangers par académie (2016-2017)

Région/Académie	Étudiants étrangers	% parmi l'ensemble des étudiants de la région/l'académie	% parmi les étudiants étrangers en France	Évolution des effectifs étudiants étrangers 2013-2016
Auvergne-Rhône-Alpes	42 121	12,7 %	13,0 %	↗ +12,4 %
Clermont-Ferrand	4 392	9,6 %	1,4 %	↘ -11,6 %
Grenoble	11 402	12,3 %	3,5 %	↗ +9,2 %
Lyon	26 327	13,7 %	8,1 %	↗ +19,3 %
Bourgogne-Franche-Comté	6 969	8,7 %	2,2 %	↘ -3,0 %
Besançon	3 447	10,0 %	1,1 %	↘ -1,5 %
Dijon	3 522	7,7 %	1,1 %	↘ -4,3 %
Bretagne (Rennes)	11 453	9,0 %	3,5 %	→ +5,8 %
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	6 255	10,0 %	1,9 %	↗ +19,6 %
Corse	333	6,3 %	0,1 %	→ +3,7 %
Grand Est	28 324	13,7 %	8,7 %	↗ +17,9 %
Nancy-Metz	10 766	12,8 %	3,3 %	↗ +23,2 %
Reims	4 707	10,6 %	1,5 %	↗ +11,5 %
Strasbourg	12 851	16,4 %	4,0 %	↗ +16,1 %
Hauts-de-France	21 294	9,5 %	6,6 %	↗ +10,9 %
Amiens	4 562	9,5 %	1,4 %	→ +2,6 %
Lille	16 732	9,5 %	5,2 %	↗ +13,4 %
Île-de-France	111 678	16,5 %	34,5 %	→ +6,2 %
Créteil	22 789	16,1 %	7,0 %	→ +2,2 %
Paris	61 594	17,8 %	19,0 %	→ +4,7 %
Versailles	27 295	14,4 %	8,4 %	↗ +13,6 %
Normandie	9 390	9,0 %	2,9 %	→ +7,8 %
Caen	2 623	6,1 %	0,8 %	↗ +13,8 %
Rouen	6 767	11,0 %	2,1 %	→ +5,7 %
Nouvelle-Aquitaine	20 845	10,5 %	6,4 %	↗ +11,2 %
Bordeaux	12 410	9,9 %	3,8 %	↗ +13,8 %
Limoges	2 465	10,7 %	0,8 %	→ +3,4 %
Poitiers	5 970	11,7 %	1,8 %	↗ +9,3 %
Occitanie	30 123	12,3 %	9,3 %	↗ +8,2 %
Montpellier	14 569	13,3 %	4,5 %	↗ +10,9 %
Toulouse	15 554	11,5 %	4,8 %	→ +5,9 %
Pays de la Loire (Nantes)	11 933	9,0 %	3,7 %	→ +7,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 970	12,4 %	6,5 %	↗ +18,8 %
Aix-Marseille	11 233	10,4 %	3,5 %	↗ +9,1 %
Nice	9 737	16,0 %	3,0 %	↗ +32,4 %
France métropolitaine	321 688	12,5 %	99,3 %	↗ +9,6 %

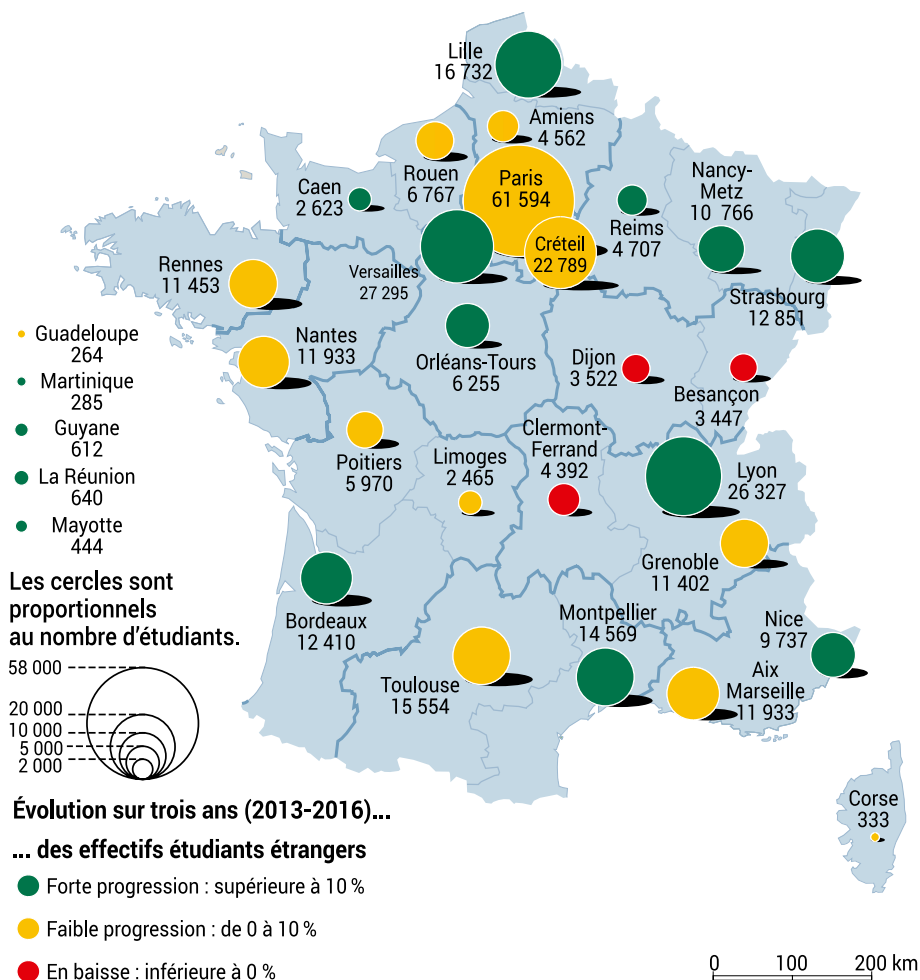


Suite - Répartition des étudiants étrangers par académie (2016-2017)

Région/Académie	Étudiants étrangers	% parmi l'ensemble des étudiants de la région/l'académie	% parmi les étudiants étrangers en France	Évolution des effectifs étudiants étrangers 2013-2016
Guadeloupe	264	2,8 %	0,1 %	→ +3,5 %
Guyane	612	14,0 %	0,2 %	↑ +50,0 %
Martinique	285	3,3 %	0,1 %	↑ +16,8 %
Mayotte	444	27,4 %	0,1 %	↑ +66,3 %
La Réunion	640	3,0 %	0,2 %	↑ +37,3 %
DOM	2 245	5,0 %	0,7 %	↑ +36,9 %
France métropolitaine et DOM	323 933	12,4 %	100,0 %	↑ +9,8 %

Sources : MESRI-DGESIP 2017.

Répartition des étudiants étrangers par académie



- **Plus de la moitié des étudiants étrangers** (57 %) se répartissent sur trois régions : **Île-de-France** (35 %), **Auvergne-Rhône-Alpes** (13 %) et **Occitanie** (9 %).
- En France métropolitaine, **les plus fortes progressions régionales** en nombre d'étudiants étrangers accueillis depuis trois ans sont celles du **Centre-Val de Loire** (+20 %), de **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (+19 %) et de **Grand Est** (+18 %). Seule la Bourgogne-Franche-Comté est en baisse (-3 %).
- Sur le plan de la proportion d'étudiants étrangers sur l'ensemble des étudiants de la région, trois régions se distinguent en France métropolitaine : **Île-de-France** (17 %), **Grand Est** (14 %) et **Auvergne-Rhône-Alpes** (13 %). On notera les scores importants, mais sur des effectifs plus restreints, de **Mayotte** (27 %) et de la **Guyane** (14 %).
- Plusieurs académies progressent à la fois sur le nombre d'étudiants étrangers accueillis et leur proportion sur l'ensemble des étudiants. C'est le cas de **Versailles**, **Lyon**, **Montpellier**, ou encore **Nice**. Trois académies sont en recul sur ces deux points : Clermont-Ferrand, Dijon et Besançon.

> L'apport économique des étudiants étrangers

- En 2014, Campus France a mené une enquête portant sur l'impact économique des étudiants étrangers en France¹. Cette étude a permis de démontrer **le bénéfice financier et culturel engendré par la mobilité étudiante entrante**.
- Le coût des étudiants étrangers pour le budget de l'État peut être évalué à 3 milliards d'euros environ ; **l'apport de ces étudiants s'élève pour sa part à 4,65 milliards d'euros**, dont :
 - 3 250 millions d'euros en consommation de biens et services ;
 - 563 millions d'euros en frais de scolarité ;
 - 364 millions d'euros en dépenses de transport aérien auprès d'opérateurs français ;
 - 466 millions d'euros de dépenses des proches rendant visite aux étudiants.
- **Les dépenses mensuelles des étudiants sont évaluées à environ 920 euros par mois**, dont 40 % pour le logement et 26 % en frais d'alimentation.
- Sur l'ensemble des séjours, **la dépense totale est supérieure à 20 000 euros** (sur la base d'un séjour moyen de 22 mois).
- Pour 82 % des étudiants, c'est une dépense jugée lourde et la moitié de ceux-ci indique qu'elle a entraîné des sacrifices financiers importants. Néanmoins, **70 % considèrent cet investissement comme rentable**.
- **La majorité des étudiants interrogés (65 à 85 %) deviennent, à l'issue de leur séjour, des consommateurs et prescripteurs :**
 - de produits français ;
 - d'études en France ;
 - de relations avec les entreprises françaises ;
 - de tourisme en France.
- On constate des bénéfices également pour la francophonie, puisqu'après leur séjour en France, **57 % d'étudiants non-francophones avant leur départ déclarent parler couramment le français²**.
- Accueillir des étudiants étrangers est donc, pour la France et ses territoires, **une source de richesses immédiates**, mais aussi **une source de prospérité économique et d'influence diplomatique à long terme**.

1- Note Campus France n°45 « Au-delà de l'influence : l'apport économique des étudiants étrangers en France », novembre 2014.

2- Note de Campus France n° 54, « Image et attractivité de la France auprès des étudiants étrangers. Principaux résultats du Baromètre Campus France Kantar Sofres 2017 », janvier 2018.



FRANCE ALUMNI

Lancé en 2014 par Campus France, **le réseau France Alumni réunit aujourd'hui 170 000 étudiants et anciens étudiants en France**, mais aussi des futurs bacheliers des lycées français à l'étranger et des étudiants du réseau de l'Alliance française. Le réseau compte également **plus de 2 300 partenaires, dont 750 établissements**. Plus de 650 événements ont été organisés en 2017 (conférences, promotion des MOOC, journées portes ouvertes, afterworks, visites d'établissement, sorties culturelles...).

Sur le réseau, les étudiants et alumni ont accès à un annuaire interactif, peuvent créer des groupes thématiques, consultent des offres de stage et d'emploi en France et à l'étranger, et restent en contact avec l'actualité culturelle française grâce à un espace magazine.

Du côté des établissements et des entreprises partenaires, France Alumni leur permet de renforcer leur visibilité à l'international, de recruter dans un vivier spécifique, de créer des synergies et des coopérations avec d'autres membres, d'accéder à des interlocuteurs privilégiés dans le réseau diplomatique français et dans les espaces Campus France.



IV. LA MOBILITÉ DE RECHERCHE EN FRANCE

CHERCHEURS

Le nombre de chercheurs mobiles (entrants et sortants) est difficile à quantifier, tant les structures d'accueil (organisme de recherche public, entreprises...), les programmes de financement et les types de séjour³ diffèrent. Il est cependant possible de donner quelques estimations, notamment sur les programmes gérés par Campus France.

Par ailleurs, il faut noter que **les doctorants sont considérés à la fois comme des étudiants et des chercheurs**. Ils sont ainsi pris en compte dans les chiffres détaillés plus haut sur la mobilité étudiante entrante. Toutefois, la spécificité de ce public mérite une analyse plus fine.

> Les étudiants étrangers en formation doctorale

- En France, les inscriptions en doctorat sont en baisse depuis plusieurs années, aussi bien pour les étudiants français que pour les étudiants étrangers. Cette baisse s'explique en partie par la réduction de la durée moyenne des thèses, qui affecte mécaniquement le volume annuel d'étudiants en formation doctorale.
- **Néanmoins, la France, forte de l'excellence et de la renommée mondiale de sa recherche, se classe en quatrième position pour la proportion d'étrangers parmi ses doctorants.** Avec **41 % de doctorants étrangers**, contre seulement 32 % aux États-Unis, la France est l'un des pays les plus attractifs en matière de formation doctorale.
- **La Chine** (1 951 doctorants), **l'Italie** (1 776), **la Tunisie** (1 653), **l'Algérie** (1 475) et **le Liban** (1 399) forment le Top 5 des nationalités des doctorants en France en 2016. Si l'ordre a changé, le classement a peu évolué depuis 2012.
- Parmi les 20 premiers contingents, on note les progressions des doctorants espagnols (+66 % entre 2012 et 2016), **mexicains** (+24 %), **indiens** (+23 %) et **italiens** (+19 %).



en 2016-17 contre
25 880 doctorants étrangers
en 2012-13
Baisse de 7,5 % en 5 ans

> La dimension internationale de la recherche en France⁴

- On dénombre, en 2013, **17 % de chercheurs étrangers dans le secteur public et 5 % en entreprises**. Pour ces derniers, près de la moitié sont issus de pays membres de l'UE.
- Les grands organismes de recherche français comptent plus **de 250 implantations dans le monde**.
- La France occupe le **premier rang en matière de collaboration internationale** avec plus de 51 % des publications impliquant au moins un laboratoire à l'étranger, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne.
- La France est investie dans plusieurs programmes de financement de la recherche à un niveau international, et plus particulièrement européen. Entre janvier 2014 et septembre 2016, elle a ainsi perçu 2,1 milliards d'euros au titre de ses participations au **programme-cadre européen Horizon 2020 (H2020)**. Avec 11 % des subventions allouées,

17 %

de chercheurs étrangers
dans le secteur public



5 %

dans les entreprises

3- Séjours de quelques jours pour une conférence, chercheurs invités pour quelques semaines ou mois, chaires de plusieurs années, etc.

4- MENESR-DGSEIP/DGRI-SIES, « L'État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France », n°10, avril 2017.





bénéficiaire du programme européen H2020

En 2016-2017

1 391

Partenariats Hubert Curien/
4 005 mobilités

la France est le 3^e bénéficiaire des crédits européens en faveur de la recherche. Depuis janvier 2014, les équipes de recherche françaises ont répondu à 246 appels à projets sur 271, avec un taux de réussite de 17,4 %, au-dessus de la moyenne. **4 044 projets sont actuellement en cours. L'Allemagne constitue son partenaire privilégié** ; les équipes allemandes sont en effet présentes dans sept projets sur dix impliquant au moins une équipe française.

- Dans l'objectif d'accroître l'attractivité de la France à l'international, l'État français finance également la mobilité entrante et sortante des chercheurs, en particulier au travers des **Partenariats Hubert Curien (PHC) du MEAE**, mis en œuvre avec le soutien du MESRI. Les PHC ont pour but de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre deux équipes de recherche, l'une française et l'autre étrangère, en permettant la mobilité des chercheurs engagés dans ces projets communs.
- Sur l'année scolaire 2016-2017, **1 391 projets ont été financés dans le cadre des PHC, 4 005 mobilités de doctorants, jeunes chercheurs et chercheurs confirmés.** 2 283 d'entre eux ont effectué une mobilité sortante et 1 722, un séjour en France. Sur cette période, **6,12 millions d'euros ont été engagés dans les PHC**, dont 5,39 millions d'euros de la part du MEAE, et 730 000 euros de la part du MESRI.



V. LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS FRANÇAIS

> Les destinations des étudiants français

- La mobilité sortante des étudiants français est quantifiée par l'UNESCO ; il s'agit donc de données sur la mobilité diplômante, et non sur les séjours courts, les échanges et les stages.
- **80 714 étudiants français** étaient en mobilité internationale en 2015, des effectifs qui ont **progressé de 41 % en cinq ans**.
- **60 % d'entre eux vont suivre des études dans des pays de l'UE**. La seconde destination est l'Amérique du Nord, pour 21 %.

+40,9 %
Entre 2010 et 2015
en mobilité
diplômante

Top 10 des pays de destination des étudiants français en 2015

Pays de destination	Effectifs 2010	Effectifs 2015	% en 2015	Évolution 2010-2015
1 Belgique	5 525	18 115	22,4 %	↑ +228 %
2 Royaume-Uni	13 602	11 228	13,9 %	↓ -17 %
3 Canada	7 269	10 842	13,4 %	↑ +49 %
4 Suisse	6 006	9 280	11,5 %	↑ +55 %
5 Allemagne	5 834	6 955	8,6 %	↑ +19 %
6 États-Unis	7 648	6 528	8,1 %	↓ -15 %
7 Espagne	1 868	2 801	3,5 %	↑ +50 %
8 Roumanie	302	1 727	2,1 %	↑ +472 %
9 Pays-Bas	626	1 430	1,8 %	↑ +128 %
10 Italie	854	1 229	1,5 %	↑ +44 %
Autres destinations	7 750	10 579	13,1 %	↑ +37 %
Total Monde	57 284	80 714	100 %	↑ +41 %

Source : base de données UNESCO (extraction janvier 2018).

- Les principaux pays de destination des étudiants français sont **la Belgique** (18 115 étudiants en 2015, soit +227 % depuis 2010), **le Royaume-Uni** (11 228 ; -17 %) et **le Canada** (10 842 ; +49 %). Les fortes progressions que connaissent **la Belgique** et **la Roumanie** (8^e pays de destination, +472 % en cinq ans) s'expliquent vraisemblablement par l'attrait des études de santé de ces pays.

> Les étudiants français et la mobilité internationale

Campus France a mené en 2015 **une enquête sur la mobilité sortante** (diplômante ou non, d'études ou de stage) auprès de 26 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur français⁵.

- **Seul un étudiant français sur trois a déjà effectué une mobilité internationale**, dont 58 % de séjour d'études et 42 % de stage.
- **61 % des séjours ont été effectués en Europe**, 15 % en Amérique du Nord et 12 % en Asie-Océanie. 37 % des étudiants français en mobilité ont choisi un pays anglophone.

**Étudiants
français**
3/4
n'excluent pas de
travailler un jour
à l'étranger

5- Note Campus France n°48 « La mobilité sortante des étudiants de France », février 2016.



- **26 % des étudiants en université** partent en mobilité et **81 % de ceux qui suivent une formation dans une école de commerce ou d'ingénieurs**.
- De fait, les établissements, à travers leur stratégie de mobilité et les moyens qu'ils engagent, ont un impact essentiel sur la mobilité de leurs étudiants. Hors, 28 % des étudiants à l'université déclarent que le sujet n'aurait jamais été abordé au sein de leur établissement et **42 % affirment ne pas être au courant de l'existence dans leur établissement d'un service pour les accompagner dans leur projet de mobilité**.

Séjours d'études ou de stages des étudiants français

Expérience du séjour	
Ont déjà effectué un séjour	33 %
Séjour obligatoire prévu	10 %
Ont un projet	8 %
Intéressés mais sans projet	24 %
Ont abandonné leur projet	10 %
Ne sont pas intéressés	15 %
Type de séjour	
Études	58 %
Stages	42 %
Dont séjours obligatoires dans le cursus	42 %
Durée moyenne du séjour	
Trois mois ou moins	39 %
Moment du séjour	
Passage L3 à M1	57 %
Coût moyen du séjour (en euros)	
> 6 000	37 %
% de boursiers en mobilité	
Parmi les boursiers d'État	70 %
Parmi les non boursiers d'État	33 %
Moyenne des bourses (en euros)	2 400

Source : Observatoire de la mobilité internationale
Campus France, janvier 2016.

- **87 % d'entre eux considèrent les séjours à l'étranger bénéfiques** pour leur future vie professionnelle. 34 % les estiment indispensables, et 35 % très utiles.
- **25 % des étudiants interrogés n'envisagent pas de mobilité internationale**. Les principaux freins invoqués sont :
 - le niveau de langue qui rendrait le séjour impossible (38 %) ;
 - la volonté de ne pas quitter son environnement de vie (32 %) ;
 - l'impossibilité de financer le séjour (32 %) ;
 - l'absence du caractère obligatoire du séjour pour valider le cursus (31 %) ;
 - le refus d'allonger la durée des études (23 %).



- **La maîtrise d'une langue étrangère, et principalement de l'anglais, est donc le principal obstacle aux séjours internationaux.** Seuls deux étudiants sur dix n'ont pas de cours de langue obligatoires dans leur cursus, mais le volume d'heures varie fortement suivant l'établissement, la filière et le niveau de diplôme. Les étudiants ne s'accordent ainsi qu'un 6,8/10 pour évaluer leur niveau d'anglais, et **seuls un quart d'entre eux seraient vraiment sereins à l'idée de devoir suivre un cours en anglais dans leur discipline.**
- **La décision de la mobilité internationale reste un marqueur social.** Ainsi, les étudiants issus des foyers les plus aisés ont 66 % plus de chance de bénéficier d'une expérience internationale que les étudiants les plus modestes.
- Les étudiants estiment que le coût moyen d'un séjour international est de 6 000 euros sur six mois ; **les bourses de mobilité couvriraient en moyenne 40 % de ces frais.** Les étudiants les plus modestes ne sont que 37 % à estimer qu'il suffit de solliciter une bourse pour partir en mobilité, contre 51 % chez les plus aisés. 26 % des étudiants en situation financière difficile considèrent que le séjour vaut des sacrifices financiers, tandis que 28 % pensent que l'accès à la mobilité est uniquement une question de pouvoir d'achat.
- L'étude permet d'estimer à **41 % la proportion des étudiants mobiles qui ont bénéficié d'une ou plusieurs aides publiques pour financer leur séjour international.** Parmi les étudiants non boursiers d'État sur critères sociaux ayant pu partir en séjour d'études, 52 % ont eu des difficultés à financer leur séjour, 33 % en faisant la principale difficulté rencontrée. Parmi les non boursiers d'État, 32 % ont eu des difficultés à financer leur séjour et 21 % en font leur principal obstacle.



2

L'action des conseils régionaux en faveur de la mobilité des étudiants et des chercheurs

Ces dernières années, d'importants changements institutionnels (nouvelle carte régionale, loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe –, loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles – loi MAPTAM) ont revalorisé la place des régions dans les politiques d'attractivité et de rayonnement de la France à l'étranger. L'enseignement supérieur et la recherche font partie du champ de compétences renforcé de celles-ci, qui sont reconnues sur ce sujet comme les interlocuteurs privilégiés de l'État.

L'internationalisation de l'enseignement supérieur est indissociable des politiques de mobilité d'études et de recherche. Chacune à leur manière et à la mesure de leurs capacités budgétaires propres, les régions se sont emparées de cette thématique en mettant en place des dispositifs visant à soutenir ces mobilités. C'est cette diversité des actions que reflète l'enquête conduite par Campus France.

Accès aux données sur la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs	28
Les moyens humains et financiers alloués à la mobilité internationale	30
Les dispositifs d'aide à la mobilité sortante et entrante	31
Destinations et origines des étudiants et chercheurs mobiles	35
Coopérations décentralisées, actions en réseau, partenariats	38
Promotion de la mobilité internationale, attractivité et communication	43
Attractivité internationale : bilans et perspectives	49

L'ACTION DES CONSEILS RÉGIONAUX EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

L'enquête présentée dans ces pages a été commandée et financée par le MEAE et menée en partenariat avec Régions de France (pour le volet régional) et France urbaine (pour les métropoles). Elle a pris la forme d'un formulaire adressé aux dix-huit régions (treize métropolitaines et cinq d'outre-mer), leur demandant de détailler leurs actions en direction des étudiants et chercheurs mobiles (de leur collectivité ou étrangers), à la fois sur le plan des financements (bourses, subventions...), de l'accueil des publics étrangers et de la promotion de la mobilité. Les informations recueillies via ce formulaire ont été complétées par une analyse des sites web des collectivités.

Seize conseils régionaux ont retourné le formulaire qui leur avait été adressé :

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Collectivité de Corse
- Grand Est
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Collectivité territoriale de Guyane
- Collectivité territoriale de Martinique
- La Réunion

Les données recueillies sont de nature déclarative.

I. ACCÈS AUX DONNÉES SUR LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

Niveau d'information des régions sur la mobilité internationale

	Statistiques précises	Simplees estimations	Peu ou pas de données
Niveau d'information des régions sur la mobilité entrante			
Nombre d'étudiants étrangers arrivés en 2016	1	2	13
Nombre de chercheurs étrangers arrivés en 2016	1	3	12
Niveau d'information des régions sur la mobilité sortante			
Nombre d'étudiants de la région partis en 2016 (flux)	6	6	4
Nombre de chercheurs de la région partis en 2016 (flux)	1	1	14

Sur 16 répondants



Adéquation entre le niveau d'information dont disposent les régions sur la mobilité internationale et leurs besoins

	Tout à fait adapté	Plutôt adapté	Pas vraiment adapté	Pas du tout adapté
Le niveau d'information dont dispose la région pour orienter son action sur la mobilité internationale est-elle adaptée à ses besoins ?				
Mobilité entrante des étudiants	0	1	9	5
Mobilité entrante des chercheurs	0	1	8	5
Mobilité sortante des étudiants	1	7	4	3
Mobilité sortante des chercheurs	0	0	7	7

Sur 15 répondants

- **Les régions font état d'un manque flagrant de chiffres sur la mobilité.** La simple estimation du nombre d'étudiants étrangers entrants en 2016 n'est accessible qu'à trois régions sur les seize répondants. Pour les chercheurs, l'absence de données porte à la fois sur les entrants et les sortants ; quatorze régions disent disposer de peu ou pas de données sur les chercheurs sortants de leur collectivité.
- **La mobilité sortante étudiante est la mieux connue :** six régions estiment avoir des données précises sur ce public, et six, de simples estimations. Cependant, les commentaires révèlent que bien souvent, ces données correspondent aux étudiants bénéficiaires de bourses régionales d'aide à la mobilité et ne recoupent pas l'ensemble des étudiants mobiles.

EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Seuls les étudiants inscrits en région Centre-Val de Loire et bénéficiant d'une aide régionale à la mobilité sont connus. Seuls les étudiants étrangers qui bénéficient d'une aide de la région pour venir dans les établissements de la région sont connus. »

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nous avons une vision très précise de ce que nous finançons en terme de mobilité via nos dispositifs, mais nous n'avons que peu de données de la part des autres financeurs pour notre collectivité [...] Nous avons peu d'éléments de la part des établissements ou des rectorats sur les étudiants et chercheurs étrangers présents dans notre région. »

- Deux régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France) émettent **le besoin de consolider ces données afin d'en tirer des indicateurs**, en admettant un manque de moyens pour y parvenir. La difficulté de rassembler des données concernant la mobilité internationale après les fusions régionales est également soulignée par les collectivités concernées.
- La majorité des régions estime qu'à ce jour, **les données dont elles disposent n'offrent qu'une vision parcellaire de la mobilité internationale.**

EN PERSPECTIVE

L'absence de données précises et harmonisées sur la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, en dehors des informations sur les boursiers régionaux, est le premier constat de l'Observatoire. Par ailleurs, au regard notamment de la multiplicité des acteurs, les données existantes ne permettent pas, à ce stade, de couvrir l'ensemble de l'action publique en matière de mobilité internationale, ce qui rend le pilotage de cette politique publique d'autant plus complexe.



II. LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ALLOUÉS À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

- La **mobilité étudiante** est un sujet à part entière dans un peu plus de deux tiers des régions ou un sujet intégré à un ensemble plus large de préoccupations.

> Les moyens humains

- Les ETP consacrés à cette thématique sont plutôt stables dans dix régions. Ils ont tendance à diminuer dans quatre régions et à augmenter seulement en Normandie.
- Sur les douze régions ayant renseigné cette question, 4 ETP sont en moyenne consacrés à la **mobilité sortante**. Néanmoins ces ressources humaines sont variables selon les régions, ce qui se traduit par une forte dispersion (entre 1 et 7,5).
- Pour la **mobilité entrante**, les effectifs sont bien moindres : 0,8 ETP en moyenne (entre 0 et 3).

> Les moyens financiers

- **L'action des régions s'articule autour de programmes de bourses, ou de subventions accordées** aux établissements d'enseignement supérieur et à d'autres organismes chargés d'organiser cette mobilité. Ainsi, la gestion de la mobilité des chercheurs est souvent déléguée à d'autres acteurs. La région Centre-Val de Loire finance par exemple un total de 2 ETP au sein de deux centres de mobilité « Euraxess » et subventionne le STUDIUM, une agence accueillant des chercheurs étrangers. De la même manière, l'Île-de-France finance 7 ETP via ses opérateurs chargés de l'accompagnement des chercheurs.
- **Les budgets consacrés à la mobilité sont déclarés stables par une grande partie des régions.** Dans le détail, on s'aperçoit de modifications et de redistributions parfois profondes, du fait notamment de fusions régionales. Sur ce point, il faut relever une difficulté à obtenir des données précises dans un grand nombre de formulaires transmis. Certains évoquent des dispositifs et des moyens budgétaires associés encore en place en 2016 qui n'existent plus aujourd'hui. De même, des confusions subsistent sur le statut des doctorants, comptés parfois comme étudiants, et parfois comme chercheurs.
 - **Mobilité sortante des étudiants** : de manière cohérente avec la distribution des ETP, c'est l'offre qui concentre les moyens budgétaires les plus importants. Sur 13 régions, on relève une moyenne de 4,16 millions d'euros consacrés à ce poste¹, soit 0,26 % du budget de la collectivité.
 - **Mobilité sortante des chercheurs** : sept régions ont donné des informations à ce sujet. 175 251 euros sont en moyenne dévolus à ce public (entre 7 100 et 389 625 euros).
 - **Mobilité entrante des étudiants** : les montants consacrés à ce public sont tout aussi modestes que ceux alloués aux chercheurs sortants (167 000 euros en moyenne). Seules huit régions ont renseigné des montants.
 - **Mobilité entrante des chercheurs** : c'est le 2^e poste budgétaire le mieux doté. Dix régions ont indiqué des montants. 918 975 euros sont alloués en moyenne (entre 71 000 et 3 millions d'euros). La Bretagne est la région qui finance le plus l'attraction et l'accueil des chercheurs, avec 3 millions d'euros déclarés pour l'année 2016-2017.

EN PERSPECTIVE

Malgré d'importantes disparités entre les régions, c'est bien la **mobilité sortante des étudiants**, et, dans une moindre mesure, la **mobilité de recherche entrante**, qui sont partout privilégiées. La **mobilité entrante des étudiants** fait l'objet de peu de dispositifs.

1- Pour deux régions, les montants annoncés pour les étudiants sortants englobent également la mobilité de recherche sortante.



III. LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA MOBILITÉ SORTANTE ET ENTRANTE

Dispositifs de bourses aux étudiants et chercheurs sortants mis en place par les conseils régionaux

		Mobilité sortante		
Indicateurs (moyennes)		Bourses d'études	Bourses de stage	Bourses de recherche
Dispositif de bourse		16 régions sur 16	14 régions sur 16	6 régions sur 16
Enveloppe affectée (en euros)	en moyenne	3 001 910	880 942	221 611
	min. - max.	115 000 - 15 740 000	191 000 - 2 991 119	73 431 - 389 625
Effectifs bénéficiaires	en moyenne	2 013	1 079	26
	min. - max.	33 - 11 267	115 - 4 384	2 - 93
% de femmes bénéficiaires		55,7 %	56,2 %	38,7 %
Montant moyen par bénéficiaire (en euros)		1 745	998	17 095

Dispositifs de bourses aux étudiants et chercheurs entrants mis en place par les conseils régionaux

		Mobilité entrante		
Indicateurs (moyennes)		Bourses d'études	Bourses de stage	Bourses de recherche
Dispositif de bourse		6 régions sur 16	2 régions sur 16	9 régions sur 16
Enveloppe affectée (en euros)	en moyenne	209 414	39 342	699 125
	min. - max.	39 600 - 368 000	1 625 - 77 058	28 000 - 3 000 000
Effectifs bénéficiaires	en moyenne	51	11	10
	min. - max.	7 - 117	2 - 20	2 - 32
% de femmes bénéficiaires		46,3 %	90 %	49,8 %
Montant moyen par bénéficiaire (en euros)		3 486	1 809	50 767

> Les bourses d'études et de stage pour les étudiants en mobilité sortante

- **La grande majorité des régions proposent des bourses d'études et de stage aux étudiants de leur territoire** : les seize régions participant à l'enquête offrent des bourses pour des séjours d'études, et quatorze pour les stages en entreprise.
- **Les enveloppes qui y sont consacrées sont bien supérieures** à celles des autres publics : en moyenne 3 002 000 euros (études) et 881 000 euros (stage)². Ces enveloppes budgétaires sont également celles qui sont le plus souvent citées en augmentation (hausse dans quatre régions pour les études et cinq pour les stages).

2- Dans certaines régions, il n'y a pas de distinction entre les bourses d'études et les bourses de stage, ce qui explique en partie la prééminence de l'enveloppe consacrée aux études.



- Les régions dénombrent en moyenne 2 013 bénéficiaires par an pour les bourses d'études, et 1 079 pour les bourses de stage, avec une forte proportion de femmes bénéficiaires (environ 56 %). **Ces effectifs représentent l'immense majorité de l'ensemble des bénéficiaires de bourses de mobilité entrante ou sortante.** Cela confirme encore une fois le fait que les étudiants sortants sont le principal public visé par les politiques régionales d'aide à la mobilité des étudiants et des chercheurs.
- **A contrario, les montants moyens des aides déclarés pour ces bourses sont les plus bas** : en moyenne 1 745 euros par séjour pour les bourses d'études et 998 euros pour les bourses de stage des étudiants sortants.
- Les critères d'attribution de ces bourses varient selon les territoires. Pour certaines, aucune condition ne s'applique ; **pour la majorité, des conditions (de ressource, d'éloignement, de non-cumul d'aides) sont appliquées.**
- Neuf régions sur seize répartissent le montant des bourses avant, pendant et après le séjour. Trois régions distribuent ces sommes principalement avant le départ et une seule, essentiellement après le séjour.

LA MOBILITÉ EN OUTRE-MER

La question de la mobilité internationale des étudiants et chercheurs se pose de manière différente pour les départements et régions d'outre-mer (DROM), puisque la majeure partie des étudiants a besoin d'aide, non pas pour partir en mobilité à l'international, mais pour suivre des études en métropole. Les dispositifs de bourses mis en place par ces collectivités répondent donc avant tout à ce besoin. Quand elles étaient disponibles, les données concernant cette mobilité vers la France métropolitaine ont été considérées pour les DROM comme des mobilités internationales, afin de prendre en compte cette spécificité.

> Les bourses d'études et de stage pour les étudiants en mobilité entrante

- Les régions sont **peu nombreuses à proposer des bourses d'études et de stage pour les étudiants étrangers** (respectivement six et deux régions). Les enveloppes s'élèvent, en moyenne, à 209 000 euros et 39 000 euros pour l'année 2016.
- Les **montants** moyens des bourses sont par contre un peu plus élevés : 3 486 euros et 1 809 euros par séjour.
- **Les effectifs bénéficiaires sont faibles** : en moyenne, 51 bénéficiaires de bourses d'études, et 11 bénéficiaires de bourses de stage.
- La sélection des étudiants étrangers semble être faite directement par les établissements, même si la région peut avoir au préalable validé avec eux des axes stratégiques (domaines de formation notamment).

> Les bourses de séjour de recherche en mobilité entrante et sortante³

- Pour ce qui est de la recherche, les enveloppes d'aide à la mobilité prévues dans le budget 2016 s'élèvent en moyenne à 222 000 euros pour les sortants, et à 699 000 euros pour les entrants. Cinq régions prévoient des aides pour les sortants, contre neuf pour les entrants. Contrairement à la mobilité des étudiants, c'est donc bien **la mobilité entrante qui est privilégiée pour la recherche.**
- **C'est pour ces publics, qui comptent des chercheurs reconnus, que les montants des aides par séjour sont les plus élevés** : 17 000 euros en moyenne par mobilité pour les chercheurs sortants, et 51 000 euros pour les entrants. Rappelons que les aides aux chercheurs mobiles prennent souvent la forme de co-financements ou de subventions adressées aux centres de recherche. Il peut s'agir également de chaires, comme par exemple en Île-de-France ; ces chaires, certes peu nombreuses, constituent un réel facteur d'attractivité.

3- Des difficultés pour déterminer exactement le périmètre de ce public ont été rencontrées, certaines régions incluant les doctorants, qui semblent représenter une part importante des bénéficiaires de bourses.



- La sélection des chercheurs entrants passe en priorité par des **appels à projet**, soit au niveau régional, soit directement par les établissements de recherche.
- En ce qui concerne la mobilité sortante des chercheurs, l'aide régionale peut prendre la forme d'un **soutien aux équipes de recherche** ; c'est notamment le cas en Bretagne, qui appuie les équipes impliquées dans des projets européens dans le cadre du dispositif *Boost'Europe*.

> Les autres dispositifs d'aide à la mobilité entrante

Les aides à la mobilité entrante hors bourses des conseils régionaux

Outils d'accompagnement de la mobilité entrante mis en place en 2016	Nombre de régions
Facilitation de l'accès au logement	5
Accompagnement dans les démarches administratives	4
Soutiens-partenariats avec des associations pour l'accompagnement	4
Autres mesures pour faciliter l'intégration des étudiants et des chercheurs étrangers	6

- Ces dispositifs de bourses s'accompagnent généralement **de mesures complémentaires destinées à accueillir les étudiants et les chercheurs étrangers, ainsi qu'à les accompagner dans leur intégration**. Ces mesures peuvent prendre différentes formes : mise à disposition, gratuitement ou non, d'un logement temporaire pendant les premières semaines du séjour, aide à l'installation (démarches administratives notamment), aide à l'intégration de la famille du chercheur le cas échéant, etc.
- Ces missions sont confiées aux centres de recherche, aux établissements, en partenariat avec le CROUS, ou exécutées par une structure dédiée. Ainsi, en région Centre-Val de Loire, l'agence le STUDIUM se charge de l'accueil des chercheurs étrangers.

EN ÎLE-DE-FRANCE

La région finance depuis 2004 le réseau [...] Acc&ss Paris Île-de-France [...] fédérant quatre centres implantés sur sept sites qui assurent la mission d'accueil des chercheurs en mobilité en Île-de-France. Ce réseau propose notamment un accompagnement à la recherche d'un logement, [mais aussi] un accompagnement des démarches administratives : visa, titre de séjour, couverture maladie, ouverture de compte, scolarisation des enfants... Le réseau est constitué de la Cité internationale universitaire de Paris et d'une association située à Orsay, Science Accueil. Ces deux structures [...] ont également noué de nombreux partenariats, notamment avec des institutions spécialisées dans la mobilité internationale (Réseau Euraxess...). »

- Outre l'accompagnement dans la recherche d'un logement et dans les démarches administratives, d'autres outils sont également mis en place : journées d'accueil des étudiants internationaux, soutien à l'intégration par les activités culturelles, mise en réseau des étudiants, cours de français langue étrangère (FLE), etc.

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Subvention annuelle à l'association Jeunes Ambassadeurs qui forme des binômes, coachs d'entreprises de la région et étudiants étrangers, dans le but de leur faire découvrir la région, de les accueillir et de leur faire développer un projet de relation entre notre région et leur région d'origine. »



EN ÎLE-DE-FRANCE

En plus de services dits classiques, le réseau propose de nombreux événements festifs et culturels aux étudiants et chercheurs en mobilité. Des cours de FLE sont également dispensés, une aide à l'accès aux loisirs ainsi qu'un soutien psychologique et un accompagnement social en cas de nécessité. »

EN PERSPECTIVE

Si l'aide à la mobilité sortante étudiante prend essentiellement la forme de bourses, les dispositifs en direction des étudiants et chercheurs étrangers accueillis consistent davantage en des subventions à des organismes divers chargés de leur accueil.



IV. DESTINATIONS ET ORIGINES DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS MOBILES

> Étudiants et chercheurs en mobilité sortante

Zones de destination des étudiants et chercheurs boursiers sortants des conseils régionaux

Indicateurs		Continent européen	Dont pays Erasmus+	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique du Nord
Étudiants bénéficiaires	Régions ayant déclaré des bénéficiaires	12	9	10	9	12
	Nombre moyen de bénéficiaires	1 632	1 831	29	62	465
	min. - max.	139 - 6054	139 - 5 807	8 - 94	8 - 251	33 - 1 895
Chercheurs bénéficiaires	Régions ayant déclaré des bénéficiaires	3	1	1	1	4
	Nombre moyen de bénéficiaires	9	12	1	3	7
	min. - max.	2 - 13	-	-	-	1 - 22

Indicateurs		Amérique centrale et Caraïbes	Amérique du Sud	Moyen-Orient	Asie	Océanie
Étudiants bénéficiaires	Régions ayant déclaré des bénéficiaires	9	10	8	9	11
	Nombre moyen de bénéficiaires	60	174	24	367	71
	min. - max.	1 - 260	1 - 771	6- 95	6 - 1 502	3 - 345
Chercheurs bénéficiaires	Régions ayant déclaré des bénéficiaires	1	2	0	2	3
	Nombre moyen de bénéficiaires	5	2,5	-	6	2
	min. - max.	-	2 - 3	-	5 - 7	1 - 3

- En moyenne, les zones largement privilégiées par les étudiants en mobilité sortante sont **l'Europe** et en particulier **la zone Erasmus+**. On note également des effectifs importants en direction de **l'Amérique du Nord**, de **l'Asie**, et, dans une moindre mesure, de **l'Amérique du Sud**.
- De manière cohérente avec les enveloppes annoncées, peu de chercheurs en mobilité sortante sont reportés ici. Les destinations principales sont identiques à celles des étudiants. La région Bretagne compte ainsi 13 chercheurs en mobilité dans le continent européen, sur les 37 dont elle finance la mobilité.
- Cinq régions ont indiqué dans le détail les pays de destination des étudiants et des chercheurs bénéficiaires de bourses de la collectivité. Les pays d'accueil principaux pour les étudiants de ces régions sont le **Royaume-Uni**, le **Canada**, **l'Espagne**, **l'Allemagne**, **les États-Unis**, **l'Irlande** et **la Chine**.



Top 10 des pays de destination des boursiers sortants

Auvergne-Rhône-Alpes			Grand Est		Normandie	
Rang	Destination	% du total des bénéficiaires	Destination	% du total des bénéficiaires	Destination	% du total des bénéficiaires
1	Canada	11,7 %	Allemagne	15,1 %	Espagne	19,9 %
2	Royaume-Uni	11,2 %	Royaume-Uni	11,3 %	Royaume-Uni	13,2 %
3	Espagne	7,0 %	Canada	9,0 %	Canada	12,8 %
4	Allemagne	5,3 %	Espagne	7,0 %	Irlande	7,7 %
5	États-Unis	5,2 %	États-Unis	4,4 %	Allemagne	5,6 %
6	Irlande	4,0 %	Suède	4,1 %	États-Unis	5,0 %
7	Suède	3,4 %	Irlande	3,6 %	Italie	4,0 %
8	Italie	3,3 %	Belgique	3,3 %	Malte	3,2 %
9	Chine	2,9 %	Suisse	3,2 %	Belgique	2,8 %
10	Australie	2,4 %	Italie	2,7 %	Chine	2,7 %

Pays de la Loire			Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Rang	Destination	% du total des bénéficiaires	Destination	% du total des bénéficiaires
1	Royaume-Uni	11,7 %	Royaume-Uni	13,4 %
2	Espagne	10,9 %	Canada	13,0 %
3	Canada	9,2 %	États-Unis	8,2 %
4	Allemagne	6,9 %	Espagne	7,1 %
5	États-Unis	5,0 %	Chine	6,5 %
6	Irlande	4,7 %	Allemagne	3,1 %
7	Chine	3,9 %	Vietnam	2,6 %
8	Italie	3,8 %	Brésil	2,5 %
9	Pologne	3,2 %	Italie	2,5 %
10	Argentine	2,1 %	Malte	2,4 %

Hong-Kong est inclus dans les chiffres pour la Chine.

- S'il s'agit a priori majoritairement d'une **mobilité non-diplômante**⁴, contrairement aux données transmises par l'UNESCO qui décompte uniquement les mobilités diplômantes, on peut toutefois observer des similitudes dans les destinations d'étude de ces deux contingents. Ainsi, au niveau national, en mobilité diplômante, les mêmes pays figurent dans les premières destinations. Une différence notable : l'absence de la Belgique, premier pays de destination pour les étudiants français en mobilité diplômante, ainsi que de la Suisse (quatrième destination) et la Roumanie (huitième) dans les Tops 10 de ces cinq régions.

⁴- Une mobilité non-diplômante donne généralement lieu à la délivrance de crédits, mais jamais à la délivrance d'un diplôme dans le pays d'accueil. Outre les stages, il s'agit de séjours d'études dans le cadre de programmes d'échanges.



> Étudiants et chercheurs en mobilité entrante

- Les données recueillies concernant l'origine des étudiants étrangers dans les régions sont éparpillées et ne permettent pas une consolidation significative. On constate cependant des effectifs plus importants en provenance du **Maghreb** et d'**Asie**, et, dans une moindre mesure, du continent européen et d'**Amérique du Nord**.

EN PERSPECTIVE

Les pays d'accueil des étudiants et chercheurs boursiers en mobilité sont globalement assez bien connus, malgré les difficultés pour consolider les données, en particulier à la suite des fusions régionales. En raison du faible nombre de bourses distribuées aux étudiants étrangers accueillis, les connaissances sur ce public sont presque inexistantes.



V. COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES, ACTIONS EN RÉSEAU, PARTENARIATS

> Coopération décentralisée

- Dans le cadre de l'enquête, **huit régions ont dit avoir développé des liens renforcés avec des collectivités étrangères**, toutes thématiques confondues.
- L'Atlas français de la coopération décentralisée, base de données administrée par la DAECT du MEAE, recense les projets de coopération menées par les collectivités territoriales. Sur la base des informations que les régions ont recensées dans cet atlas, il est possible d'identifier les grandes tendances dans la stratégie de coopération internationale des conseils régionaux (thématiques, pays cibles, types de coopération, etc.). Les données ci-dessous correspondent à l'état de la coopération décentralisée au moment de l'extraction des données, en mars 2018.

> Thématiques privilégiées par type de collectivités territoriales françaises⁵

Actions de la coopération décentralisée des collectivités territoriales par thématique

	Projets portés par l'ensemble des collectivités territoriales		Dont projets portés par les conseils régionaux	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Culture et patrimoine	7 195	66,8 %	86	10,9 %
Francophonie	37		1	
Infrastructures, équipements et manifestations culturelles	7 068		69	
Patrimoine	90		16	
Économie durable	948	8,8 %	245	30,9 %
Agriculture et développement rural	207		55	
Aménagement du territoire et transports	213		31	
Attractivité des territoires	461		150	
Technologies de l'information et de la communication	67		9	
Éducation, social et recherche	1 185	11 %	252	31,8 %
Coopération universitaire, scientifique et recherche	140		69	
Éducation, emploi, formation professionnelle	693		130	
Insertion sociale	16		1	
Jeunesse et genre	80		9	
Santé	190		38	
Sport	66		5	

Suite - Actions de la coopération décentralisée des collectivités territoriales par thématique

⁵- Extraction en mars 2018.



Environnement, climat et énergie	494	4,6 %	48	6,1 %
Eau et déchets	347		13	
Économie circulaire	4		0	
Énergie	22		4	
Protection / Gestion de l'environnement / Biodiversité	121		31	
Politique, humanitaire et coopération transfrontalière	567	5,3 %	118	14,9 %
Aide d'urgence, humanitaire et à la reconstruction	84		12	
Coopération transfrontalière	74		19	
Gouvernance locale et appui institutionnel	409		87	
Non renseignée	383	3,6 %	43	5,4 %
Total général	10 772	100 %	792	100 %

- L'ensemble des collectivités territoriales mettent en œuvre **plus de 10 000 projets à travers le monde dont 792 sont portés par les conseils régionaux**. Les thématiques privilégiées par l'ensemble des collectivités sont avant tout liées à la Culture et au Patrimoine (66,8 %) alors que les **conseils régionaux** portent en premier lieu des projets dédiés à la thématique **Éducation, social et recherche** (31,8 %). Viennent ensuite les thématiques **Économie durable** (30,9 %) et **Politique humanitaire et coopération transfrontalière** (14,9 %).

> Zones géographiques de coopération des conseils régionaux

Répartition des projets de coopération décentralisée des conseils régionaux par zone géographique

Zone géographique	Nombre de projets portés par les conseils régionaux	Pourcentage
Afrique subsaharienne	247	31,2 %
UE	213	26,9 %
Asie-Océanie	92	11,6 %
Afrique du Nord	63	8,0 %
Amérique du Nord	60	7,6 %
Europe hors UE	59	7,4 %
Moyen-Orient	33	4,2 %
Amérique du Sud	13	1,6 %
Amérique centrale et Caraïbes	11	1,4 %
Autre (Multi-pays)	1	0,1 %
Total général	792	100 %

- **Plus de 50% des actions de coopération des conseils régionaux se concentrent sur l'Afrique subsaharienne (31,2 %) et l'UE (26,9 %).**
- Cette répartition ne recoupe que très partiellement les destinations des étudiants ayant obtenu une bourse régionale⁶, qui se dirigent en priorité vers la zone Erasmus+, le continent européen et l'Amérique du Nord. L'Afrique subsaharienne arrive en septième position des destinations des boursiers.

6- Voir page 35.



> Les principaux pays impliqués dans les actions de coopération des conseils régionaux

Top 20 des pays avec lesquels les conseils régionaux entreprennent des actions de coopération

Rang	Pays	Nombre de projets entrepris par les conseils régionaux
1	Allemagne	62
2	Sénégal	59
3	Canada	56
4	Madagascar	55
5	Maroc	49
6	Chine	44
7	Mali	37
8	Pologne	32
8	République tchèque	32
9	Bénin	21
10	Russie	19
11	Cameroun	18
11	Vietnam	18
12	Afrique du Sud	17
13	Royaume-Uni	16
14	Togo	14
15	Slovaquie	13
16	Arménie	12
16	Italie	12
16	Suède	12
16	Territoires palestiniens	12
17	Égypte	11
17	Tunisie	11
18	Espagne	10
18	Finlande	10
19	Belgique	8
19	Haïti	8
20	Japon	7
20	Laos	7
20	Suisse	7
Total général		792

- De même, le détail des pays avec lesquels les conseils régionaux coopèrent montre **une prédominance des pays africains** (quatre pays parmi le Top 10 : Sénégal, Madagascar, Mali, Bénin) et européens (Allemagne, Pologne, République tchèque, Russie).
- **Ces coopérations sont le résultat de liens historiques, culturels ou linguistiques.** En effet, les premiers pays avec lesquels les régions coopèrent sont des pays ayant des liens de longues dates avec la France, ou des pays francophones - **6 pays sur 10 sont francophones.**



- **La Chine arrive en 6^e position** des pays avec lesquels les conseils régionaux coopèrent.
- **Les cinq principaux pays de destination des étudiants et chercheurs boursiers des régions⁷ ne sont pas forcément les principaux pays partenaires de la coopération décentralisée.** Le Royaume-Uni, 1^{re} destination, est ainsi 13^e pays de coopération décentralisée avec 16 projets. Le Canada et l'Allemagne, respectivement 2^e et 4^e destinations des boursiers, arrivent aux 3^e et 1^{re} places du classement. L'Espagne, 3^e destination, est seulement le 18^e pays partenaire de la coopération décentralisée. Enfin, les États-Unis, 5^e pays de destination, n'apparaît pas dans les 20 premiers pays partenaires.

> Action en réseau

- **Seules trois régions ont déclaré entretenir des liens de réflexion et d'action avec d'autres collectivités territoriales françaises** sur la thématique de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs.
- Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine relèvent leur participation au **groupe de travail sur la mobilité internationale des jeunes animé par Régions de France** et aux manifestations sur ce thème organisées par l'association.
- Bourgogne-Franche-Comté explique tenir un **rôle de chef de file sur ce sujet au sein des collectivités infrarégionales**.

Intégration du thème de la mobilité internationale étudiants-chercheurs aux documents-cadres, stratégies et schémas régionaux

Documents-cadres, stratégies, schémas	Nombre de régions
Schéma local de l'enseignement supérieur et de l'innovation (SLESRI, SDU)	2
Schéma régional de l'enseignement supérieur et de l'innovation (SRESRI)	14
Schéma régional du développement économique, de l'internationalisation et de l'innovation (SRDEII)	10
Contrat de plan État région (CPER)	5
Volet territorial du projet d'établissement de la COMUE	6
Autres	2

- La thématique de **la mobilité internationale étudiants-chercheurs est évoquée principalement dans le SRESRI et le SRDEII**, deux schémas régionaux prévus par la loi NOTRe et établis pour la période 2017-2021. Le SRESRI définit la stratégie et le plan d'action régionaux en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Le SRDEII constitue le cadre politique de référence pour l'action régionale concernant l'aide aux entreprises, le soutien à l'internationalisation et l'aide à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.
- Le sujet est bien plus rarement évoqué dans les autres documents-cadres : seules six régions déclarent l'avoir fait dans le volet territorial du projet d'établissement des COMUE.
- La région Hauts-de-France explique inscrire cette thématique dans **les contrats de branche**, en négociation au premier trimestre 2018. La partie contrat de développement évoquera ainsi l'accueil de doctorants en entreprise et les VIE.

7- Cinq régions ont détaillé les pays de destination de leurs boursiers : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur (voir page 36).



EN PERSPECTIVE

Les régions développent des coopérations avec des collectivités étrangères dans une grande variété de domaines ; elles interviennent particulièrement sur la thématique de l'éducation et de la recherche, et leurs principaux partenaires sont africains et européens. Les partenariats avec d'autres collectivités françaises en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont par contre encore peu développés, et s'appuient surtout sur la plateforme de discussion et de travail offerte par Régions de France. Cet état de fait est amené à évoluer puisque les nouveaux SRESRI rédigés par les régions évoquent pour la plupart la question de l'internationalisation et de l'attractivité de leur enseignement supérieur.



VI. PROMOTION DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE, ATTRACTIVITÉ ET COMMUNICATION

> Outils de promotion de la mobilité internationale auprès des étudiants de la collectivité

- Cinq régions ont organisé ou participé en 2016 à **des manifestations sur le sujet de la mobilité internationale** : journées régionales de promotion, interventions dans les établissements, stand dédié à l'international dans un salon étudiant. La région Hauts-de-France organise ainsi annuellement l'évènement « Cap sur le Monde ».
- Cinq régions disent avoir participé à **des salons en France ou à l'étranger** sur les études à l'international. Elles expliquent participer à des salons organisés par les EESR de leur territoire. La région Hauts-de-France ajoute que, lorsqu'elle organise des déplacements à l'étranger, elle peut être amenée à se déplacer avec des acteurs académiques. Sur son site internet, la collectivité de Corse communique sur la tenue en octobre 2016 d'un Salon de la mobilité internationale des 16-32 ans dans le cadre de l'opération « MobiJeunes – Mobighjovani 'Viaghja pà u to avvene ! Voyage pour ton avenir ! » qu'elle pilote aux côtés des acteurs de la jeunesse et de l'enseignement supérieur.
- Quatorze régions se sont dotées **d'outils d'information (papier ou en ligne)** sur leurs dispositifs d'aide à la mobilité. Certaines ont également communiqué sur ces aides dans la presse et dans les guides étudiants (ONISEP, CROUS).
- Selon **onze régions, toutes les informations relatives aux aides à la mobilité sont présentées sur le site de leur collectivité**, tandis que pour cinq autres, l'essentiel y est mais il est nécessaire de se renseigner plus avant pour le détail de ces aides.

> Attractivité à l'international

- Le questionnaire interrogeait les collectivités sur l'existence d'outils pour mesurer leur notoriété à l'international et pour connaître les composantes de leur image à l'étranger. Seule l'Île-de-France a répondu par l'affirmative, mais ajoute ne pas avoir de données à ce sujet pour le public spécifique des étudiants et des chercheurs étrangers.
- **Renforcer leur attractivité à l'international semble pourtant être une priorité** pour les régions. Celles-ci ont mis en place diverses actions, pour certaines innovantes, afin de la renforcer, et pas seulement en direction des étudiants et des chercheurs.
- Cette problématique a été ainsi intégrée dans les SRESRI. La **coopération décentralisée** est vue comme un moyen de faire connaître la région à l'international, tout comme l'organisation de manifestations sportives et culturelles d'envergure ou la **participation à des forums et organisations régionales** – la Martinique participe notamment à l'OECS⁸ et à l'AEC⁹.
- La région Pays de la Loire parie sur le **volontariat international en entreprise (VIE)** pour favoriser l'internationalisation des entreprises du territoire et participent au financement des volontaires. La région Hauts-de-France évoque également le fait de développer **une communication de valorisation à la fois en français et en anglais**.
- Enfin, la Normandie a créé **l'agence Normandie Attractivité**, spécialisée en marketing territorial, pour faire connaître la « marque » Normandie à l'international. L'agence cherche, par exemple, à faire **des étudiants étrangers des ambassadeurs de la région** une fois de retour dans leur pays. Elle les invite pour cela à rejoindre son réseau d'ambassadeurs de la Normandie, qui rassemble étudiants, entrepreneurs, etc. habitant ou ayant séjourné en Normandie.

8- Organisation des États de la Caraïbe de l'Est.

9- Association des États de la Caraïbe.



VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE

Le **VIE**, instauré par la loi du 14 mars 2000, permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, homme ou femme, entre 18 et 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger pour une période modulable de 6 à 24 mois.

Les VI perçoivent une indemnité forfaitaire mensuelle, variable suivant le pays d'affectation.

DANS LES PAYS DE LA LOIRE

La région des Pays de la Loire a mis en place des **Envoyés spéciaux** en mai 2017 sur les 3 zones « grand export » retenues : Amérique du Nord, Asie, Afrique de l'Ouest. **Dispositif unique, expérimental et innovant**, il permet à la région, sur les zones concernées, de valoriser l'action régionale en renforçant les relations avec Business France. Véritables « postes avancés » au service des entreprises et acteurs du territoire, les envoyés spéciaux sont pleinement connectés au réseau diplomatique et consulaire français, ils sont missionnés pour :

- élaborer une cartographie « dynamique » des acteurs et intérêts ligériens ;
- identifier et diffuser les opportunités de partenariats sur le volet export et attractivité ;
- donner une dimension internationale à certaines politiques publiques ;
- assurer des actions de représentation et de lobbying. »

> Promotion de l'enseignement supérieur du territoire à l'international

- **Peu de régions mentionnent des actions de promotion de leur enseignement supérieur en 2016.** Les campagnes de communication et d'information paraissent se centrer sur des **sites web d'information** et sur la **participation ponctuelle à des salons à l'étranger**. Auvergne-Rhône-Alpes mentionne ainsi le fait d'avoir participé par le passé à des salons en Chine et au Brésil aux côtés de Campus France.
- La **coopération décentralisée** est là encore mise en avant comme outil de valorisation de la collectivité à l'international ; la Bourgogne-Franche-Comté travaille ainsi avec les structures de son territoire pour promouvoir l'accueil des jeunes étrangers en service civique.
- D'une manière générale, il semble que la construction de cette politique de promotion soit en cours, dans la suite des fusions régionales et de l'adoption des nouveaux SRESRI.

> Politique territoriale d'attractivité des chercheurs étrangers

- Les dispositifs en direction des chercheurs étrangers, comme évoqué, sont moins systématiquement mis en place que pour les étudiants sortants. Certaines régions offrent des financements ponctuels, parfois en lien avec des collectivités ou structures étrangères (programme Fulbright avec les États-Unis, par exemple). D'autres ont construit des dispositifs plus importants, comme la région Île-de-France qui finance ainsi les Chaires d'excellence internationale Blaise Pascal, qui ont permis l'accueil de 90 chercheurs depuis 1996. Enfin, la région Hauts-de-France évoque la prochaine mise en place d'un programme spécifique pour l'attraction des chercheurs.



EN HAUTS-DE-FRANCE

La région souhaite renforcer son attractivité et le rayonnement international de ses centres de recherche scientifique. Pour ce faire, elle met en place un nouveau dispositif : STaRS - pour Soutien à l'accueil de talents de la recherche scientifique. Il comprend quatre axes majeurs :

- l'accueil de jeunes chercheurs d'avenir ;
- l'accueil de chercheurs statutaires de haut niveau ;
- le financement de chaires d'excellence ;
- l'échange international de chercheurs. »

- Les collectivités peuvent également agir par d'autres voies : soutien à des associations et des fondations scientifiques, partenariats avec les acteurs institutionnels dans le domaine de la formation, de l'innovation et de la recherche, financement de colloques internationaux, etc. Le réseau Acc&ss de la région Île-de-France, évoqué plus haut, propose des services spécifiques aux chercheurs : services aux conjoints de ces derniers, facilitation de l'accueil des chercheurs étrangers en situation de handicap, service de conciergerie, etc.

- Toutefois, **ces politiques d'attraction des chercheurs internationaux se heurtent à un certain nombre d'obstacles relevés par les régions** : difficultés des démarches administratives, différences de salaire avec d'autres pays, complexité et fractionnement du paysage de la recherche qui nuisent à sa lisibilité, manque de postes de chercheurs. Quatre régions évoquent **un manque d'attractivité de leur territoire et un déficit en matière d'image d'excellence de la recherche**. La proximité avec l'Île-de-France peut également être perçue comme un obstacle supplémentaire.



> Communication numérique

La communication autour de la mobilité internationale étudiants-chercheurs sur les sites web des régions

	ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION				
	Guichet physique unique ou site web dédié	Formulaires et règlements des aides en ligne	Guide des aides	Guide VIE	Possibilité d'effectuer une demande d'aide en ligne, application ou site web dédié
Auvergne-Rhône-Alpes		●			●
Bourgogne-Franche-Comté		●	●		●
Bretagne	●	●	●		●
Centre-Val de Loire		●	●		●
Corse	●		●		
Grand Est		●			●
Hauts-de-France		●			●
Île-de-France		●			●
Normandie		●			
Nouvelle-Aquitaine		●			●
Occitanie	●	●	●		●
Pays de la Loire				●	
Provence-Alpes-Côte d'Azur		●			●
Guadeloupe		●			●
Guyane					●
Martinique	●	●	●		●
Mayotte	●	●			●
La Réunion	●				
TOTAL	6	14	6	1	14



Suite - La communication autour de la mobilité internationale étudiants-chercheurs sur les sites web des régions

	ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION			PROMOTION DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE	
	Site ou documents dans une langue étrangère	Interlocuteur identifié (contact individuel)	Interlocuteur non spécifique (adresse email commune, formulaire de contact, adresse postale)	Communiqués de presse, dossiers, articles, vidéos	Salons, ateliers, autres événements relayés sur le site
Auvergne-Rhône-Alpes		●		●	
Bourgogne-Franche-Comté			●		●
Bretagne		●		●	●
Centre-Val de Loire		●	●	●	
Corse				●	●
Grand Est		●	●	●	●
Hauts-de-France	●	●	●	●	●
Île-de-France		●		●	
Normandie		●	●	●	●
Nouvelle-Aquitaine		●	●		
Occitanie			●	●	
Pays de la Loire		●	●	●	
Provence-Alpes-Côte d'Azur		●	●		
Guadeloupe			●	●	●
Guyane				●	
Martinique			●	●	
Mayotte			●	●	●
La Réunion			●		
TOTAL	1	10	13	14	8

● Informations détaillée

● Information évoquée, nécessité d'aller chercher l'information ailleurs

Source : Analyse des sites web des régions, 3^e trimestre 2017



- L'enquête par formulaire révèle que **les sites web des collectivités sont très souvent les premiers outils de leur communication** sur la thématique des mobilités des étudiants et des chercheurs.
- L'analyse de ces sites, cette fois-ci pour les 18 régions, **montre une concentration de leur effort sur quelques outils** (mise en ligne des formulaires de demande et les règlements des dispositifs, application de dépôt de demande de bourse en ligne).
- D'autres sont mis en place par moins de la moitié des régions : guichet unique, site web dédié uniquement à la mobilité internationale, guide des aides régionales.
- Seuls les Pays de la Loire ont mis à disposition des informations spécifiques sur le **VIE**, et seule la région Hauts-de-France propose quelques documents **en langue étrangère**. On notera que la région Auvergne-Rhône-Alpes est partenaire de la « COMUE Communauté Université Grenoble Alpes » pour le site web dédié aux étudiants et chercheurs internationaux, traduit intégralement en anglais.
- Dans la grande majorité des régions, un contact est indiqué ; ce contact est un interlocuteur identifié individuellement dans dix régions.
- Sur le plan de la promotion de la mobilité internationale, l'analyse des sites web et l'enquête concordent : celle-ci est **d'abord mise en œuvre au travers de communiqués de presse, d'articles et de vidéos en ligne sur le site de la région**.
- **La participation à des salons et autres évènements sur le thème de la mobilité est plus rare**, ou en tout cas moins systématiquement mise en avant sur le site de la collectivité. En effet, certaines collectivités annoncent avoir participé ou organisé des manifestations qui ne figuraient pas sur leur site web au moment de l'analyse. Pour d'autres, des activités de promotion relevées sur le site ne sont pas reprises dans le formulaire collecté.

EN PERSPECTIVE

La communication des régions autour de la mobilité internationale et des dispositifs d'aide passe principalement par des outils d'information numériques. De nouvelles initiatives sont en train d'émerger pour investir pleinement le champ du marketing territorial, aujourd'hui essentiel au développement des régions. Il reste cependant à lever un frein important : le manque de connaissance des régions sur leur image et ses composantes à l'international.



VII. ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE : BILANS ET PERSPECTIVES

> Les atouts des collectivités pour attirer les étudiants et chercheurs étrangers

- Huit régions mettent en avant **la présence sur leur territoire d'infrastructures de recherche importantes** : laboratoires de haut niveau, grands organismes publics de recherche, équipement de pointe, thématiques de recherche d'excellence, etc. **La diversité de l'offre de formation** (écoles d'ingénieurs, grandes écoles, universités, etc.) est également mentionnée.
- **Le cadre de vie, le patrimoine naturel et historique, la présence de villes dynamiques à taille humaine** sont cités par quatre régions. Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est évoquent un tissu industriel et économique dense.
- **La position géographique de la région** est aussi mise en valeur : proximité avec le bassin parisien (Centre-Val de Loire, Normandie), territoire transfrontalier (Grand Est).
- L'Île-de-France, se positionnant à un niveau international, estime que le **faible coût des études et le système de protection sociale en France** sont des atouts pour attirer les étudiants et chercheurs étrangers. De manière plus spécifique à son territoire, **la réputation à l'international de Paris et de certains établissements historiques** (la Sorbonne notamment) est également mise en avant.
- La Bourgogne-Franche-Comté souligne les **actions entreprises par les acteurs locaux** pour renforcer son attractivité.

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

« Une Maison de Rhénanie-Palatinat présente à Dijon et en parallèle une maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence qui communique et aide les étudiants allemands et plus largement tchèques et polonais à faire une mobilité en BFC. Une attention particulière portée à cette dimension actée dans les documents stratégiques des établissements [...] et conventions de partenariats diverses avec établissements étrangers. »

> Les freins à l'attractivité

- Quatre régions expliquent souffrir d'un **déficit de notoriété à l'étranger**. La région Île-de-France évoque elle aussi ce manque pour certains de ses sites, la visibilité internationale se limitant à quelques établissements. Auvergne-Rhône-Alpes déplore **l'absence de campagnes de promotion à l'international**.
- Deux régions dénotent un **manque d'attractivité de leurs établissements de recherche pour les chercheurs internationaux**. Une autre dit peiner à retenir ses propres étudiants sur son territoire, et encore plus à attirer des étudiants étrangers.
- La Réunion, la Martinique et la Corse soulignent un coût de la vie relativement élevé et des **difficultés d'accès** pour venir s'installer dans ces îles. La Réunion en particulier souligne un **problème de « taille critique »** qui freine le développement de son enseignement supérieur. La Guyane met en avant le **manque de logements étudiants** sur son territoire.



> Quelles solutions pour attirer les étudiants et chercheurs étrangers ?

- Trois régions souhaitent **promouvoir leur territoire dans leur globalité**, sans se limiter aux atouts touristiques. Pour cela, les régions cherchent à **définir et déployer des stratégies de marketing territorial**, investir les réseaux sociaux, multiplier les salons à l'étranger.
- Cinq régions veulent également **mutualiser les actions de leurs partenaires sur ce sujet** (EESR, entreprises, collectivités), par exemple en encourageant les établissements de recherche à développer les collaborations scientifiques internationales. La Bretagne évoque la possibilité de proposer davantage de cours en anglais.
- Six régions expliquent vouloir **améliorer l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers**. Outre le fait de proposer des bourses aux montants suffisamment attractifs, il s'agit de « développer une culture de l'accueil », de simplifier les démarches administratives, notamment en développant l'usage des langues étrangères. La région Île-de-France souhaite également créer des campus répondant aux standards internationaux, ce qu'expérimente de son côté la Normandie.

EN NOUVELLE-AQUITAINE

Proposer un accompagnement pour que les étudiants et chercheurs étrangers se sentent bien accueillis en Nouvelle-Aquitaine. En effet, pour pouvoir recruter des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des étudiants, il faut être en mesure de proposer un cadre / un environnement de travail et de vie de qualité, de créer les conditions d'un épanouissement personnel. Cela passe notamment par :

- La mise à disposition d'infrastructures et d'équipements, notamment scientifiques, de qualité ;
- Le développement d'une offre de services personnalisés, particulièrement pour l'installation (guichet unique) ;
- L'existence d'une vie culturelle et sportive dynamique ;
- La présence d'une offre de services adaptée aux personnes accueillies (transport, logement, garde d'enfants, écoles, etc.). »

EN NORMANDIE

Sur le plan de l'ESR, la région a décidé de mettre en œuvre un Plan Campus Normand, pour fédérer les différents sites d'enseignement supérieur/recherche et de faire de ces campus des lieux d'expérimentation, intégrant le volet international dans la structuration de ce plan (formations, recherche, vie étudiante et dynamique économique normande ...). »

> Comment favoriser la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs de la collectivité ?

- Quatre régions souhaitent développer **une communication concertée avec les EESR**, notamment en promouvant auprès des étudiants et des chercheurs les partenariats entre leur région et des collectivités à l'étranger.
- La Bourgogne-Franche-Comté explique vouloir **développer les partenariats multilatéraux entre établissements, et s'impliquer dans les réseaux Erasmus+** en mettant en place un consortium ; la région assumerait ainsi le rôle de chef de file dans le renforcement de la mobilité sortante. De la même manière, la Martinique souhaite **dédier davantage de ressources humaines à la thématique de la mobilité internationale** au sein des collectivités et des universités, et renforcer les liens entre celles-ci et les entreprises.



- Deux régions estiment nécessaire de **mieux accompagner les étudiants dans leur mobilité**, en les préparant au départ, mais aussi au retour ; il s'agirait de les aider à valoriser leurs acquis pour leurs études ou leur futur parcours professionnel. La région Île-de-France évoque le fait d'instaurer une culture de l'entrepreneuriat étudiant.

EN NORMANDIE

Le développement, via Normandie attractivité, de clubs d'ambassadeurs normands à l'étranger, pourra offrir aux personnes en mobilité des informations sur le pays d'accueil et lever ainsi certains freins au départ. »

EN NOUVELLE-AQUITAINE

Il semble particulièrement important de faire en sorte que les chercheurs puissent venir/bouger. Ceci permettrait de renforcer l'attractivité de la région mais favoriserait également la possibilité, pour les individus, de se déplacer sur d'autres territoires afin d'acquérir de l'expérience puis de revenir en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agirait donc de 'penser à la mobilité dans les deux sens'.

La mise en place de financements pluriannuels ainsi que le renforcement des moyens humains, matériels, financiers constituent également des pistes de développement de la mobilité internationale des chercheurs. »

EN PERSPECTIVE

Chaque région dispose d'atouts sur lesquels s'appuyer pour développer son attractivité. Pour pallier le manque de notoriété des territoires, principal frein à leur essor à l'international, les solutions ne manquent pas et certaines régions, en accord avec leur SRESRI, travaillent à renforcer leur communication à l'étranger, améliorer l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers, et développer l'internationalisation de leur enseignement supérieur et leur recherche.



3

Focus région

Si des points de convergence et des constats communs entre collectivités existent en matière de mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, chaque région se distingue par une position géographique, une population, une histoire, des dynamiques territoriales et des politiques régionales particulières.

Les Focus s'attachent à mettre ces spécificités en avant. Pour ce faire, l'action des régions, décrite par l'enquête menée par Campus France, est mise en regard des données issues du MESRI et de l'Atlas de la Coopération décentralisée. Ce faisceau d'informations permet de tracer le profil de chaque région sur cette thématique.

Auvergne-Rhône-Alpes	54
Bourgogne-Franche-Comté	61
Bretagne	68
Centre-Val de Loire	75
Corse	82
Grand Est	89
Hauts-de-France	96
Île-de-France	103
Normandie	110
Nouvelle-Aquitaine	117
Occitanie	124
Pays de la Loire	131
Provence-Alpes-Côte d'Azur	138
Guadeloupe	145
Guyane	150
Martinique	156
Mayotte	163
La Réunion	166

Auvergne- Rhône-Alpes



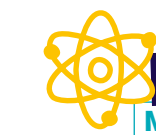
 **42 121**
ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS
ACCUEILLIS

 **12,7 %**
D'ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS
DANS LA RÉGION

 **53 %**
DE FEMMES PARMI
LES ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS

 **11 360**
BOUSIERS
DU CONSEIL
RÉGIONAL¹

 **1 705**
BOUSIERS DU
GOUVERNEMENT
FRANÇAIS²

 **492**
MOBILITÉS
DE DOCTORANTS ET
DE CHERCHEURS PHC³

Auvergne-Rhône-Alpes en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	7 933 200	11,9 %	2
PIB (en millions d'euros, 2014)	244 049	11,4 %	2
PIB/habitant (2014)	31 104	-	2
Population étudiante (2016)	331 005	16,7 %	2
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	58 045	14,3 %	2
DIRD (en millions d'euros, 2014)	6 616	13,8 %	2

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les bourses du gouvernement français (BGF) sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

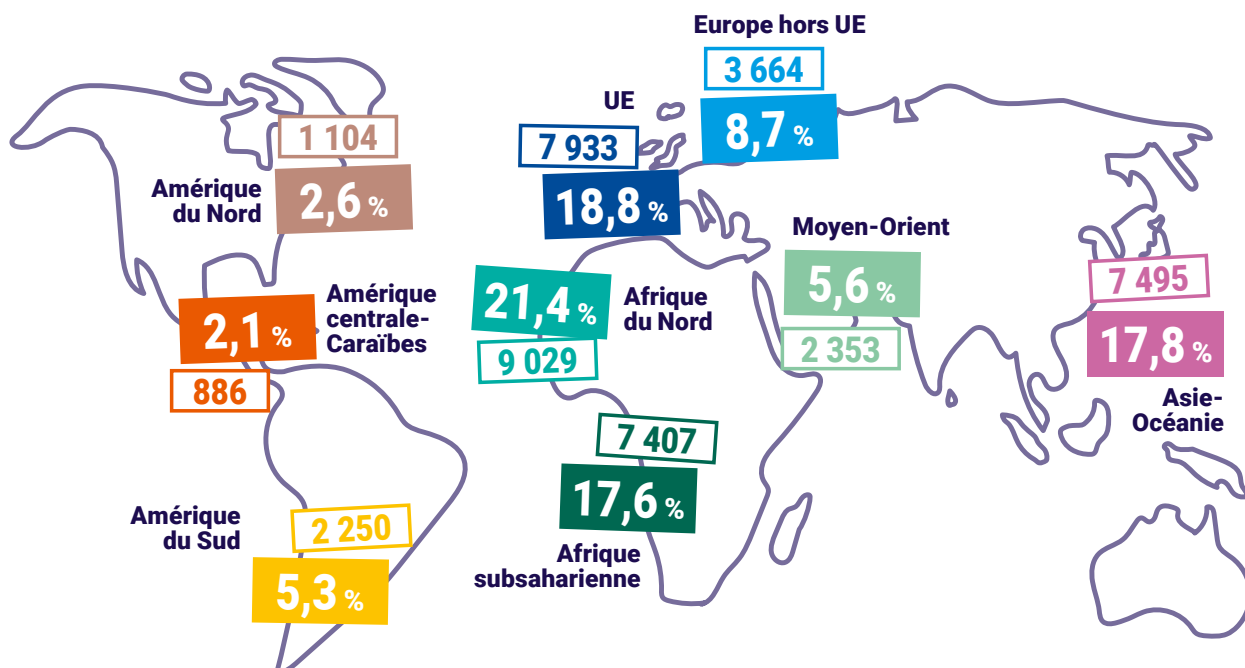
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017			2013-2014			Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part régionale	Part nationale	Effectifs	Part régionale	Part nationale	En volume	En pourcentage
Clermont-Ferrand	4 392	10,4 %	1,4 %	4 966	13,2 %	1,7 %	↓ -574	↓ -11,6 %
Grenoble	11 402	27,1 %	3,5 %	10 444	27,9 %	3,5 %	↑ 958	↑ 9,2 %
Lyon	26 327	62,5 %	8,1 %	22 073	58,9 %	7,5 %	↑ 4 254	↑ 19,3 %
Auvergne-Rhône-Alpes	42 121	100 %	13 %	37 483	100 %	12,7 %	4 638	12,4 %

- Auvergne-Rhône-Alpes est la **deuxième région de France** pour l'accueil d'étudiants étrangers et **Lyon, la troisième académie**.
- C'est aussi la **troisième région métropolitaine pour la proportion d'étudiants étrangers** par rapport au total des étudiants de la collectivité.
- Auvergne-Rhône-Alpes enregistre une **progression en proportion de ses étudiants étrangers en trois ans supérieure à la moyenne nationale** (12,4 % contre 9,8 %), mais cette croissance est surtout portée par les académies lyonnaises et grenobloises.

Zones d'origine des étudiants étrangers en Auvergne-Rhône-Alpes

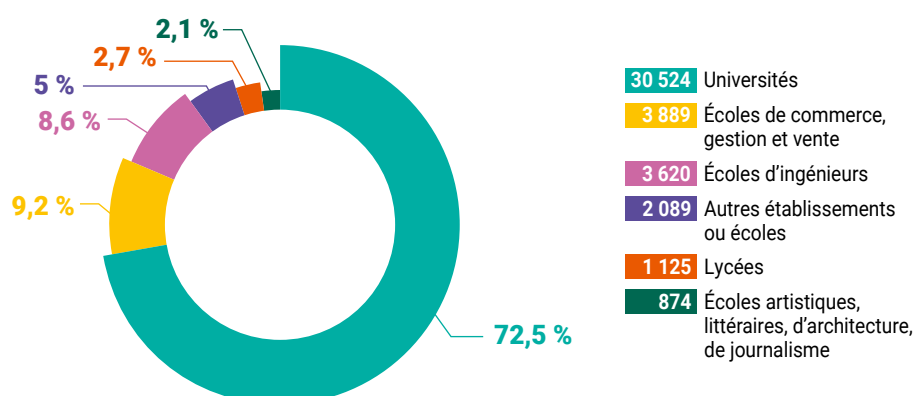


Top 10 des nationalités accueillies en Auvergne-Rhône-Alpes

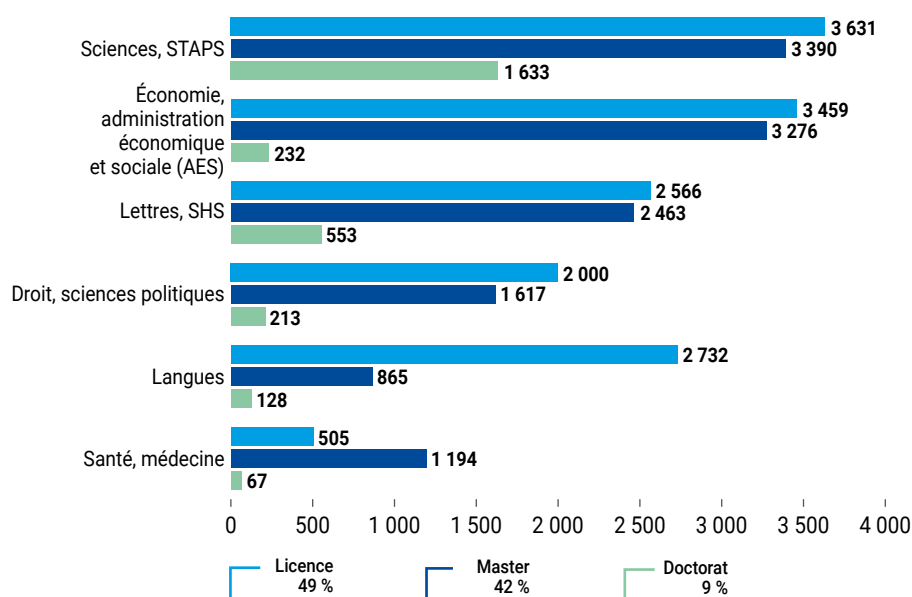
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	5 153	12,2 %	1
2 Chine	4 075	9,7 %	2
3 Algérie	2 306	5,5 %	3
4 Italie	1 925	4,6 %	5
5 Tunisie	1 379	3,3 %	4
6 Allemagne	1 046	2,5 %	7
7 Sénégal	1 033	2,5 %	6
8 Espagne	996	2,4 %	8
9 Brésil	897	2,1 %	17
10 Liban	896	2,1 %	13
Total	42 121	100 %	-

- Les 10 premiers contingents d'étudiants étrangers accueillis en Auvergne-Rhône-Alpes sont sensiblement les mêmes qu'au plan national. On notera la présence du **Brésil** et **Liban**, absents du Top 10 national.
- La région attire **moins d'étudiants du continent africain** que l'ensemble de la France (39 % contre 45 %), mais plus d'étudiants **d'Asie-Océanie** (18 % contre 16 %). Outre l'important contingent chinois, les **Vietnamiens** (743), les **Sud-Coréens** (470) et les **Indiens** (388) sont également nombreux à suivre des études en Auvergne-Rhône-Alpes.
- **L'UE** est la deuxième zone la plus présente dans la région. Outre les pays européens présents dans le Top 10, sont également présents en nombre des étudiants **britanniques** (586), **belges** (526) et **portugais** (502).
- Des différences se font jour au niveau des académies. Si **Clermont-Ferrand** attire en majorité des étudiants africains (58 % dont 31 % d'Afrique subsaharienne), **Grenoble** accueille pour près d'un tiers des étudiants du continent européen (dont 3 % de Russes). On note, dans le Top 10 des nationalités accueillies dans **l'académie lyonnaise**, la présence d'un important contingent arménien (3 % contre 0,5 % au plan national).

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **73 % des étudiants étrangers en Auvergne-Rhône-Alpes sont inscrits à l'université** (71 % à l'échelle nationale), ce qui fait de la région la deuxième de France pour l'accueil des étudiants étrangers en université. Cette proportion monte à 88 % à Clermont-Ferrand, et descend à 70 % à Lyon. Dans l'académie grenobloise, on note une forte proportion d'étudiants étrangers en école de commerce (13 % contre 8 % en France).
- À l'université, la répartition des étudiants étrangers par niveau suit la moyenne nationale. La filière **langues, lettres, sciences humaines et sociales réunit 31 % des étudiants étrangers** de la région (dont 12 % en Langues), tandis que **28 % suivent une formation en sciences dites « exactes » et en STAPS**.



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	- Direction enseignement supérieur, recherche et innovation, Mission Europe et international - Direction de l'éducation et des lycées, service pilotage de l'action éducative (uniquement pour la mobilité sortante des BTS et DMA)
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	Direction enseignement supérieur, recherche et innovation, Mission Europe et international
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	7
À la mobilité entrante	1

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,52 %
En euros	15 740 000
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,01 %
En euros	389 625
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,01 %
En euros	368 000
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,01 %
En euros	233 000

L'enveloppe consacrée à la mobilité des étudiants de la région est déclarée stable. Les autres enveloppes ont évolué depuis, comme indiqué plus bas.

Il faut noter que la région Auvergne-Rhône-Alpes considère les doctorants comme un public de chercheurs. Les chiffres indiqués pour les mobilités de chercheurs recouvrent donc ces deux réalités.



16 730 625 €

**BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ**



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études et de stage à l'étranger pour les étudiants de la région(*)	Bourses de mobilité internationale pour les chercheurs de la région	Bourses pour les étudiants étrangers	Bourses pour les chercheurs étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	15 740 000	389 625	368 000	233 000
Effectifs bénéficiaires	11267	93	75	36
dont pourcentage de femmes	56 %	41 %	22 %	44 %
Évolution récente	Stable	En baisse	En baisse	En baisse

La région n'attribue pas de bourses aux stagiaires étrangers.

(*) Les données transmises par la région ne détaillent pas les bourses de séjours d'études et de stages.

La région indique des évolutions dans ses dispositifs d'aide à la mobilité. **Le nouveau SRESRI adopté en février 2017 remplace en effet les aides individuelles à la mobilité des étudiants étrangers et chercheurs étrangers ou de la région par des subventions attribuées aux EESR** pour des projets plus larges, permettant entre autres de favoriser la mobilité internationale de ces publics.

Pour les bourses de mobilité sortante étudiante, le nouveau dispositif couvre **tout séjour (études ou stages)** de 4 à 36 semaines prévu dans le règlement des études de la formation suivie et/ou validé par des crédits ECTS, pour les étudiants et apprentis du supérieur. 95 euros sont versés par semaine de séjour, avec une aide forfaitaire complémentaire pour les étudiants boursiers sur critères sociaux. Les BTS et DMA relèvent d'un dispositif destiné aux lycéens et apprentis ; une aide de 90 euros par semaine (prime si l'étudiant est boursier sur critères sociaux) est accordé pour les stages en entreprise à l'étranger de 3 à 8 semaines.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	Part d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions d'Auvergne-Rhône-Alpes
Culture et patrimoine	6	7,0 %	7,5 %
Économie durable	31	12,7 %	38,8 %
Éducation, social et recherche	16	6,3 %	20,0 %
Environnement, climat et énergie	7	14,6 %	8,8 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	5	4,2 %	6,3 %
Non renseignée	15	34,9 %	18,8 %
Total général	80	10,1 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)	Rang du pays dans les destinations des étudiants boursiers d'Auvergne-Rhône-Alpes
1	Canada	12	3	1
2	Italie	7	16	8
3	Suisse	6	20	-
4	Allemagne	5	1	4
	Chine	5	6	8
	Laos	5	20	55
	Sénégal	5	2	41
5	Mali	4	7	-
	Pologne	4	8	18

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

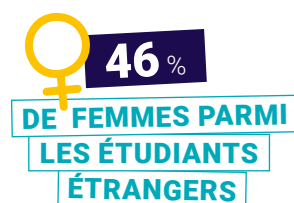
La région Auvergne-Rhône-Alpes, avec **80 projets de coopération internationale** en cours, pèse plus de **10 %** de l'ensemble des actions des conseils régionaux. Cette coopération se concentre sur les thématiques **Économie durable** (38,8 % des actions entreprises) et **Éducation, social et recherche** (20 %).

Les principaux pays partenaires sont **le Canada** (12 projets en commun), **l'Italie** et **la Suisse** (7 et 6 projets en cours). On note que **le Canada est également le premier pays de destination des étudiants boursiers de la région. L'Allemagne et l'Italie se classent aux 4^e et 8^e rangs**. Ces trois pays étant par ailleurs des pays d'accueil importants au niveau mondial, on ne peut établir de lien de causalité entre la coopération décentralisée de la région et les destinations des étudiants boursiers.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ



Bourgogne-Franche-Comté en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	2 819 635	4,2 %	11
PIB (en millions d'euros, 2014)	73 068	3,4 %	11
PIB/habitant (2014)	25 914	-	12
Population étudiante (2016)	79 926	3,1 %	11
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	12 157	3,03 %	10
DIRD (en millions d'euros, 2014)	1 312	2,70 %	9

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.

www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

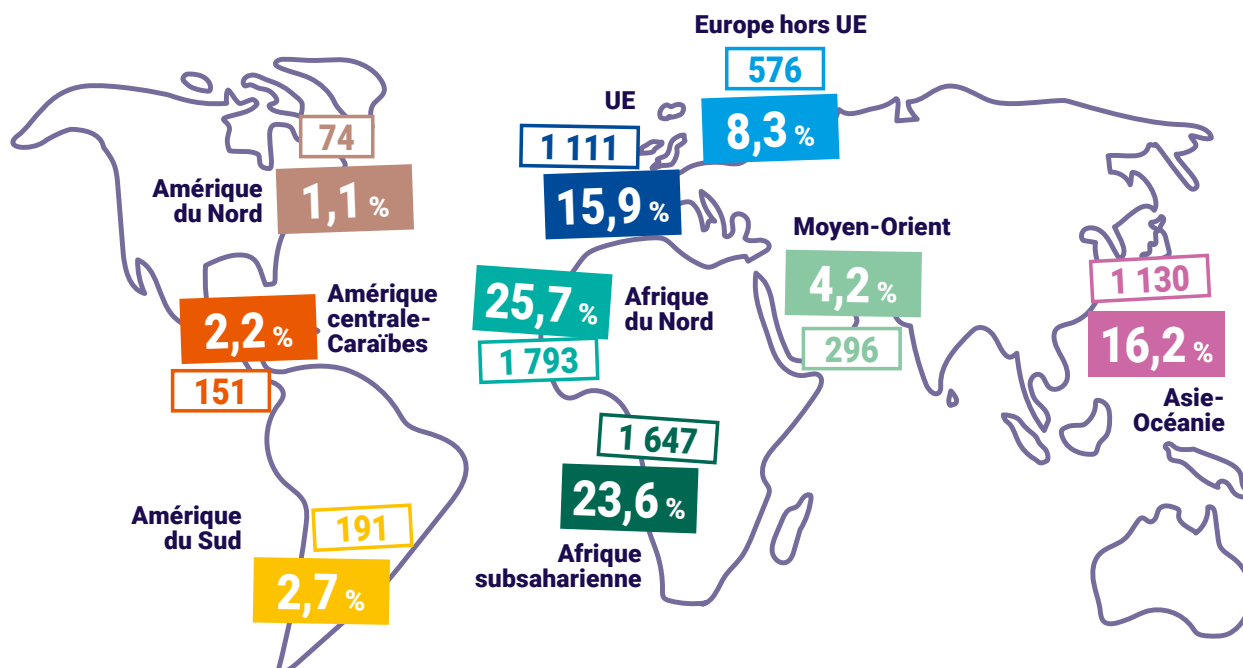
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017			2013-2014			Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part régionale	Part nationale	Effectifs	Part régionale	Part nationale	En volume	En pourcentage
Besançon	3 447	49,5 %	1,1 %	3 500	48,7 %	1,2 %	↓ -53	↓ -1,5 %
Dijon	3 522	50,5 %	1,1 %	3 681	51,3 %	1,2 %	↓ -159	↓ -4,3 %
Bourgogne-Franche-Comté	6 969	100 %	2,2 %	7 181	100 %	2,4 %	-212	-3 %

- La Bourgogne-Franche-Comté est la **onzième région de France** pour l'accueil d'étudiants étrangers.
- En 2016-2017, les académies de Dijon et de Besançon se partagent à part égale les étudiants étrangers accueillis.
- La Bourgogne-Franche-Comté enregistre une **baisse du nombre des étudiants étrangers accueillis** (-3 %). Sur l'ensemble de la France, ce nombre est en hausse de 9,8 %. La baisse du nombre d'étudiants accueillis entre 2013 et 2016 est plus marquée dans l'académie de Dijon (-4,3 %) que dans celle de Besançon (-1,5 %).

Zones d'origine des étudiants étrangers en Bourgogne-Franche-Comté

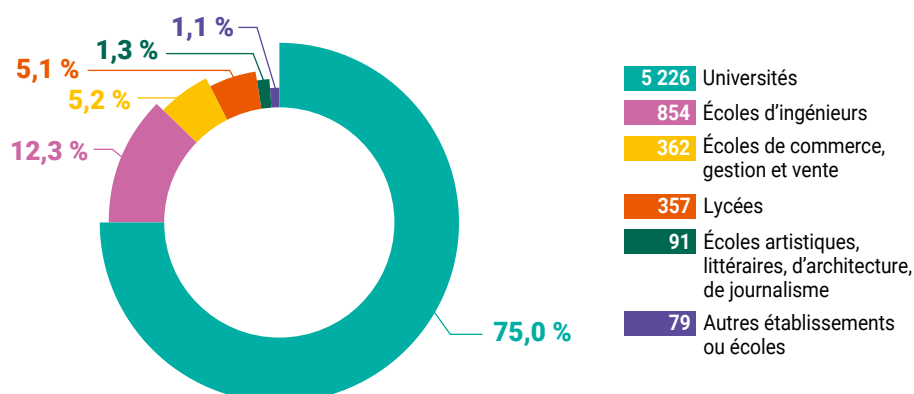


Top 10 des nationalités accueillies en Bourgogne-Franche-Comté

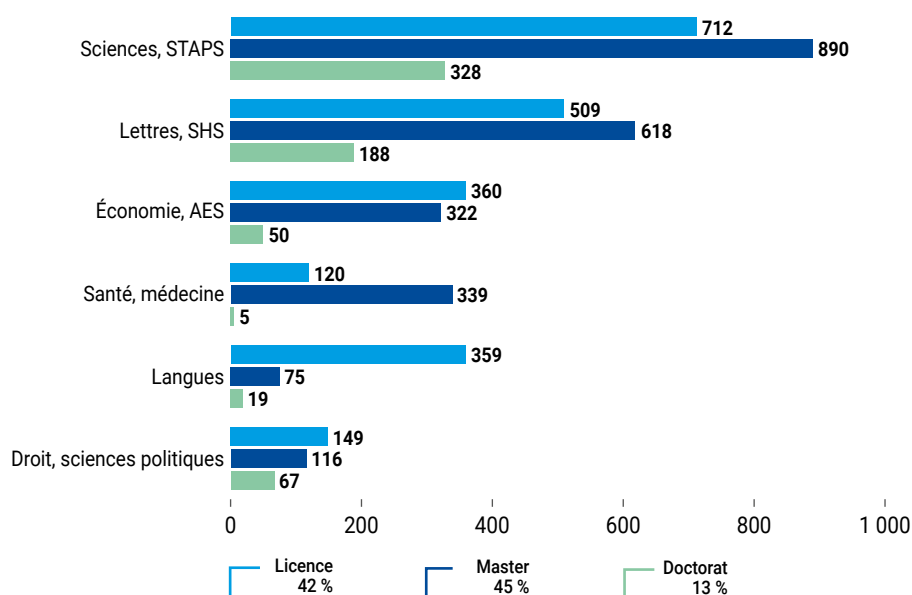
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	911	13,1 %	1
2 Chine	684	9,8 %	2
3 Algérie	549	7,9 %	3
4 Tunisie	273	3,4 %	4
5 Sénégal	218	3,1 %	6
6 Allemagne	216	3,1 %	7
7 Italie	189	2,7 %	5
8 Cameroun	188	2,7 %	10
9 Côte d'Ivoire	163	2,3 %	9
10 Suisse	161	2,3 %	39
Total	6 969	100 %	-

- Les sept premiers contingents d'étudiants étrangers accueillis en Bourgogne-Franche-Comté sont les mêmes qu'au plan national, mais l'ordre diffère légèrement. **La Suisse** et **l'Allemagne**, géographiquement à proximité de la Bourgogne-Franche-Comté, envoient proportionnellement plus d'étudiants dans la région que dans l'ensemble de la France. **Les Espagnols** sont au contraire proportionnellement moins présents dans la région que sur la moyenne nationale.
- **La région attire plus d'étudiants africains que la moyenne nationale** (49 % contre 45 %). À l'inverse, les étudiants en provenance du continent américain sont sous-représentés en Bourgogne-Franche-Comté par rapport à la moyenne nationale (6 % contre 9,1 %).
- Parmi les particularités propres aux académies de Dijon et de Besançon, on note une présence accrue **d'étudiants allemands en Côte-d'Or** (163) et d'un contingent **d'étudiants malaisiens relativement important dans le Doubs** (69).
- **La proportion d'étudiants européens en Bourgogne-Franche-Comté (24,2 %) est proche de la moyenne nationale (25,7 %)**, avec néanmoins une plus faible proportion d'étudiants ressortissants de l'UE (15,9 % contre 19,1 %) et une surreprésentation relative d'étudiants européens originaires de pays non-membres de l'UE (8,3 % contre 6,6 %).

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **75 % des étudiants étrangers en Bourgogne-Franche-Comté sont inscrits à l'université** (71 % à l'échelle nationale). Ils sont proportionnellement plus nombreux en école d'ingénieurs (12 %) que dans l'ensemble de la France (4,9 %). Ils sont à l'inverse un peu moins représentés au sein des écoles de commerces (5,2 %) que dans l'ensemble du pays (8,2 %).
- **Les disciplines privilégiées** par les étudiants étrangers présents en Bourgogne-Franche-Comté sont d'abord les **sciences dites « exactes » et les STAPS** (36,9 % contre 29,7 % dans l'ensemble de la France). Les étudiants étrangers en lettres et en sciences humaines et sociales représentent un quart des effectifs des étudiants étrangers inscrits à l'université (25,2 %). Ils sont à l'inverse peu présents au sein des formations en droit et science politique (6,4 % contre 11,6 % dans l'ensemble de la France).



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Bourgogne-Franche-Comté, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	- Direction Recherche et enseignement supérieur : Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, Service recherche et valorisation - Direction Europe et Rayonnement international : Service Affaires européennes et Rayonnement international
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	- Direction recherche et enseignement supérieur : Service enseignement supérieur et mobilité internationale, Service recherche et valorisation - Direction Europe et Rayonnement international : Service Affaires européennes et Rayonnement international
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	7,5
À la mobilité entrante	1,5

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,2 %(*)
En euros	3 000 000
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,07 %(*)
En euros	100 000
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,01 %(*)
En euros	77 000
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,03 %(*)
En euros	500 000

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la région.

Ces enveloppes sont déclarées stables.


3 677 000 €
**BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ**



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de mobilité internationale pour les chercheurs de la région	Bourses pour les stagiaires étrangers	Bourses pour les chercheurs étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	1 128 492	939 342	100 000	77 058	500 000
Effectifs bénéficiaires	1 004	1 021	4	20	32
dont pourcentage de femmes	53 %	51 %	25 %	80 %	50 %
Évolution récente	Stable	En hausse	Stable	En baisse	Stable

La région n'attribue pas de bourses aux stagiaires étrangers.

En plus de ces dispositifs, le service Affaires européennes et rayonnement international (Direction Europe et rayonnement international) gère **le dispositif Jeunes Citoyens du Monde** : une aide individuelle aux **jeunes de 18 à 30 ans sous forme de subvention pour des missions de solidarité internationale**. En 2016, l'enveloppe s'élevait à 15 000 euros pour 30 bénéficiaires parties en Afrique subsaharienne et en Asie.

Pour les bourses de mobilité sortante étudiante, les critères d'attribution prennent en compte le niveau de revenus, l'inscription dans un EESR du territoire, la distance entre le lieu d'étude et la destination du séjour (au moins 150 km). L'EESR doit apporter une validation pédagogique au projet.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	Part de la Bourgogne-Franche-Comté dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de la Bourgogne-Franche-Comté
Culture et patrimoine	3	3,5 %	10,3 %
Économie durable	9	3,7 %	31,0 %
Éducation, social et recherche	11	4,4 %	37,9 %
Environnement, climat et énergie	0	-	-
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	6	5,1 %	20,7 %
Non renseignée	0	-	-
Total général	29	3,7 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

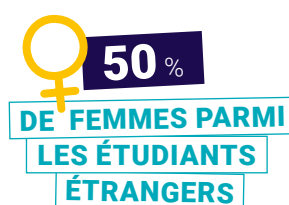
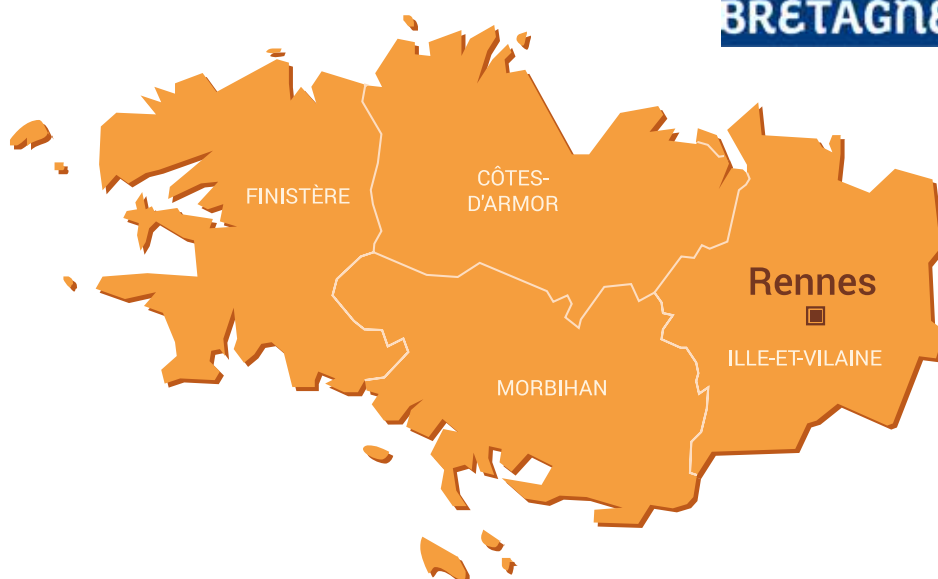
Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Allemagne	5	1
	Pologne	5	8
2	Afrique du Sud	4	12
	Chili	4	23
	République tchèque	4	8
3	Maroc	2	5
	Russie	2	10
	Sénégal	2	2
4	Chine	1	6

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

La région Bourgogne-Franche-Comté compte **29 projets de coopération internationale** ce qui représente près de 4 % des actions de l'ensemble des conseils régionaux. Le Conseil régional oriente ses actions en faveur de la thématique **Éducation, social et recherche** (37,9 %), **Économie durable** (31 %) et **Politique humanitaire et coopération transfrontalière** (20,7 %). Les principaux pays de coopération sont l'Allemagne (5 projets en cours), la Pologne (5), l'Afrique du Sud, le Chili et la République tchèque (4 projets en cours pour chacun des pays).



BRETAGNE



Bretagne en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	3 309 220	5,0 %	10
PIB (en millions d'euros, 2014)	89 468	4,2 %	10
PIB/habitant (2014)	27 242	-	5
Population étudiante (2016)	126 860	4,9 %	9
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	16 642	4,1 %	7
DIRD (en millions d'euros, 2014)	1 730	3,6 %	7

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.

www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

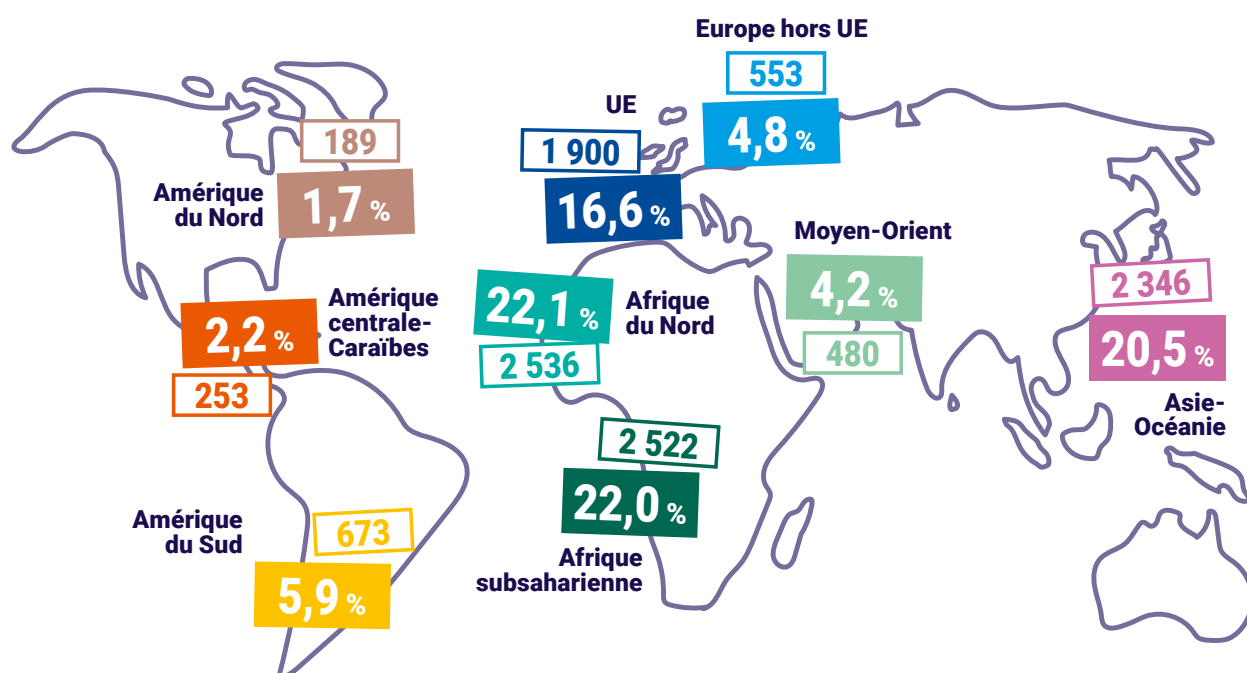
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académie	2016-2017		2013-2014		Évolution sur 3 ans 2013-2016		
	Effectifs	Part nationale	Effectifs	Part nationale	En volume	En pourcentage	
Rennes	11 453	3,5 %	10 830	3,7 %	↑ 623	↑ 5,8 %	

- La Bretagne est la **neuvième région de France** en nombre d'étudiants étrangers accueillis tout comme en nombre total d'étudiants.
- Elle connaît une augmentation de ses effectifs étudiants étrangers de 5,8 % en trois ans. Cette croissance est inférieure à la moyenne nationale (9,8 %).

Zones d'origine des étudiants étrangers en Bretagne

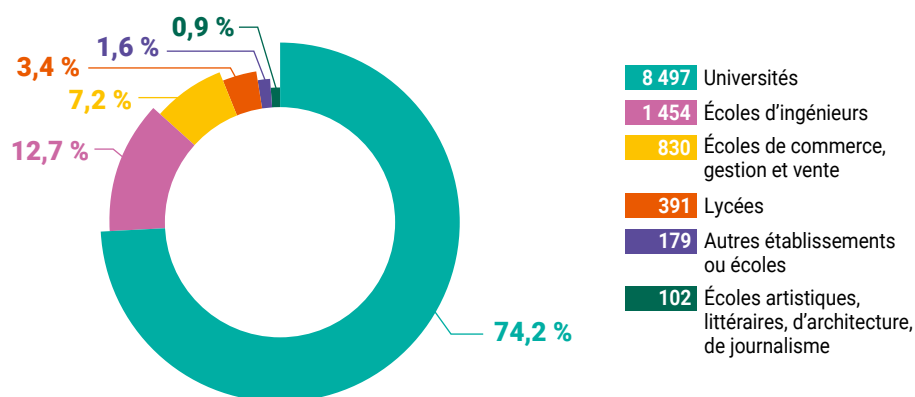


Top 10 des nationalités accueillies en Bretagne

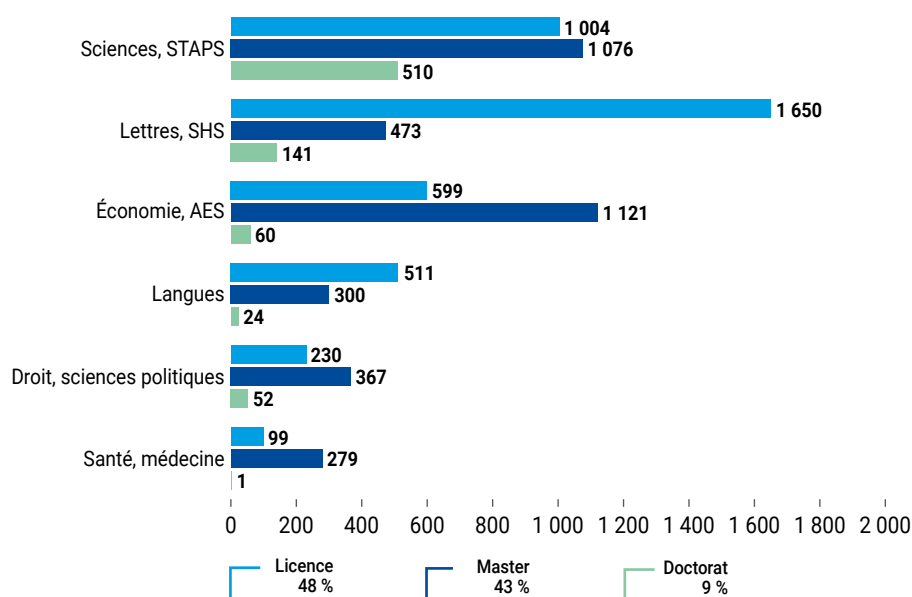
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	1 455	12,7 %	1
2 Chine	1 337	11,7 %	2
3 Algérie	675	5,9 %	3
4 Vietnam	372	3,2 %	12
5 Tunisie	365	3,2 %	4
6 Allemagne	353	3,1 %	7
7 Sénégal	327	2,9 %	6
8 Royaume-Uni	262	2,3 %	24
9 Colombie	252	2,2 %	25
10 Espagne	250	2,2 %	8
Total	11 453	100 %	-

- Les trois premiers contingents d'étudiants étrangers accueillis en Bretagne sont les mêmes qu'au plan national. On notera la présence du **Vietnam**, du **Royaume-Uni** et de la **Colombie**, particulièrement représentés alors qu'ils sont absents du Top 10 national.
- **La région attire plus d'étudiants d'Asie-Océanie** que l'ensemble de la France (20 % contre 16 %). **Les étudiants sud-américains** sont également proportionnellement plus représentés en Bretagne que sur le plan national (5,9 % contre 4,6 %).
- À l'inverse, **les étudiants européens sont proportionnellement moins représentés en Bretagne** que dans l'ensemble de la France (21,4 % contre 25,7 %). On remarque ainsi l'absence de contingents d'étudiants italiens et allemands au sein du Top 10 des nationalités accueillies en Bretagne alors qu'ils sont respectivement les 5^e et la 8^e populations étrangères estudiantines en France.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **Près de 75 % des étudiants étrangers en Bretagne sont inscrits à l'université** (71 % à l'échelle nationale). Les étudiants étrangers en Bretagne sont proportionnellement plus nombreux à être inscrits en école d'ingénieurs que dans l'ensemble de la France (12,7 % contre 4,9 % à l'échelle nationale).
- À l'université, la répartition des étudiants étrangers par niveau suit la moyenne nationale. La filière **langues, lettres, sciences humaines et sociales réunit plus d'un tiers des étudiants étrangers de la région (36 %)**, tandis que **30 % suivent une formation en sciences dites « exactes » et en STAPS**. La troisième filière qui regroupe le plus d'étudiants étrangers en Bretagne est l'économie-gestion-A.E.S (21 %).



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Bretagne, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	- Direction de l'Éducation, des Langues de Bretagne et du Sport, Service des projets éducatifs citoyens et de la mobilité des jeunes (pour la mobilité sortante des étudiants jusqu'au bac+5) - Direction de l'Économie, Direction déléguée Enseignement supérieur, Recherche et Transition numérique, Service du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	Direction de l'Économie, Direction déléguée Enseignement supérieur, Recherche et Transition numérique, Service du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	2
À la mobilité entrante	0,8

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,11 %(*)
En euros	1 500 000
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,02 %(*)
En euros	325 000
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,023 %(*)
En euros	3 000 000

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la région.

Les deux enveloppes consacrées à la mobilité des chercheurs sont déclarées en hausse, tandis que celle concernant les étudiants est stable. À noter que la région considère les doctorants comme des chercheurs ; les enveloppes annoncées comprennent donc les moyens destinés à ce public particulier.



4 825 000 €

**BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ**



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de mobilité internationale pour les chercheurs de la région	Bourses pour les chercheurs étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	550 000	950 000	325 000	3 000 000
Effectifs bénéficiaires	1 004	1 160	-	-
dont pourcentage de femmes	53 %	45 %	-	-
Évolution récente	-	-	En hausse	-

La région n'attribue pas de bourses aux stagiaires étrangers.

Les étudiants inscrits en BTS, DUT, licence ou master bénéficient de bourses d'études et de stage sous conditions de ressource (quotient familial inférieur à 30 000 euros). Les séjours doivent durer au moins 26 jours (80 pour les licence et master). La sélection est opérée par l'EESR en fonction du nombre de bourses dont il dispose.

Les chercheurs et doctorants sortants bénéficient du dispositif *Boost'Europe*, qui soutient les équipes de recherche impliquées dans des projets européens. **Certains doctorants dont la thèse est en cofinancement international** peuvent également bénéficier d'une aide annuelle sur trois ans.

Le dispositif de soutien à la mobilité entrante ne prend pas la forme de bourses à proprement parler, mais d'**une aide à l'accueil d'un post-doctorant au profil international** pour 18 à 24 mois. Une aide en équipement est également possible (jusqu'à 50 000 euros).



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional de Bretagne	Part de la Bretagne dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de la Bretagne
Culture et patrimoine	8	9,3 %	10,0 %
Économie durable	16	6,5 %	20,0 %
Éducation, social et recherche	20	7,9 %	25,0 %
Environnement, climat et énergie	1	2,1 %	1,3 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	1	0,8 %	1,3 %
Non renseignée	1	2,3 %	1,3 %
Total général	80	10,1 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Chine	10	6
2	Royaume-Uni	9	13
3	Allemagne	6	1
	Canada	6	3
	Pologne	6	8
4	Burkina Faso	4	21
	Madagascar	4	4
5	Mali	2	7

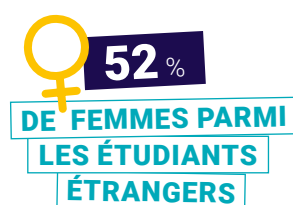
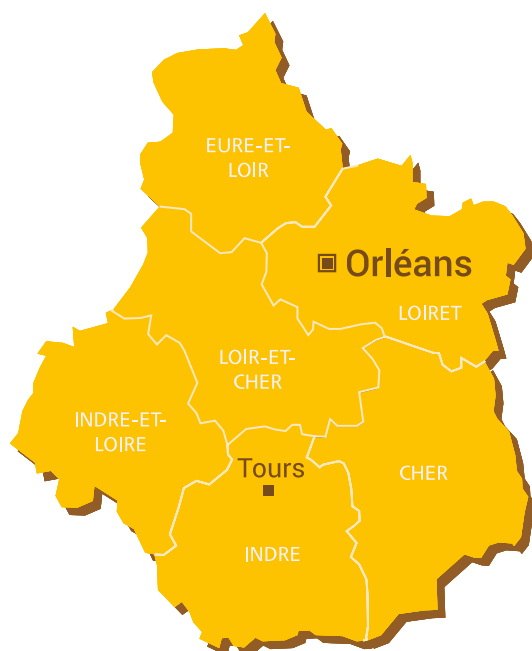
(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

La région Bretagne compte **47 projets de coopération internationale** ce qui représente près de 6 % des actions de l'ensemble des conseils régionaux. Le Conseil régional de Bretagne est particulièrement investi dans le domaine **Éducation, social et recherche** (42,6 % des projets entrepris), **Économie durable** (34%) et **Culture et patrimoine** (17 %).

La Chine est le pays avec lequel le Conseil régional coopère le plus (10 projets en cours). Les pays suivants sont essentiellement de l'UE : Royaume-Uni (9 projets), Allemagne et Pologne (6 projets), enfin le Canada (6 projets également). L'Afrique est également une zone identifiée comme prioritaire par le Conseil régional : 12 projets sont consacrés au Burkina Faso, Madagascar et Mali (4 projets chacun).



CENTRE-VAL DE LOIRE



Centre-Val de Loire en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	2 580 581	3,9 %	12
PIB (en millions d'euros, 2014)	68 916	3,2 %	12
PIB/habitant (2014)	26 706	-	9
Population étudiante (2016)	62 778	2,4 %	12
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	9 970	2,5 %	12
DIRD (en millions d'euros, 2014)	1 146	2,4 %	12

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

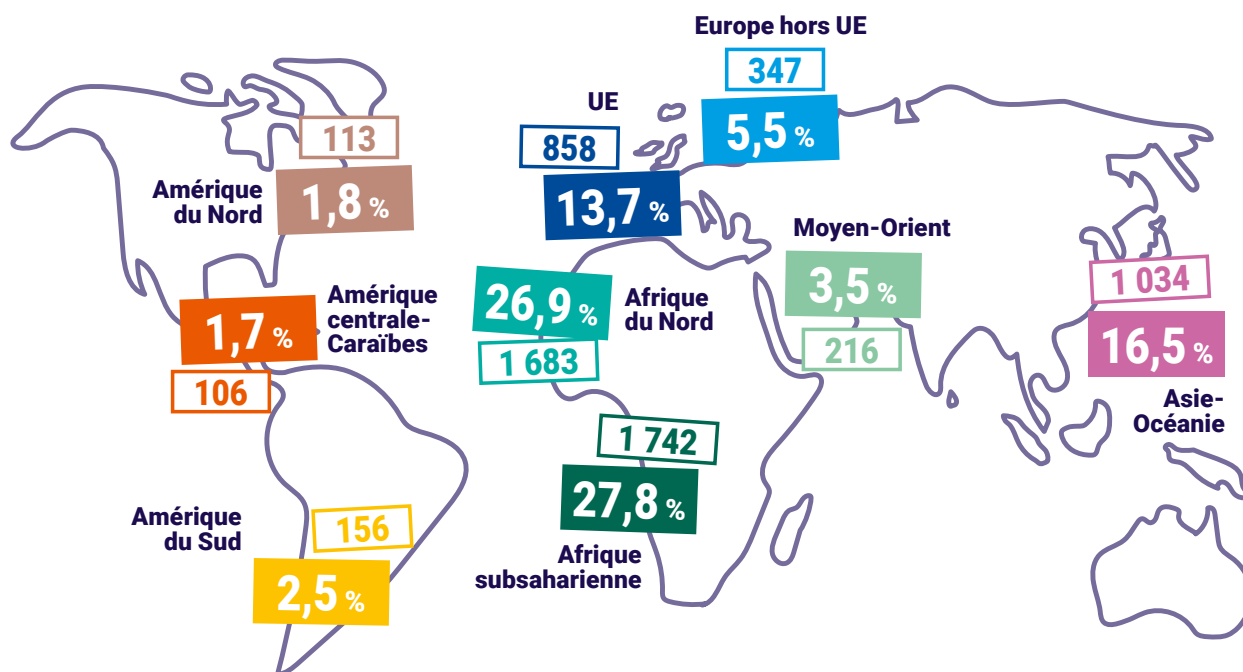
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017		2013-2014		Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part nationale	Effectifs	Part nationale	En volume	En pourcentage
Orléans-Tours	6 255	1,9 %	5 230	1,8 %	↑ 1 025	↑ 19,6 %

- Le Centre-Val-de-Loire est la **douzième région de France** en nombre d'étudiants étrangers accueillis.
- Ses effectifs d'étudiants étrangers augmentent de 19,6 % entre 2013 et 2016. Cette croissance est deux fois supérieure à la croissance moyenne nationale (9,8 %). Parmi les régions métropolitaines, **c'est la région qui connaît en proportion la plus forte augmentation** de ses effectifs d'étudiants étrangers.

Zones d'origine des étudiants étrangers en Centre-Val de Loire

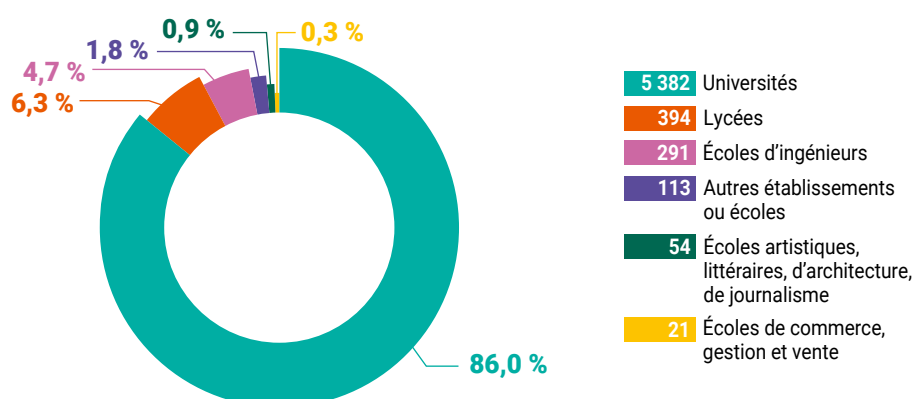


Top 10 des nationalités accueillies en Centre-Val de Loire

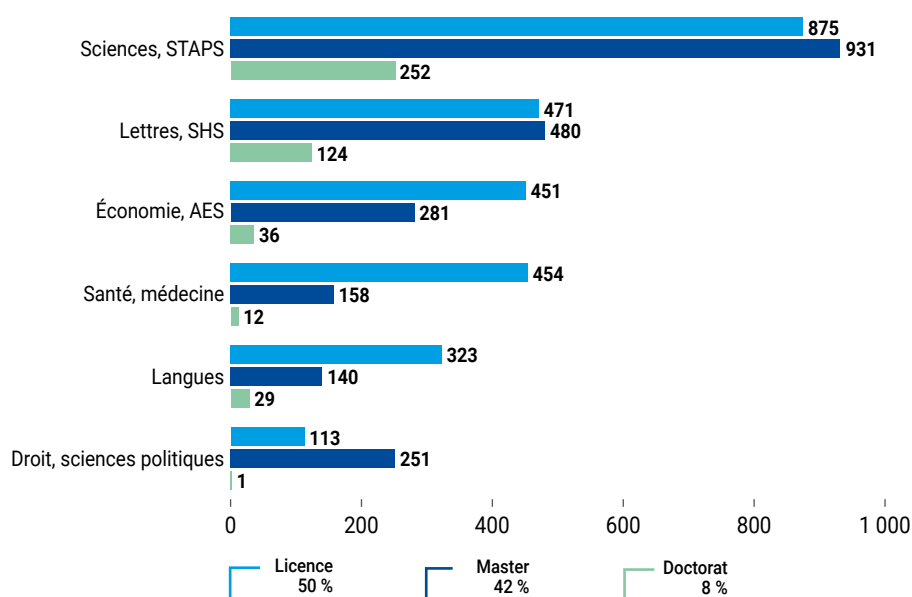
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	987	15,8 %	1
2 Chine	574	9,2 %	2
3 Algérie	467	7,5 %	3
4 Congo	221	3,5 %	19
5 Sénégal	220	3,5 %	6
6 Côte d'Ivoire	171	2,7 %	9
7 Tunisie	149	2,4 %	4
8 Italie	129	2,1 %	5
9 Gabon	128	2,0 %	20
10 Cameroun	127	2,0 %	10
Total	6 255	100 %	-

- Les trois premiers contingents d'étudiants étrangers accueillis en Centre-Val de Loire sont les mêmes qu'au plan national. On notera cependant **que la région attire plus d'étudiants africains que l'ensemble de la France (55 % contre 45 %)**. Les contingents d'**étudiants congolais** et **gabonais** en particulier sont plus représentés que dans l'ensemble du pays. Les **étudiants marocains** sont, comme au plan national, les étudiants étrangers les plus nombreux. En Centre-Val de Loire, ils représentent à eux seuls près de 16 % des étudiants étrangers contre 12 % en moyenne dans l'ensemble du pays.
- Les **étudiants européens sont proportionnellement moins présents en Centre-Val de Loire** que dans l'ensemble de la France (19 % contre 26 %). Les **étudiants italiens** sont les Européens les plus nombreux à étudier dans la région.
- Les **étudiants chinois** constituent le deuxième contingent le plus présent. Ils représentent, comme dans l'ensemble de la France, 9 % des étudiants étrangers. Ce sont les seuls étudiants en provenance d'Asie-Océanie parmi les 10 nationalités les plus représentées en Centre-Val de Loire.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **86 % des étudiants étrangers en Centre-Val de Loire sont inscrits à l'université** (71 % à l'échelle nationale). Ils sont **près de 5 % à être inscrits en école d'ingénieurs**. Les **étudiants étrangers inscrits en école de commerce ne représentent que 0,3 %** du total des étudiants étrangers dans la région alors qu'ils sont plus de 8 % en moyenne dans l'ensemble du pays.
- À l'université, la répartition des étudiants étrangers par niveau suit la moyenne nationale. Concernant les disciplines étudiées, on note principalement une différence significative entre la région et l'ensemble du pays. En effet, **les formations en sciences dites « exactes » et en STAPS attirent 38 % des étudiants étrangers inscrits à l'université** alors qu'ils sont 30 % au niveau national. Ils sont, à l'inverse, proportionnellement moins nombreux à étudier le droit et la science politique que dans l'ensemble du pays (9,1 % contre 11,6 %).



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Centre-Val de Loire, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du transfert de technologie • Direction de la Coopération internationale • Direction Europe, International et Numérique (gestion de crédits Erasmus pour le compte de lycées et CFA)
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et du Transfert de Technologie • Direction de la coopération internationale
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	1
À la mobilité entrante	0,1

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,15 %
En euros	1 800 000
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
Impossible à déterminer	X
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,02 %
En euros	250 000
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,10 %
En euros	1 300 000

L'enveloppe consacrée à la mobilité des étudiants de la région est déclarée plutôt en diminution, du fait de la disparition d'une école de management qui contribuait beaucoup à l'envoi d'étudiants à l'étranger.

Les budgets prévus pour la mobilité sortante des chercheurs et les étudiants étrangers entrants sont stables, tandis que les moyens destinés à l'attraction et l'accueil des chercheurs étrangers sont en hausse.



2 895 600 €
BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses pour les étudiants étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	1 132 000	314 000	250 000
Effectifs bénéficiaires	924	656	114
dont pourcentage de femmes	55,7%	58,8%	-
Évolution récente	En légère baisse	En légère baisse	Stable

La région n'attribue pas de bourses directes aux chercheurs en mobilité sortante et entrante, ni aux stagiaires étrangers.

La sélection des étudiants étrangers est effectuée par les EESR auxquels sont délégués les crédits budgétaires ; la région valide en amont les axes stratégiques d'attribution des bourses (domaines de formation, coopération internationale, etc.).

Il n'y a pas de sélection pour les étudiants sortants, mais l'aide n'est pas cumulable avec d'autres (bourse Erasmus stage, indemnité de l'entreprise de plus de 800 euros par mois, etc.), sauf avec la bourse Erasmus Études. Il s'agit d'un crédit temps de 6 mois pour les étudiants en études courtes (BTS, DUT), et d'un an pour les études LMD ou en école d'ingénieurs.

La mobilité sortante des chercheurs est soutenue via des appels à projet d'intérêt régional. Pour la mobilité entrante, **la sélection et l'accueil des chercheurs étrangers est confiée au STUDIUM**, agence régionale d'envergure internationale dont l'objectif est de créer une dynamique dans la région pour la communauté scientifique, à la fois dans les secteurs publics et privés. Deux centres de recherche Euraxess⁴ sont également subventionnés.

4- EURAXESS est une initiative fondée sur l'Espace européen de la recherche en 2004. Elle rassemble la Commission européenne et 35 pays. Elle a pour objectif de mettre les chercheurs en relation, de leur porter assistance dans leurs projets de mobilité et de promouvoir l'attractivité de l'Europe en tant que destination de recherche. Le réseau national EURAXESS France regroupe 24 ESR et est présidé par la Conférence des Présidents d'Université (CPU). Il compte 29 centres et points de contact locaux sur le territoire.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional Centre-Val de Loire	Part de Centre-Val de Loire dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de Centre-Val de Loire
Culture et patrimoine	5	5,8 %	27,8 %
Économie durable	4	1,6 %	22,2 %
Éducation, social et recherche	7	2,8 %	38,9 %
Environnement, climat et énergie	0	0,0 %	0,0 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	1	0,8 %	5,6 %
Non renseignée	1	2,3 %	5,6 %
Total général	18	2,3 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Pologne	4	8
2	Allemagne	3	1
	Chine	3	6
3	Mali	2	7
	Mauritanie	2	22
	République Tchèque	2	8
4	Laos	1	20
	Maroc	1	5

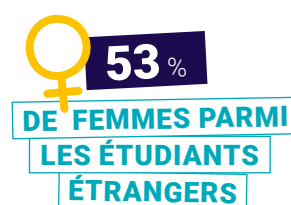
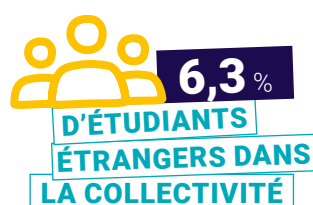
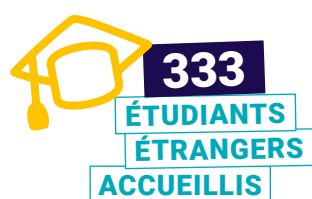
(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil régional Centre-Val de Loire est engagé dans **18 projets de coopération internationale**. La région oriente ses actions essentiellement vers la thématique **Éducation, social et recherche** (7 projets entrepris), vient ensuite la thématique **Culture et patrimoine** (5 projets) et **Économie durable** (4).

Les principaux pays partenaires sont : la Pologne (4 projets), l'Allemagne et la Chine (3 projets pour chacun des pays). La région est également en lien avec des pays africains : le Mali (2 projets), la Mauritanie (2 projets).



CORSE



Corse en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	330 752	0,5 %	16
PIB (en millions d'euros, 2014)	8 597	0,4 %	15
PIB/habitant (2014)	26 432	-	11
Population étudiante (2016)	5 304	0,2 %	16
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	-(*)	-	-
DIRD (en millions d'euros, 2014)	19	0,04 %	18

(*) information non disponible, données agrégées avec celles de la région PACA. Sources : INSEE et RERS 2017.
La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

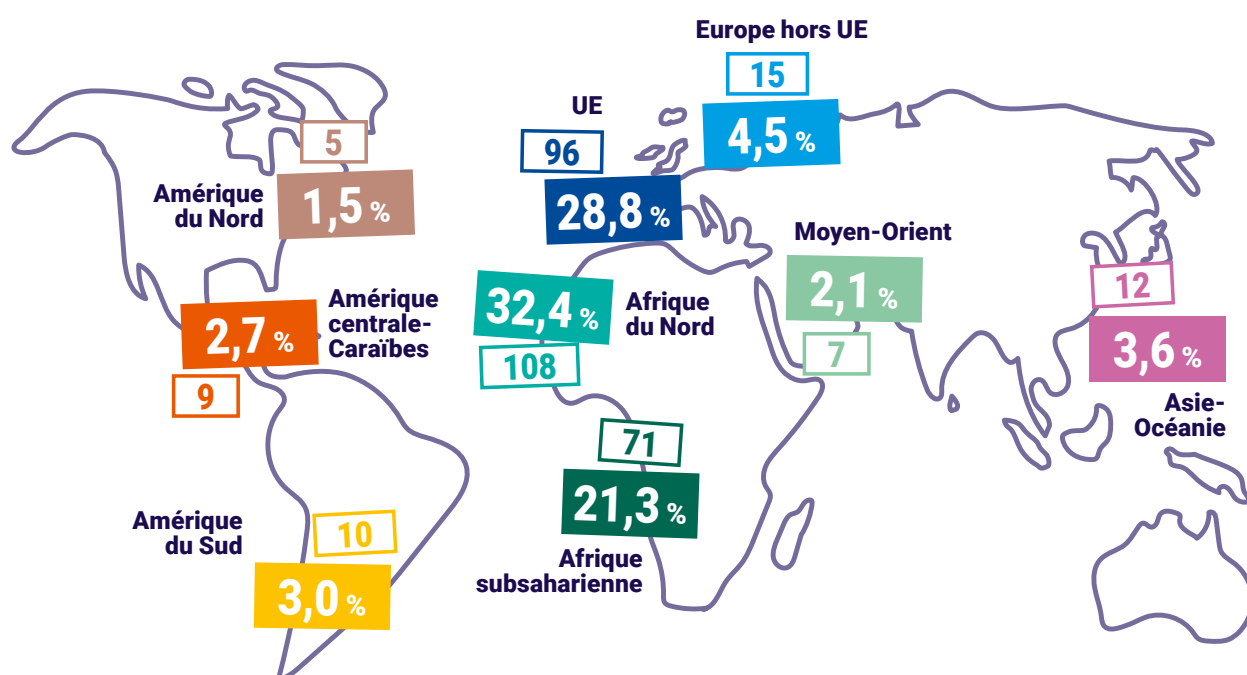
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académie	2016-2017		2013-2014		Évolution sur 3 ans 2013-2016		
	Effectifs	Part nationale	Effectifs	Part nationale	En volume	En pourcentage	
Corse	333	0,1 %	321	0,1 %	↑ 12	↑ 3,7 %	

- La Corse est l'une des collectivités régionales qui accueillent le plus petit contingent d'étudiants étrangers en France. **Les étudiants étrangers présents en Corse ne représentent en effet que 0,1 % des étudiants étrangers accueillis** au niveau national.
- Elle connaît une légère augmentation de ses effectifs étudiants étrangers entre 2013 et 2016 (3,7 %, soit 12 étudiants supplémentaires).

Zones d'origine des étudiants étrangers en Corse

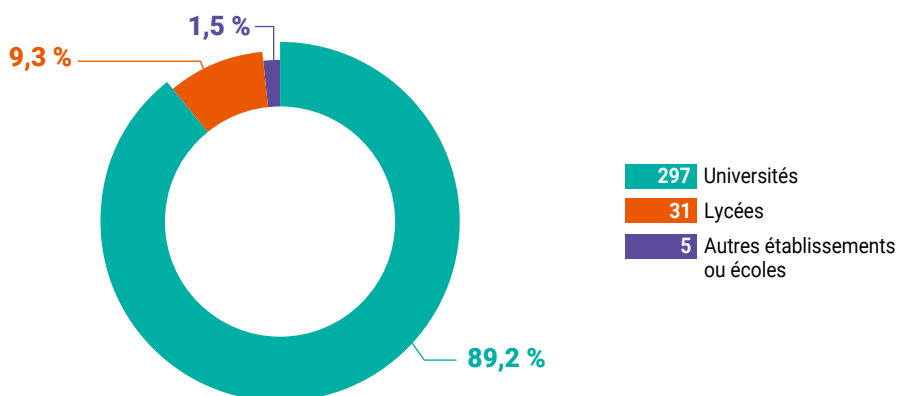


Top 10 des nationalités accueillies en Corse

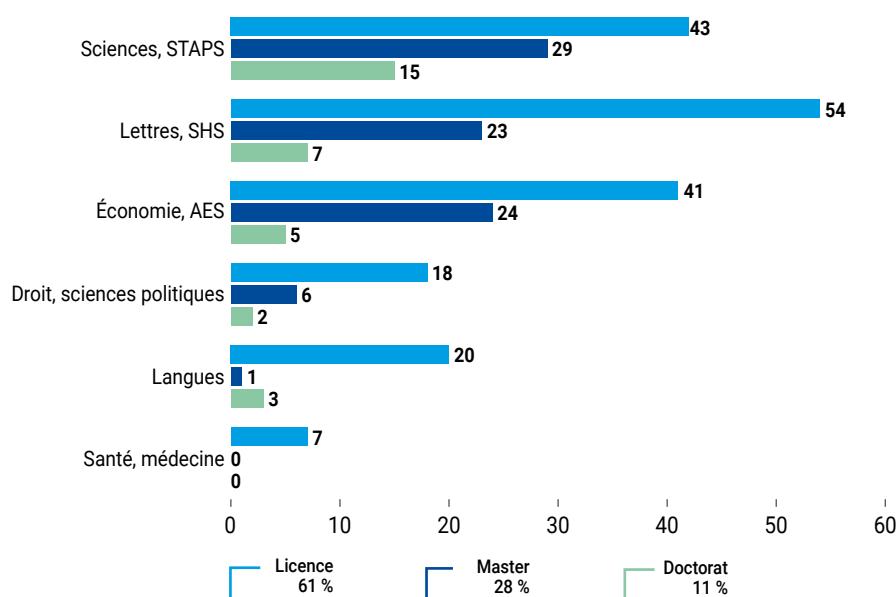
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la collectivité	Rappel du rang national
1 Maroc	63	18,9 %	1
2 Portugal	37	11,1 %	14
3 Algérie	25	7,5 %	3
4 Tunisie	17	5,1 %	4
5 Italie	13	3,9 %	5
6 Sénégal	13	3,9 %	6
7 Djibouti	11	3,3 %	52
8 Roumanie	8	2,4 %	23
9 Congo	7	2,1 %	19
10 Espagne	7	2,1 %	8
Total	333	100 %	-

- Les origines des étudiants étrangers accueillis en Corse diffèrent par rapport au plan national. **Les étudiants portugais, djiboutiens, roumains et congolais sont particulièrement représentés en Corse.** À l'inverse, on note **la faible présence d'étudiants chinois**, deuxième contingent au niveau national et pourtant absents du Top 10 des nationalités les plus accueillies en Corse.
- La collectivité attire **plus d'étudiants ressortissants de l'UE** que l'ensemble de la France (29 % contre 19 %). **Les étudiants originaires d'Afrique du Nord** sont également proportionnellement plus représentés en Corse que dans l'ensemble de la France (32 % contre 24 %).
- Au contraire, **les étudiants asiatiques sont proportionnellement beaucoup moins représentés en Corse** que dans l'ensemble de la France (3,6 % contre 16 %). Le Moyen-Orient envoie quant à lui deux fois moins d'étudiants en Corse que dans l'ensemble du pays (2,1 % contre 4,4 %).
- Les cinq nationalités les plus représentées en Corse sont à proximité géographique de l'île.** Tous les pays du Top 10 sont situés sur les continents africain et européen.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **La presque totalité des étudiants étrangers en Corse sont inscrits à l'université (89,2 %) ou dans un lycée (9,3 %).** Les 1,5 % restants sont inscrits dans des écoles paramédicales hors université.
- À l'université, la répartition des étudiants étrangers par niveau est proche de la moyenne nationale. Les filières **lettres, sciences humaines et sociales, économie, AES et sciences dites « exactes » et STAPS réunissent plus de 80 % des étudiants étrangers inscrits en Corse.** Les filières droit et science politique (9 % des étudiants étrangers inscrits), langues (8 %) et santé médecine (2 %) sont moins fréquentées par les étudiants étrangers en Corse que dans la moyenne nationale.
- **61,3 % des étudiants étrangers à l'université en Corse sont inscrits en licence,** contre 47 % au niveau national. La part d'étudiants en doctorat est par contre identique (10,8 % contre 10 %).



II. LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, en Corse, **un sujet intégré à un ensemble plus large de préoccupations**, avec des ressources humaines détachées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la collectivité)	• Direction de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, Service de l'Enseignement Supérieur
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	-
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	-
À la mobilité entrante	-

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.



Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la collectivité	
En pourcentage du budget de la collectivité	0,03 % (*)
En euros	409 572

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la collectivité.

L'enveloppe consacrée à la mobilité des étudiants de la collectivité est déclarée plutôt en hausse. La Corse indique qu'une convention a été établie avec l'Université de Corse pour la gestion du budget consacré à la mobilité.



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la collectivité	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la collectivité
Enveloppe affectée (en euros)	209 802	199 770
Effectifs bénéficiaires	138	115
dont pourcentage de femmes	-	-
Évolution récente	En hausse	En hausse

La collectivité n'attribue pas de bourses directes aux chercheurs en mobilité sortante et entrante, ni aux stagiaires étrangers.

La collectivité attribue des bourses uniquement aux étudiants en mobilité internationale d'études ou de stage. Pour être éligible, l'étudiant doit être inscrit dans un EESR de Corse (bac +1 à bac +5) et effectuer sa mobilité dans le cadre de son cursus. La mobilité doit s'effectuer à au moins 50 km du lieu de résidence parental, et l'étudiant ne doit pas être inscrit à Pôle Emploi, bénéficier d'allocations de formation professionnelle ou exercer une activité salariée (sauf apprentissage et contrat de professionnalisation). La qualité du dossier est également évaluée.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la collectivité par thématique

	Projets portés par le Conseil exécutif de Corse	Part de la collectivité dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de la collectivité
Culture et patrimoine	1	1,2 %	9,1 %
Économie durable	2	0,8 %	18,2 %
Éducation, social et recherche	4	1,6 %	36,4 %
Environnement, climat et énergie	1	2,1 %	9,1 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	1	0,8 %	9,1 %
Non renseignée	2	4,7 %	18,2 %
Total général	11	1,4 %	100 %

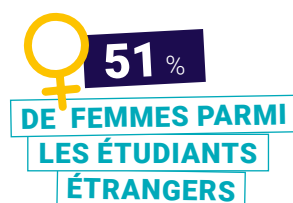
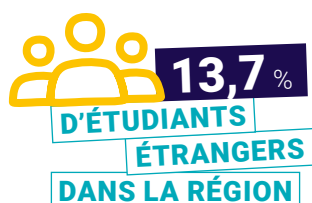
Les principaux pays partenaires de la collectivité

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Vietnam	5	11
2	Italie	2	16
	Maroc	2	5
3	Espagne	1	18
	Laos	1	20

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil exécutif de Corse met en œuvre 11 projets de coopération décentralisée. 4 projets sont dédiés à la thématique **Éducation, social et recherche**, 2 à l'**Économie durable**. Avec 5 projets en cours, le Vietnam est son principal partenaire. La collectivité coopère également avec des pays de proximité géographique : l'Italie (2 projets), le Maroc (2) et l'Espagne (1).





Grand Est en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	5 557 095	8,3 %	6
PIB (en millions d'euros, 2014)	150 345	7,0 %	7
PIB/habitant (2014)	27 059	-	8
Population étudiante (2016)	206 827	7,9 %	5
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	20 388	5,07 %	5
DIRD (en millions d'euros, 2014)	1 994	4,10 %	6

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.

www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

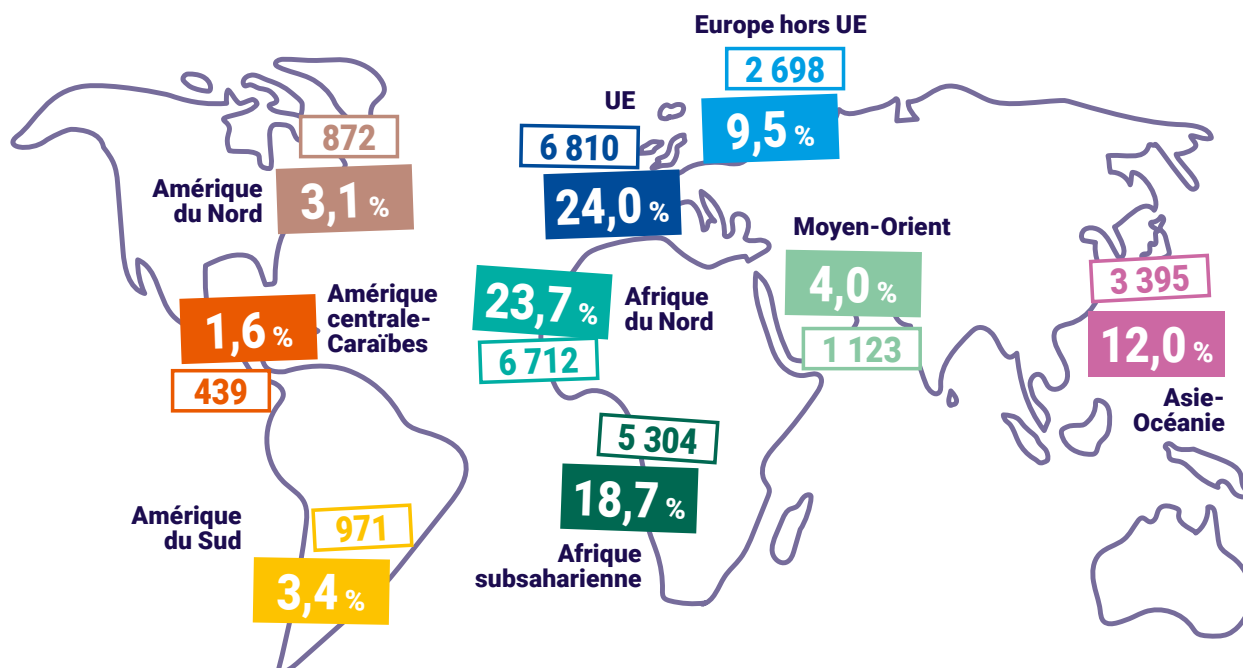
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017			2013-2014			Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part régionale	Part nationale	Effectifs	Part régionale	Part nationale	En volume	En pourcentage
Nancy-Metz	10 766	38,0 %	3,3 %	8 738	36,4 %	3,0 %	↓ +2 028	↓ +23,2 %
Reims	4 707	16,6 %	1,5 %	4 222	17,6 %	1,4 %	↑ +485	↑ +11,5 %
Strasbourg	12 851	45,4 %	4,0 %	11 066	46,1 %	3,8 %	↑ +1 785	↑ +16,1 %
Grand-Est	28 324	100 %	8,7 %	24 026	100 %	8,1 %	+4 298	+17,9 %

- Grand Est est la **quatrième région de France** en nombre d'étudiants étrangers accueillis.
- Elle connaît une augmentation de ses effectifs étudiants étrangers de 17,9 % entre 2013 et 2016. Cette croissance est près de deux fois supérieure à la croissance moyenne nationale (9,8 %) et la deuxième plus importante de métropole.
- Dans les trois académies de la région, les effectifs d'étudiants étrangers sont également en importante croissance. L'évolution la plus forte est celle de l'académie de Nancy-Metz (+23,2 % sur trois ans).

Zones d'origine des étudiants étrangers en Grand Est

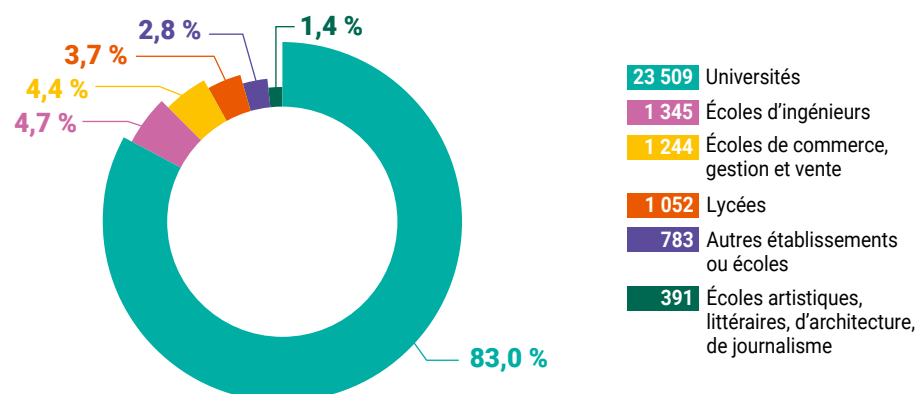


Top 10 des nationalités accueillies en Grand Est

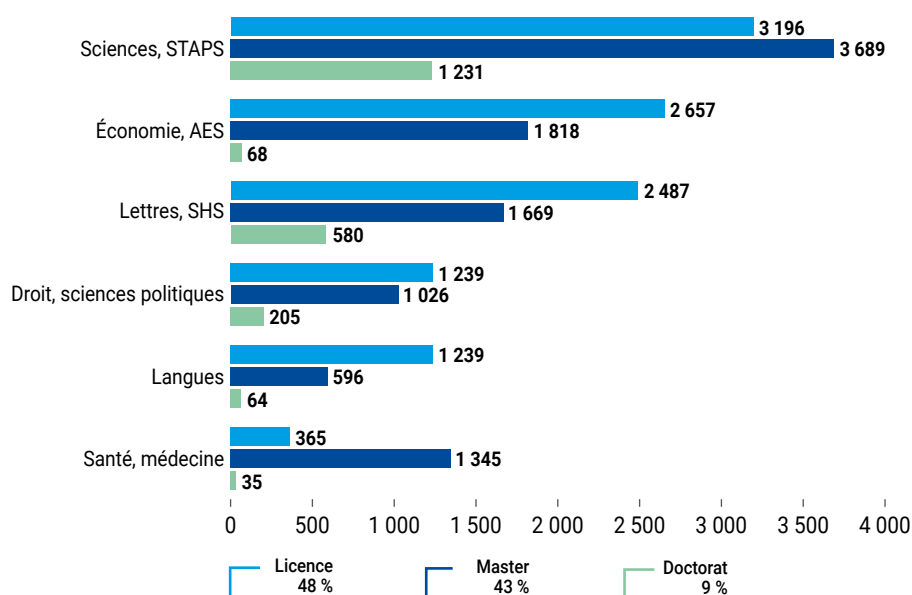
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	3 661	12,9 %	1
2 Algérie	2 129	7,5 %	3
3 Chine	2 025	7,1 %	2
4 Allemagne	1 556	5,5 %	7
5 Luxembourg	888	3,1 %	46
6 Italie	834	2,9 %	5
7 Sénégal	812	2,9 %	6
8 Tunisie	808	2,9 %	4
9 États-Unis	721	2,5 %	11
10 Cameroun	717	2,5 %	10
Total	28 324	100 %	-

- **Les trois premiers contingents d'étudiants étrangers accueillis en Grand Est sont les mêmes qu'au plan national** mais dans un ordre différent. L'Algérie passe en effet devant la Chine pour constituer le deuxième contingent d'étudiants étrangers dans la région.
- Parmi les pays envoyant un important contingent d'étudiants en Grand Est, **on notera la présence du Luxembourg à la 5^e place**, alors qu'il n'est que 46^e au classement national. **L'Allemagne et les États-Unis** envoient également proportionnellement plus d'étudiants en Grand Est que dans l'ensemble de la France.
- **Un étudiant étranger sur trois est Européen** au sein de Grand Est. C'est plus que la moyenne nationale (un étudiant sur quatre). À l'inverse, la région accueille proportionnellement moins d'étudiants asiatiques qu'au plan national (12 % contre 16 %) ; on observe la même tendance pour les étudiants du continent africain (42 % contre 45 %).
- **Les contingents d'étudiants espagnols et ivoiriens**, respectivement 8^e et 9^e au classement national, sont absents du Top 10 en Grand Est.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **83 % des étudiants étrangers en Grand Est sont inscrits à l'université** (71 % à l'échelle nationale). Les étudiants étrangers présents sont proportionnellement aussi nombreux à être inscrits en école d'ingénieurs que dans l'ensemble de la France. Ils sont en revanche plus de deux fois moins représentés en école de commerce, gestion et vente que dans l'ensemble de la France (3,7 % contre 8,2 %).
- À l'université, la répartition des étudiants étrangers par niveau suit la moyenne nationale. La filière **sciences dites « exactes » et STAPS réunit plus d'un tiers des étudiants étrangers** de la région (35 %), tandis qu'un étudiant étranger sur cinq (20 %) suit une formation en lettres ou sciences humaines et sociales. La troisième filière qui regroupe le plus d'étudiants étrangers au sein de Grand Est est celle d'économie, gestion et AES (19 %).



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Grand Est, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Direction de la compétitivité et de la connaissance : Service enseignement supérieur, recherche, innovation
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• Direction de la compétitivité et de la connaissance : Service enseignement supérieur, recherche, innovation
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	4,5
À la mobilité entrante	0,5

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	1,20 %
En euros	2 927 769
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,03 %(*)
En euros	73 431
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	-
En euros	0
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,011 %(*)
En euros	28 000

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la région.

L'enveloppe consacrée à la mobilité des étudiants et chercheurs de la région est déclarée stable. Les moyens budgétaires destinés à attirer et accueillir les chercheurs étrangers sont plutôt en diminution.

La région précise que, pour le volet étudiant, les enveloppes annoncées sont la somme de celles des trois régions antérieures à la fusion, avant harmonisation des dispositifs au 1^{er} juillet 2017.



3 029 200 €
**BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ**



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de mobilité internationale pour les chercheurs de la région	Bourses pour les chercheurs étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	-	-	73 431	28 000
Effectifs bénéficiaires	2 143	1 032	2	2
dont pourcentage de femmes	54 %	54 %	50 %	100 %
Évolution récente	Stable	Stable	Stable	Stable

La région n'attribue pas de bourses aux étudiants étrangers.

Dans son formulaire, Grand Est indique de **fortes disparités entre les dispositifs des anciennes régions**, sur le plan des critères d'attribution, du nombre de bénéficiaires et des sommes attribuées par séjour. Elle signale également l'absence de données financières distinguant études et stages.

La région signale qu'elle soutient les thèses et les post-doctorats dans les EESR de son territoire (128 bourses en 2016, dont 81 doctorants et 47 post-doctorants), mais qu'il n'est pas possible d'obtenir de données consolidées sur les étudiants étrangers qui occuperaient ces postes.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional de Grand Est	Part de Grand Est dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de Grand Est
Culture et patrimoine	19	22,1 %	9,5 %
Économie durable	54	22,0 %	27,0 %
Éducation, social et recherche	56	22,2 %	28,0 %
Environnement, climat et énergie	12	25,0 %	6,0 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	51	43,2 %	25,5 %
Non renseignée	8	18,6 %	4,0 %
Total général	200	25,3 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)	Rang du pays dans les destinations des étudiants boursiers de Grand Est
1	République tchèque	26	8	22
2	Allemagne	22	1	1
3	Bénin	18	9	66
	Cameroun	18	11	-
4	Togo	14	14	66
5	Russie	13	10	29

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil régional de Grand Est est engagé dans **200 projets de coopération internationale**, soit plus de 25 % des projets portés par l'ensemble des conseils régionaux. La thématique **Éducation, social et recherche** est le principal domaine d'action (56 projets, 28 % des actions), suivies des thématiques **Économie durable** et **Politique humanitaire et coopération transfrontalière** (respectivement 27 % et 25,5 %).

La République tchèque (26 projets en cours) et l'Allemagne (22 projets) sont les principaux pays partenaires. Trois pays africains francophones suivent : le Bénin et le Cameroun (18 projets chacun) et le Togo (14 projets en cours).

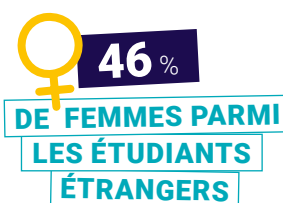
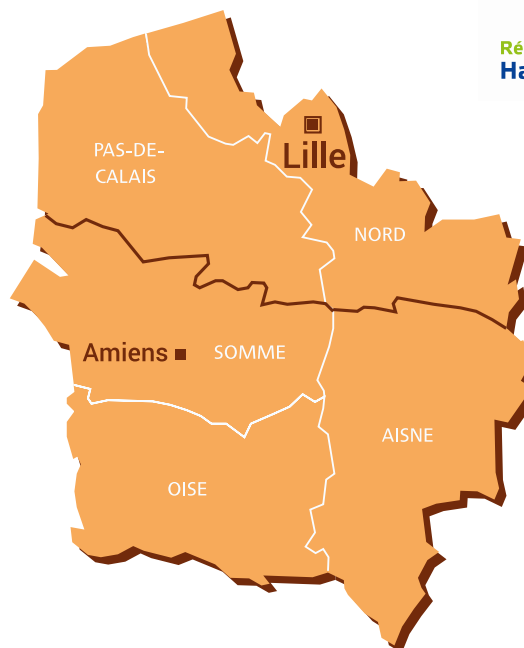
On relève que l'Allemagne est aussi le deuxième pays de destination des étudiants boursiers de la région ; les actions de coopération menées par Grand Est avec le pays, sa proximité géographique et l'attrait qu'il exerce de manière générale sur les étudiants expliquent sa place dans le classement. Les autres pays partenaires de Grand Est reçoivent très peu de boursiers de la région.



HAUTS-DE-FRANCE



Région
Hauts-de-France



Hauts-de-France en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	6 016 992	9,0 %	3
PIB (en millions d'euros, 2014)	153 862	7,2 %	4
PIB/habitant (2014)	25 629	-	13
Population étudiante (2016)	224 591	8,6 %	4
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	15 900	3,96 %	8
DIRD (en millions d'euros, 2014)	1 659	3,41 %	8

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.

www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

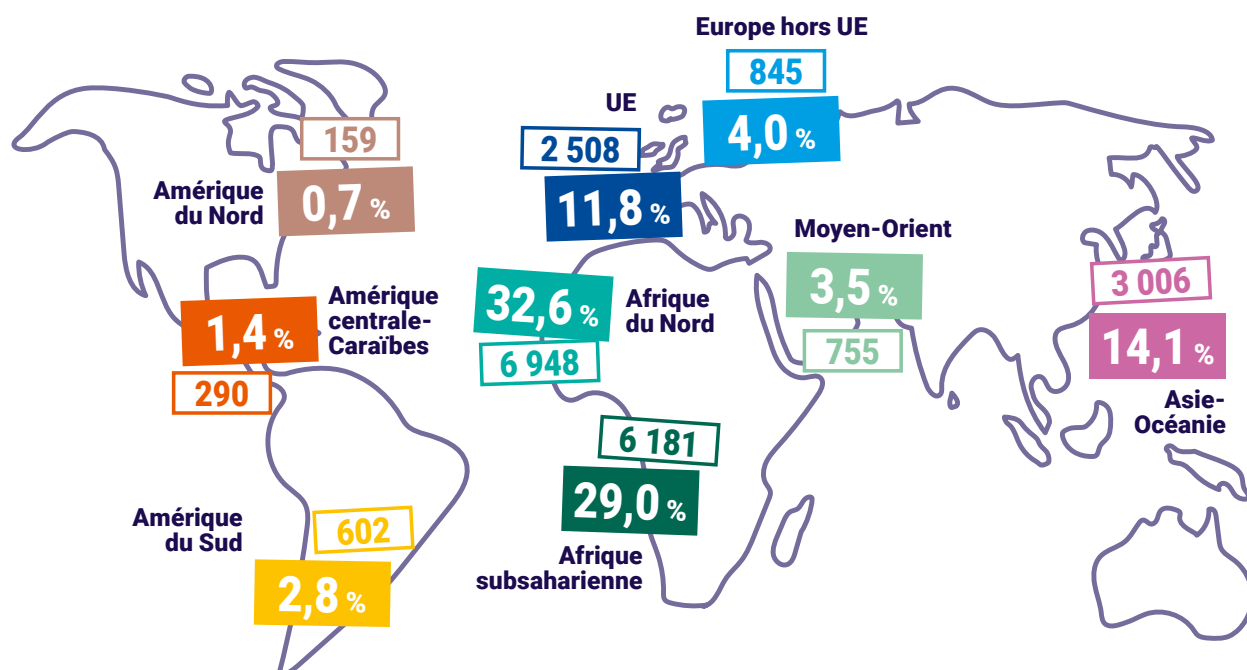
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017			2013-2014			Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part régionale	Part nationale	Effectifs	Part régionale	Part nationale	En volume	En pourcentage
Amiens	4 562	21,4 %	1,4 %	4 445	23,2 %	1,5 %	↑ 117	↑ 2,6 %
Lille	16 732	78,6 %	5,2 %	14 754	76,8 %	5,0 %	↑ 1 978	↑ 13,4 %
Hauts-de-France	21 294	100 %	6,6 %	19 199	100 %	6,5 %	2 095	10,9 %

- Les Hauts-de-France sont la **cinquième région de France** en nombre d'étudiants étrangers accueillis (21 294 en 2016-2017).
- Elle connaît une augmentation de ses effectifs étudiants étrangers de 10,9 % entre 2013 et 2016. Cette croissance est supérieure à la croissance moyenne nationale (9,8 %).
- La croissance des effectifs d'étudiants étrangers entre 2013 et 2016 est inégalement répartie entre académies. **Lille a ainsi crû de 13,4 %** en trois ans, tandis qu'**Amiens a progressé de 2,6 %** sur la même période.

Zones d'origine des étudiants étrangers en Hauts-de-France

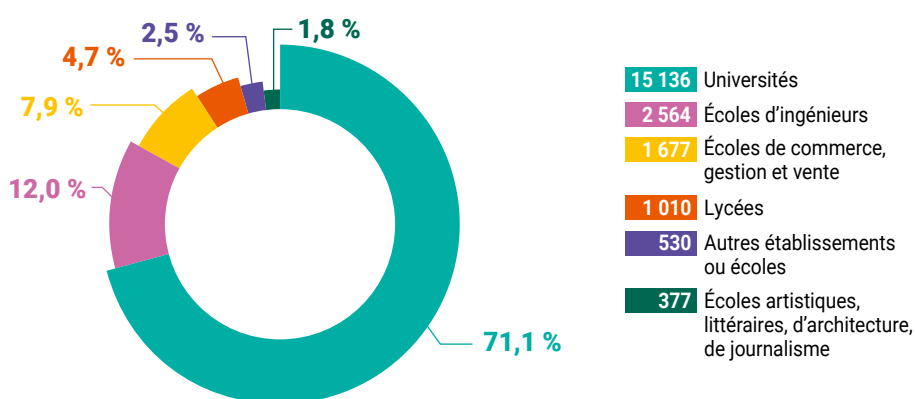


Top 10 des nationalités accueillies en Hauts-de-France

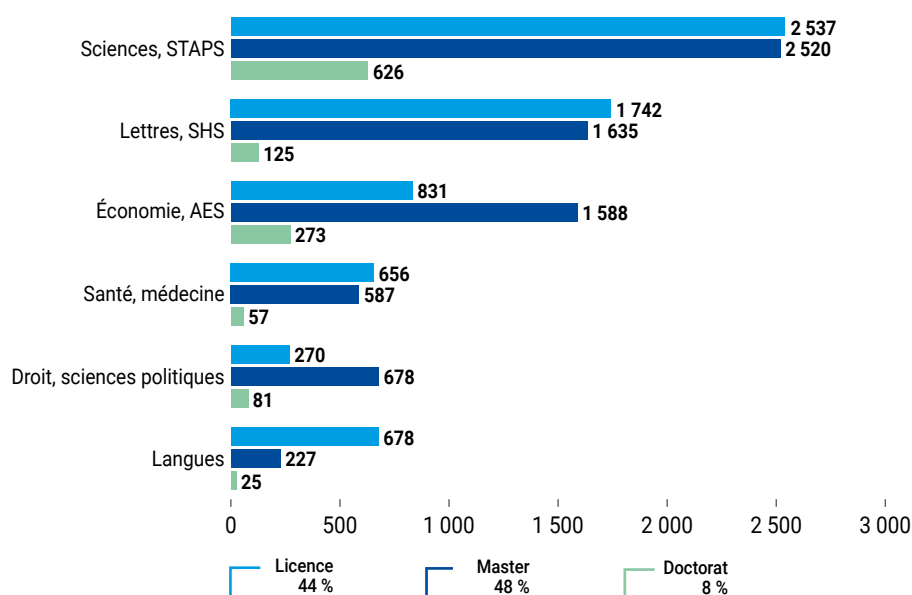
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	3 964	18,6 %	1
2 Algérie	1 999	9,4 %	3
3 Chine	1 958	9,2 %	2
4 Sénégal	882	4,1 %	6
5 Cameroun	679	3,2 %	10
6 Tunisie	661	3,1 %	4
7 Côte d'Ivoire	588	2,8 %	9
8 Belgique	580	2,7 %	18
9 Gabon	478	2,2 %	20
10 Congo	464	2,2 %	19
Total	21 294	100 %	-

- **Les trois premiers contingents d'étudiants étrangers accueillis au sein des Hauts-de-France sont les mêmes qu'au plan national.** On notera la présence de cinq pays d'Afrique subsaharienne dans le Top 10 des nationalités accueillies.
- **La Belgique, le Gabon et le Congo intègrent le Top 10** des étudiants étrangers en Hauts-de-France, soit 10 places de plus qu'au plan national.
- À l'inverse, **l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne**, pourtant d'importants contingents d'étudiants étrangers en France, ne sont respectivement que 14^e, 17^e et 19^e en région Hauts-de-France.
- **Plus d'un étudiant étranger sur deux en Hauts-de-France est originaire du continent africain** (51,6 %). Le deuxième continent d'origine, l'Europe, représente seulement 15 % des effectifs, juste devant l'Asie-Océanie (14,1 %).
- **Les étudiants originaires du continent américain** sont proportionnellement deux fois moins nombreux en Hauts-de-France qu'au niveau national (4,9 % contre 9,1 %)

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **3 étudiants étrangers sur 4 en Hauts-de-France sont inscrits à l'université. C'est proportionnellement un peu plus que la moyenne nationale (71 %).** Les étudiants étrangers présents en Hauts-de-France sont également proportionnellement plus nombreux à être inscrits en école d'ingénieurs que dans l'ensemble de la France (12 % contre 4,9 %). Ils sont à l'inverse moins présents en école de commerce que dans l'ensemble du pays (7,3 % contre 8,2 %).
- À l'université, la répartition des étudiants étrangers par niveau diffère légèrement de la moyenne nationale. En effet, les étudiants étrangers au sein de la région sont principalement inscrits en master (48 %) plutôt qu'en licence. La filière **sciences dites « exactes » et STAPS réunit plus d'un tiers des étudiants étrangers** de la région (**38 %**), tandis que **23 % des étudiants étrangers suivent une formation en économie ou en AES.**





II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Hauts-de-France, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales (DRESS) pour la préparation et le suivi de MERMOZ(*) • Direction de la proximité pour l'instruction et les paiements des bourses MERMOZ(*)
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• Direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales (DRESS) pour STaRS, le programme Fulbright et pour le soutien à Euraxess
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	2+2
À la mobilité entrante	1,2

(*) Le dispositif MERMOZ est mis en place par la région à destination des étudiants de la collectivité.

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

La région ajoute qu'elle soutient aussi d'autres types de mobilité internationale à l'intention de tous les jeunes (apprentis, services civiques, VIE, demandeurs d'emplois, etc.).

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,16 % (*)
En euros	5 146 075
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
Impossible à déterminer	X
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,04 %
En euros	1 188 151

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la région.

Ces enveloppes sont déclarées stables.



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études et de stage à l'étranger pour les étudiants de la région(*)	Bourses de mobilité internationale pour les chercheurs de la région	Bourses pour les chercheurs étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	-	-	-
Effectifs bénéficiaires	2 621	3	2
dont pourcentage de femmes	-	-	-
Évolution récente	-	-	-

La région n'attribue pas de bourses aux étudiants étrangers.

(*) Les données transmises par la région ne détaillent pas les bourses de séjours d'études et de stages.

Les Hauts-de-France attribuent des bourses aux étudiants, stagiaires et chercheurs de leur collectivité en mobilité internationale, ainsi qu'aux chercheurs entrants sur leur territoire. La région ne dispose pas d'éléments plus détaillés sur les bourses et leurs bénéficiaires du fait de la récente fusion entre le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie.

Les bourses MERMOZ sont attribuées aux étudiants (bac +2 à bac +8) et aux apprentis du supérieur dont le quotient familial annuel de référence est inférieur à 30 000 euros par part fiscale. Le montant peut s'élever au maximum à 400 euros par mois pour un séjour de 2 à 26 semaines.

La région précise que les données transmises concernant les chercheurs sont partielles et ne concernent que le programme Fulbright, le dispositif fusionné STaRS ayant été lancé fin 2017.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional des Hauts-de-France	Part des Hauts-de-France dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions des Hauts-de-France
Culture et patrimoine	6	7,0 %	7,5 %
Économie durable	20	8,2 %	25,0 %
Éducation, social et recherche	31	12,3 %	38,8 %
Environnement, climat et énergie	4	8,3 %	5,0 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	14	11,9 %	17,5 %
Non renseignée	5	11,6 %	6,3 %
Total général	80	10,1 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

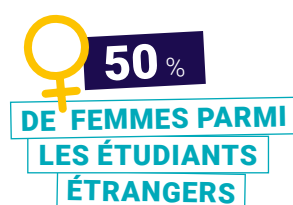
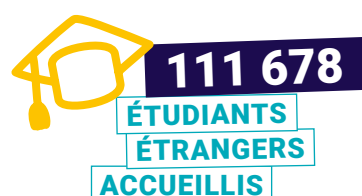
Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Sénégal	22	2
2	Mali	14	7
3	Madagascar	9	4
4	Allemagne	8	1
5	Maroc	5	5

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil régional Hauts-de-France totalise **80 projets de coopération internationale** en cours, pesant ainsi plus de 10 % des actions des conseils régionaux. La thématique **Éducation, social et recherche** est le principal domaine d'action (31 projets, soit 38,8 % des actions de la région), suivi de l'**Économie durable** (20 projets), et la thématique **Politique humanitaire et coopération transfrontalière** (14 projets).

Le continent africain est le principal partenaire de la région : le Sénégal (22 projets en cours), le Mali (14 projets) et Madagascar (9 projets) constituent le Top 3. Viennent ensuite l'Allemagne (8 projets) et le Maroc (5).




Île-de-France en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	12 138 930	18,2 %	1
PIB (en millions d'euros, 2014)	649 575	30,4 %	1
PIB/habitant (2014)	53 921	-	1
Population étudiante (2016)	678 159	26,0 %	1
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	150 360	3,0 %	1
DIRD (en millions d'euros, 2014)	19 026	39,15 %	1

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

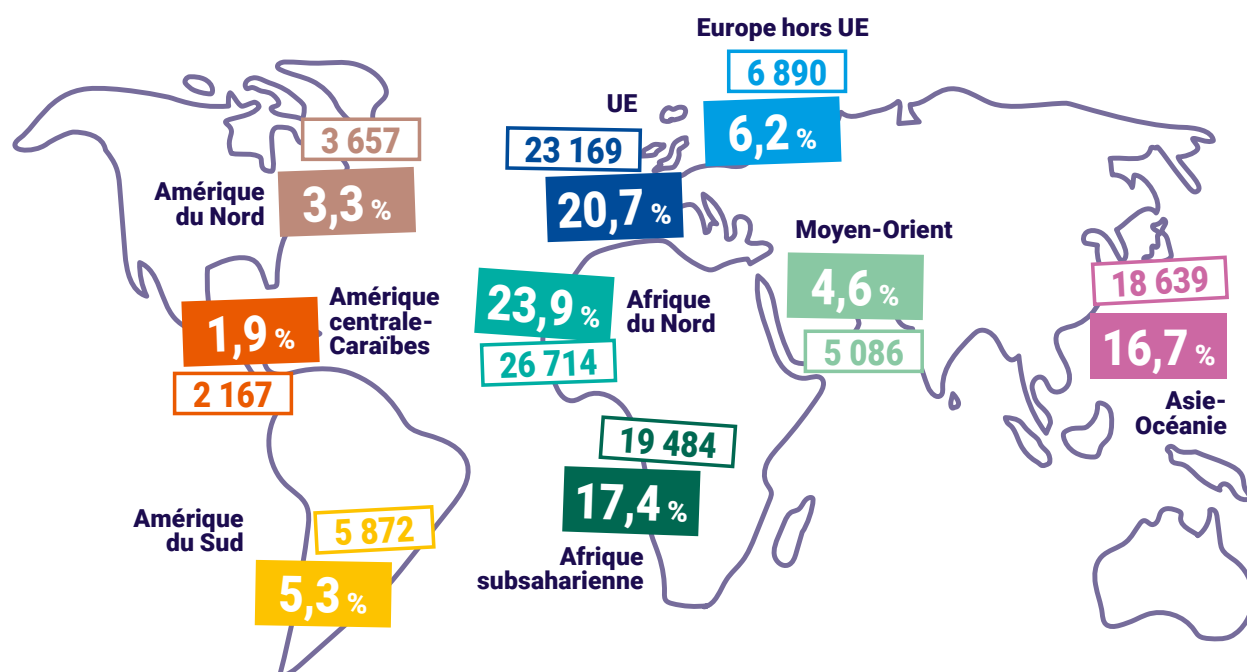
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017			2013-2014			Évolution sur 3 ans 2013-2016		
	Effectifs	Part régionale	Part nationale	Effectifs	Part régionale	Part nationale	En volume	En pourcentage	
Créteil	22 789	20,4 %	7,0 %	22 291	21,2 %	7,6 %	↑ 498	↑ 2,2 %	
Paris	61 594	55,2 %	19,0 %	58 842	56,0 %	19,9 %	↑ 2 752	↑ 4,7 %	
Versailles	27 295	24,4 %	8,4 %	24 021	22,8 %	8,1 %	↑ 3 274	↑ 13,6 %	
Île-de-France	111 678	100 %	34,0 %	105 154	100 %	12,7 %	6 524	6,2 %	

- L'Île-de-France est la **première région d'accueil des étudiants étrangers en France**. Un étudiant étranger sur trois en France y est inscrit. La région reçoit **autant d'étudiantes que d'étudiants**.
- Sur la période 2013-2016, on note une **augmentation du nombre d'étudiants étrangers accueillis dans la région** (+6,2 %). Cette augmentation est surtout portée par l'académie de Versailles (+13,6 %).
- **Paris, Créteil et Versailles sont respectivement les 1^{re}, 3^e et 5^e académies où la proportion d'étudiants étrangers sur l'ensemble des étudiants est la plus forte** (17,8 % à Paris, 16,1 % à Créteil et 14,4 % à Versailles).

Zones d'origine des étudiants étrangers en Île-de-France

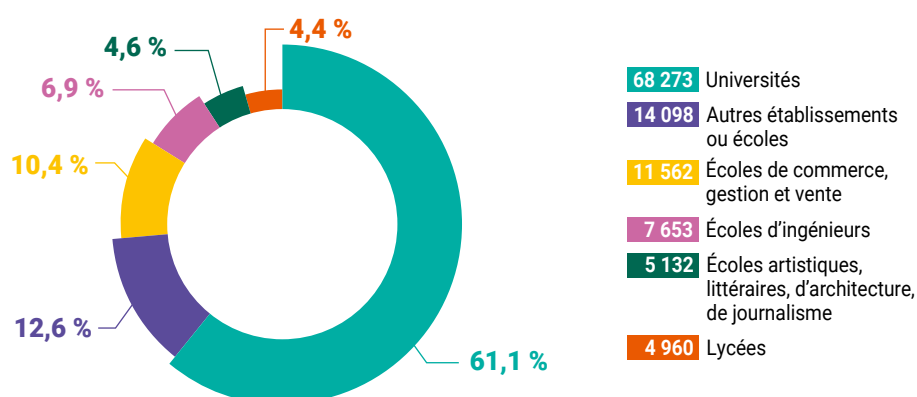


Top 10 des nationalités accueillies en Île-de-France

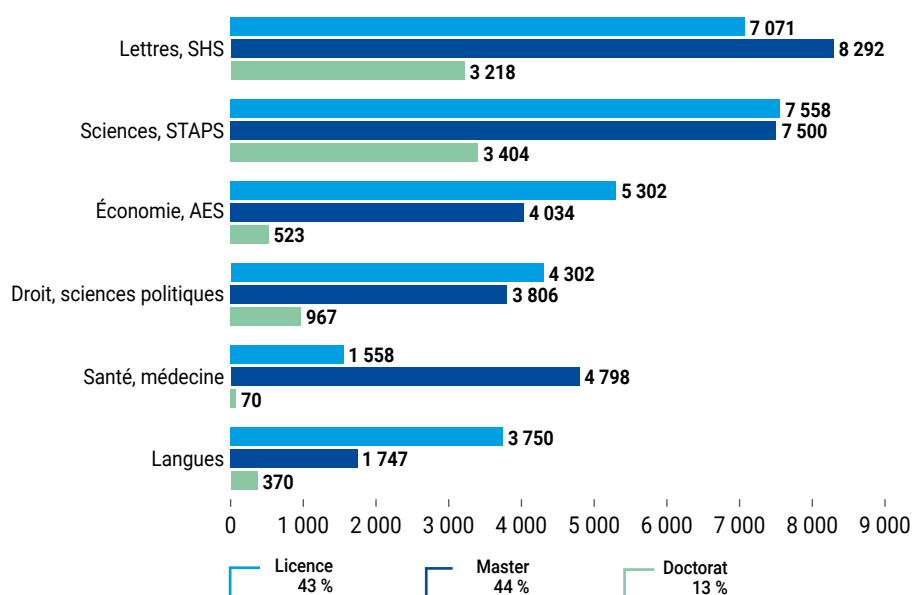
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Algérie	11 329	10,1 %	3
2 Chine	9 742	8,7 %	2
3 Maroc	9 652	8,6 %	1
4 Italie	5 500	4,9 %	5
5 Tunisie	5 213	4,7 %	4
6 Sénégal	2 854	2,6 %	6
7 Allemagne	2 744	2,5 %	7
8 États-Unis	2 717	2,4 %	11
9 Portugal	2 588	2,3 %	14
10 Espagne	2 395	2,1 %	8
Total	111 678	100 %	-

- **Les étudiants étrangers présents en Île-de-France viennent principalement du continent africain** (41,3 % des étudiants étrangers dans la région), puis du continent européen (26,9 %). Près de 17 % des étudiants étrangers accueillis dans la région sont originaires d'Asie-Océanie.
- **L'Algérie**, troisième pays d'origine des étudiants accueillis en France, est le premier pour les étudiants étrangers en Île-de-France.
- On note la présence d'un important effectif d'étudiants originaires des **États-Unis**, huitième nationalité la plus représentée en Île-de-France (11^e au niveau national). Les **étudiants portugais** sont également proportionnellement plus nombreux en Île-de-France qu'au niveau national (9^e contingent dans la région, 14^e au niveau national).
- Parmi les particularités propres à chaque académie, on note que les étudiants algériens sont proportionnellement deux fois plus nombreux (18 % des étudiants étrangers) à Créteil que dans l'académie de Versailles (9 %). Les étudiants allemands, nombreux dans l'académie de Paris, sont absents du Top 10 des nationalités accueillis à Versailles et à Créteil.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **61 % des étudiants étrangers en Île-de-France sont inscrits à l'université.** C'est moins que dans l'ensemble de la France (71 % en moyenne). Au contraire, les étudiants étrangers inscrits en école de commerce dans la région (10,4 %) sont proportionnellement plus nombreux que dans l'ensemble de la France (8,2 %), tout comme les étudiants en écoles d'ingénieurs (6,9 % des étudiants étrangers en Île-de-France contre 4,9 % dans l'ensemble du pays).
- Dans la région, **13 % des étudiants étrangers à l'université sont inscrits en doctorat** (contre 10 % à l'échelle du pays). Les étudiants étrangers en lettres et sciences humaines sont proportionnellement plus nombreux que dans l'ensemble de la France (27 % contre 22 %), mais moins présents en filière économie et AES (14 % contre 19 % au niveau national).



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Île-de-France, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux • Direction de l'enseignement supérieur et de l'orientation - Service de la vie étudiante qui pilote 3 dispositifs de soutien à la mobilité sortante (étudiants, BTS et doctorants)
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux • Direction de la recherche et des transferts de technologie - Service de la recherche et de la culture scientifique qui finance l'accueil de chercheurs étrangers
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	2,3
À la mobilité entrante	0,3

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,06 %(*)
En euros	3 216 200
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
En pourcentage du budget de la région	-
En euros	-
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,001 %(*)
En euros	60 000
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,02 %(*)
En euros	1 240 000

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la région.

L'enveloppe consacrée à la mobilité des étudiants de la région est déclarée en hausse.
Les moyens destinés aux étudiants étrangers ont tendance à diminuer tandis que ceux ciblés sur les chercheurs étrangers sont stables.



4 516 200 €
BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses pour les chercheurs étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	3 225 200	191 000	800 000
Effectifs bénéficiaires	2 063	375	4
dont pourcentage de femmes	-	77 %	25 %
Évolution récente	Stable	Stable	-

La région n'attribue pas de bourses de mobilité aux chercheurs de sa collectivité et aux étudiants étrangers.

La région Île-de-France indique que le dispositif à destination des étudiants étrangers, jugé coûteux pour un nombre limité de bénéficiaires, a été arrêté. Les moyens ont été redirigés sur la mobilité sortante.

Ces aides sont destinées aux **étudiants (hors apprentissage et alternance)** inscrits dans un établissement partenaire de la région (appel à projet annuel), pour un projet de mobilité à l'étranger dans le cadre d'un échange inter-établissement (séjour de 1 à 10 mois). L'aide est attribuée sous conditions de ressources (plafond du quotient familial : 19 190 euros).

Une aide est également prévue, sous les mêmes conditions, pour **les étudiants de certaines sections de BTS**.

Les doctorants du territoire peuvent de même profiter d'une aide de la région pour leurs mobilités ; ils doivent étudier les sciences humaines et sociales et être inscrits en première ou deuxième année de thèse.

En ce qui concerne la **mobilité entrante des chercheurs**, la région répartit son soutien sur deux dispositifs : le Réseau Acc&ss Paris-Île-de-France et les Chaires d'excellence Blaise Pascal, destinées à des chercheurs de renommée internationale. Pour ce dernier dispositif, les chercheurs doivent être accueillis dans un laboratoire relevant d'un EESR d'Île-de-France. Toutes les thématiques de recherche sont éligibles et aucune condition (nationalité, âge, revenu...) ne s'applique. Pour l'année 2017, ce sont les COMUE franciliennes qui ont sélectionné et présenté les candidatures de chercheurs.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional d'Île-de-France	Part de l'Île-de-France dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de l'Île-de-France
Culture et patrimoine	8	9,3 %	9,9 %
Économie durable	20	8,2 %	24,7 %
Éducation, social et recherche	33	13,1 %	40,7 %
Environnement, climat et énergie	7	14,6 %	8,6 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	12	10,2 %	14,8 %
Non renseignée	1	2,3 %	1,2 %
Total général	81	10,2 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Sénégal	15	2
2	Afrique du Sud	12	12
3	Mali	10	7
4	Madagascar	8	4
5	Allemagne	5	1
	Pologne	5	8

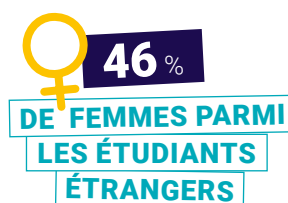
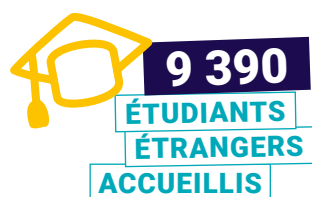
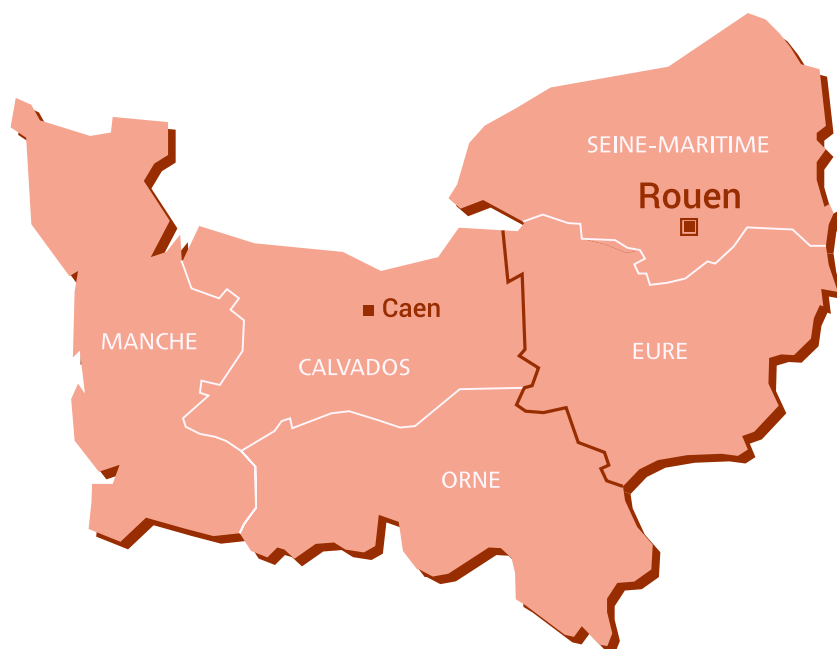
(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

La région Île-de-France, avec **81 projets de coopération internationale**, pèse 10,2 % des actions de l'ensemble des conseils régionaux. Orienté avant tout vers la thématique **Éducation, social et recherche** (33 projets, soit 40 % des projets du Conseil régional), l'Île-de-France s'implique également dans les thématiques **Économie durable** (20 projets) et **Politique humanitaire et coopération transfrontalière** (12 projets).

Quatre pays africains font partie du Top 5 : le Sénégal est en première position (15 projets), suivis de l'Afrique du Sud (12), du Mali (10) et de Madagascar (8).



NORMANDIE



Normandie en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	3 341 440	5,0 %	9
PIB (en millions d'euros, 2014)	90 347	4,2 %	9
PIB/habitant (2014)	27 087	-	7
Population étudiante (2016)	104 644	4,0 %	10
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	11 100	22,8 %	11
DIRD (en millions d'euros, 2014)	1 244	2,6 %	11

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.

www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

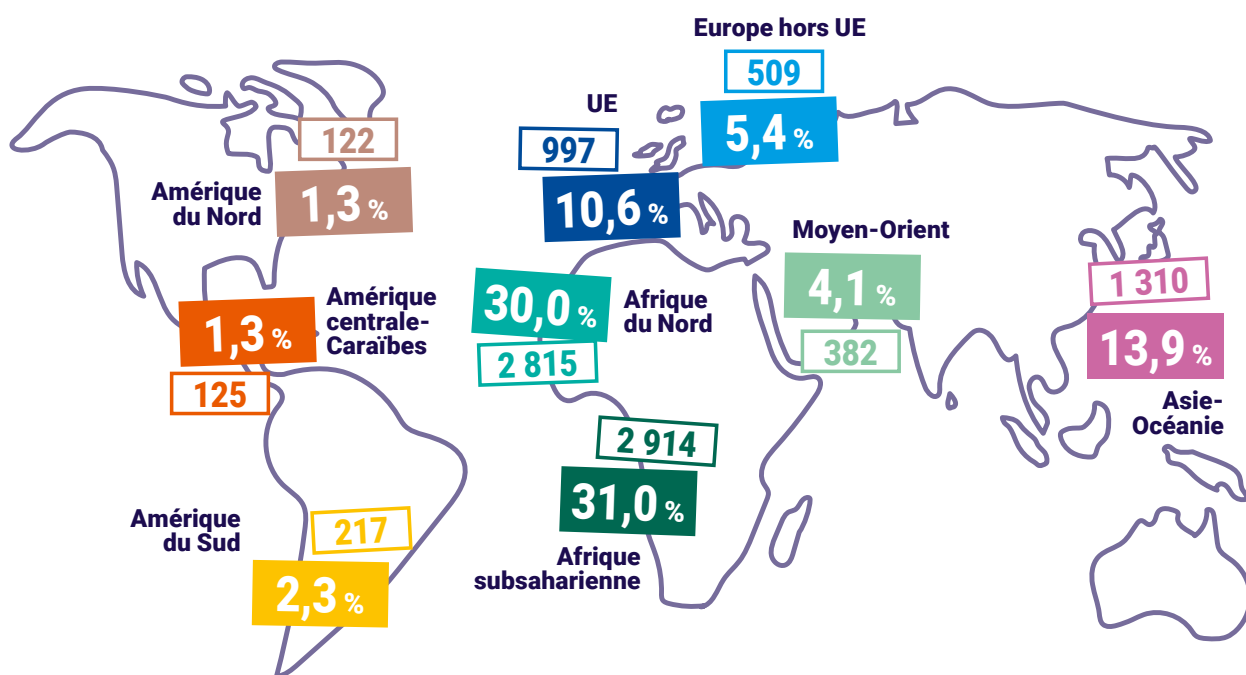
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017			2013-2014			Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part régionale	Part nationale	Effectifs	Part régionale	Part nationale	En volume	En pourcentage
Caen	2 623	27,9 %	0,8 %	2 304	26,5 %	0,8 %	↑ 319	↑ 13,8 %
Rouen	6 767	72,1 %	2,1 %	6 405	73,5 %	2,2 %	↑ 362	↑ 5,7 %
Normandie	9 390	100 %	2,9 %	8 709	100 %	3,0 %	681	7,8 %

- Avec 9 390 étudiants étrangers accueillis (3 % du total des étudiants étrangers en France), la Normandie se positionne **à la 10^e place** du classement régional. Entre 2013 et 2016, **ces effectifs ont progressé de 8 %**, un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale (9,8 %).
- L'académie de Caen accueille moins d'étudiants étrangers que celle de Rouen en volume (2 623 pour Caen contre 6 767 pour Rouen). Cependant, la progression des effectifs d'étudiants étrangers y est plus forte qu'à Rouen : **+13,8 % en trois ans à Caen contre +5,7 % à Rouen**.
- **Rouen compte 11 % d'étudiants étrangers parmi l'ensemble de ces étudiants, contre 6,1 % dans l'académie de Caen**. Ces deux proportions sont inférieures à la moyenne nationale (12,4 %).

Zones d'origine des étudiants étrangers en Normandie

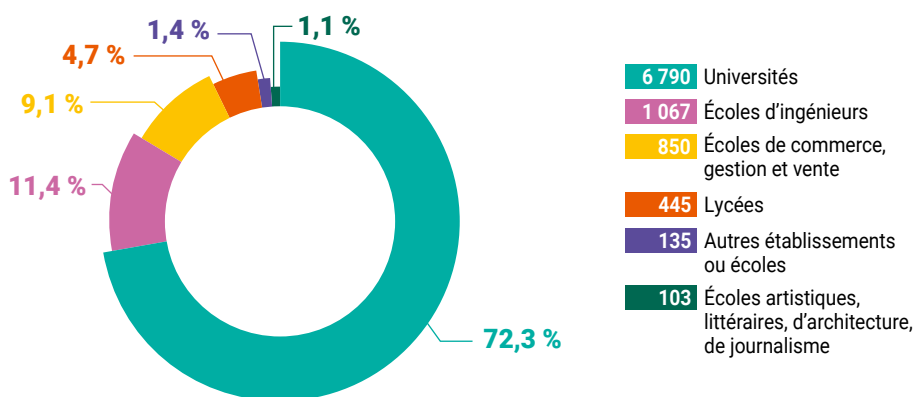


Top 10 des nationalités accueillies en Normandie

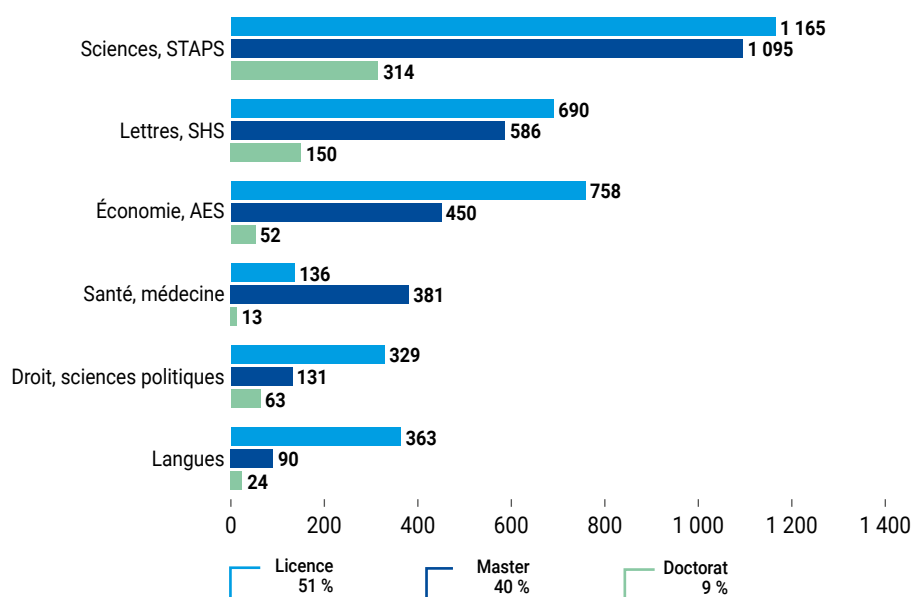
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	1 387	14,8 %	1
2 Algérie	1 084	11,5 %	3
3 Chine	808	8,6 %	2
4 Sénégal	487	5,2 %	6
5 Cameroun	372	4,0 %	10
6 Tunisie	292	3,1 %	4
7 Congo	251	2,7 %	19
8 Gabon	232	2,5 %	20
9 Côte d'Ivoire	227	2,4 %	9
10 Guinée	225	2,4 %	22
Total	9 390	100 %	-

- En Normandie, la mobilité est essentiellement africaine et asiatique. **Les étudiants du continent africain représentent à eux seuls 61 % des étudiants étrangers**, pourcentage largement supérieur à la moyenne nationale (45 %). **L'Asie-Océanie** (14 %) et **l'UE** (11 %) sont les deuxième et troisième régions les plus représentées en Normandie.
- La répartition par zone diffère légèrement entre les deux académies : Caen compte 53 % d'étudiants étrangers originaire du continent africain contre 64 % à Rouen. Inversement, 16 % des étudiants étrangers à Caen viennent de l'UE contre seulement 8 % à Rouen.
- Le Top 10 des nationalités des étudiants étrangers accueillis en Normandie diffère peu du classement national. Les trois premiers pays sont ainsi identiques : **Maroc, Algérie et Chine représentent un peu plus d'un tiers des effectifs d'étudiants étrangers dans la région (34,9 %)**.
- La concentration de ces trois nationalités est légèrement plus forte dans l'académie de Rouen (38 %) qu'à Caen (27 %).
- Hormis la Chine, tous les nationalités du Top 10 sont africaines (trois pays d'Afrique du Nord, 6 d'Afrique subsaharienne). Le Top 10 de Caen compte deux pays européens : le Royaume-Uni à la 6^e place et l'Italie à la 10^e.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **Près de 72,3 % des étudiants étrangers en Normandie sont inscrits à l'université** (71 % à l'échelle nationale). **Cette concentration à l'université est plus importante à Caen** (85 %) qu'à Rouen (67,3 %), même si cette dernière accueille davantage d'étudiants étrangers à l'université en volume (6 767 contre 2 623 à Caen).
- **11,4 % des étudiants étrangers étudient dans une école d'ingénieurs**, avec un pourcentage assez élevé pour l'académie de Rouen (14 % contre 7,4 % au niveau national). De même, **9,1 % de ces étudiants sont inscrits en école de commerce**, contre 8,2 % sur le plan national.
- À l'université, la répartition entre niveaux et filières diffère peu de l'échelle nationale. La filière **des sciences dites « exactes » et des STAPS** réunit 38 % des inscrits (41 % à Rouen), suivies de la filière lettres et sciences humaines et sociales (21 %), puis de l'économie et AES (19 %). Les inscriptions en licence sont les plus importantes (51 %).





II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Normandie, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Direction Jeunesse et Sport, Pôle Mobilité Internationale • Direction Économie, Enseignement Supérieur, Tourisme, Recherche et Innovation (DEESTRI)
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• Direction Europe et International, Service Action internationale et Programmes européens • Direction Économie, Enseignement Supérieur, Tourisme, Recherche et Innovation (DEESTRI)
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	5
À la mobilité entrante	0

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,20 %
En euros	4 000 000
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
Impossible à déterminer	X
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,003 %(*)
En euros	53 000
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
Impossible à déterminer	X

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la région.

Les moyens consacrés aux étudiants entrants et sortants sont déclarés plutôt en hausse.

Au sujet des mobilités de recherche, la région précise qu'il n'y a pas de budget déterminé pour ce public. Les mobilités des chercheurs peuvent être un élément d'un projet de recherche global et donc pris en compte dans les dispositifs recherche de la région.



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région
Enveloppe affectée (en euros)	1 229 000	1 110 000
Effectifs bénéficiaires	651	588
dont pourcentage de femmes	53 %	53 %
Évolution récente	En hausse	En hausse

La région n'attribue pas de bourses de mobilité aux étudiants et chercheurs étrangers, ni aux chercheurs de leur collectivité. Les chercheurs peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité à titre individuel dans le cadre d'un projet de recherche.

La région ne fait pas de distinction entre l'enveloppe consacrée aux séjours d'études et celle dédiée aux stages.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional de Normandie	Part de la Normandie dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de la Normandie
Culture et patrimoine	8	9,3 %	19,5 %
Économie durable	11	4,5 %	26,8 %
Éducation, social et recherche	10	4,0 %	24,4 %
Environnement, climat et énergie	2	4,2 %	4,9 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	9	7,6 %	22,0 %
Non renseignée	1	2,3 %	2,4 %
Total général	41	5,2 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)	Rang du pays dans les destinations des étudiants boursiers de Normandie
1	Madagascar	9	4	31
2	Canada	7	3	4
3	Norvège	5	22	-
4	Japon	4	20	18
	Macédoine (ARYM)	4	23	-
5	Chine	3	6	12
	Royaume-Uni	3	13	3

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil régional de Normandie est impliqué dans 41 projets de coopération internationale. Ses actions sont essentiellement orientées vers l'**Économie durable** (11 projets en cours) et l'**Éducation, social et recherche** (10).

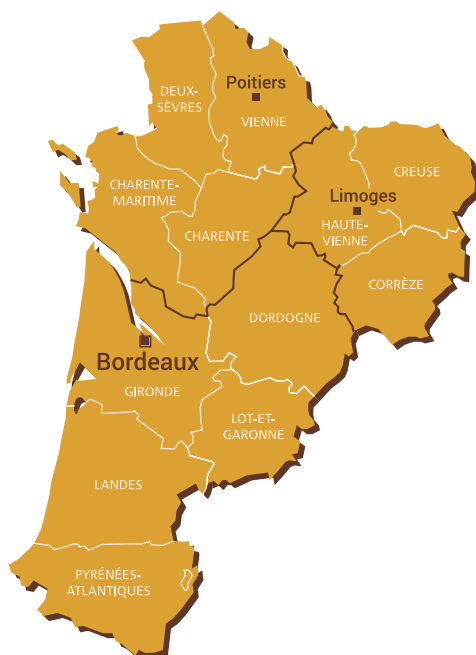
Les principaux pays avec lesquels la région coopère sont Madagascar (9 projets), le Canada (7) et la Norvège (4).

Les boursiers du Conseil régional partent peu dans les principaux pays partenaires de la Normandie, à l'exception du Royaume-Uni et du Canada (3^e et 4^e pays de destination), par ailleurs 2^e et 3^e pays de destination pour les étudiants français en mobilité diplômante en 2015⁴.

4- Données UNESCO.



NOUVELLE-AQUITAINE



 **20 845**
ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS
ACCUEILLIS

 **10,5 %**
D'ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS
DANS LA RÉGION

 **52 %**
DE FEMMES PARMI
LES ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS

 **8 224**
BOUSIERS
DU CONSEIL
RÉGIONAL¹

 **789**
BOUSIERS DU
GOUVERNEMENT
FRANÇAIS²

 **262**
MOBILITÉS
DE DOCTORANTS ET
DE CHERCHEURS PHC³

Nouvelle-Aquitaine en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	5 940 517	8,9 %	4
PIB (en millions d'euros, 2014)	159 790	7,5 %	3
PIB/habitant (2014)	27 126	-	6
Population étudiante (2016)	199 027	7,6 %	6
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	20 185	41,54 %	6
DIRD (en millions d'euros, 2014)	2 210	4,55 %	5

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.

www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

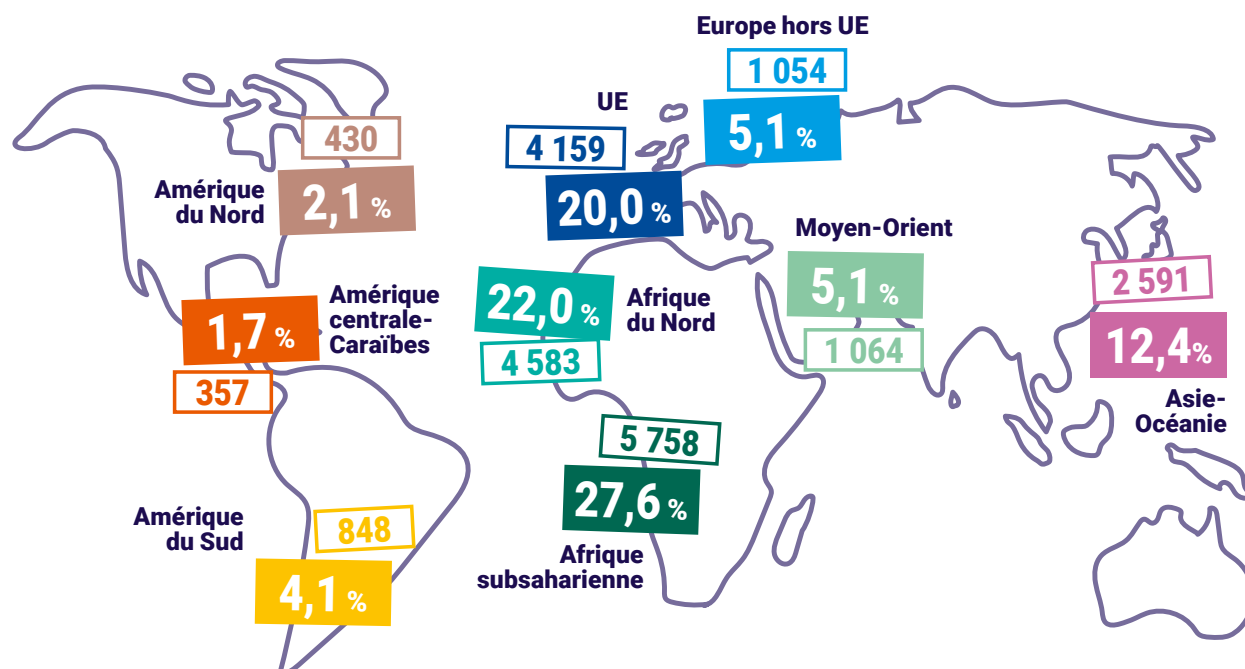
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017			2013-2014			Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part régionale	Part nationale	Effectifs	Part régionale	Part nationale	En volume	En pourcentage
Bordeaux	12 410	59,5 %	3,8 %	10 907	52,3 %	3,7 %	↑ 1 503	↑ 13,8 %
Limoges	2 465	11,8 %	0,8 %	2 383	11,4 %	0,8 %	↑ 82	↑ 3,4 %
Poitiers	5 970	28,6 %	1,8 %	5 461	26,2 %	1,9 %	↑ 509	↑ 9,3 %
Nouvelle-Aquitaine	20 845	100 %	6,4 %	18 751	100 %	6,4 %	2 094	11 %

- La Nouvelle-Aquitaine accueille **20 845 étudiants étrangers soit 6,4 % des effectifs nationaux** et se classe **au 6^e rang** de l'ensemble des régions. Comme au plan national, 52 % sont des étudiantes.
- Entre 2013 et 2016, **les effectifs des étudiants étrangers ont crû de 11,2 % dans la région** (contre 9,8 % au plan national). Cette croissance est davantage portée par l'académie de Bordeaux (13,8 %).

Zones d'origine des étudiants étrangers en Nouvelle-Aquitaine

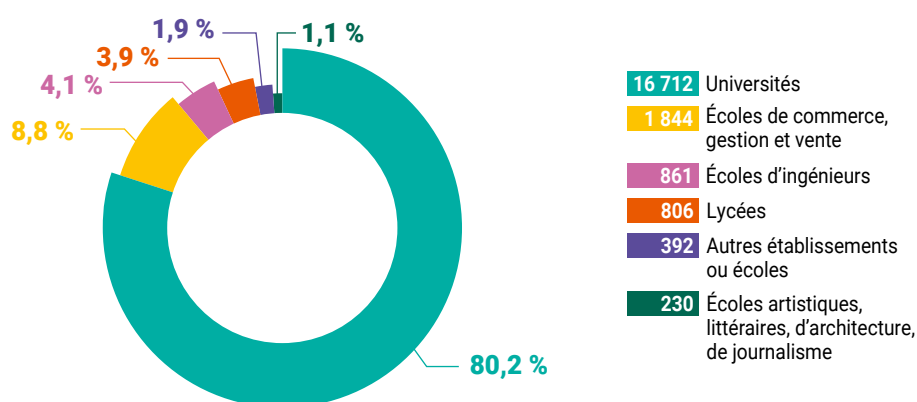


Top 10 des nationalités accueillies en Nouvelle-Aquitaine

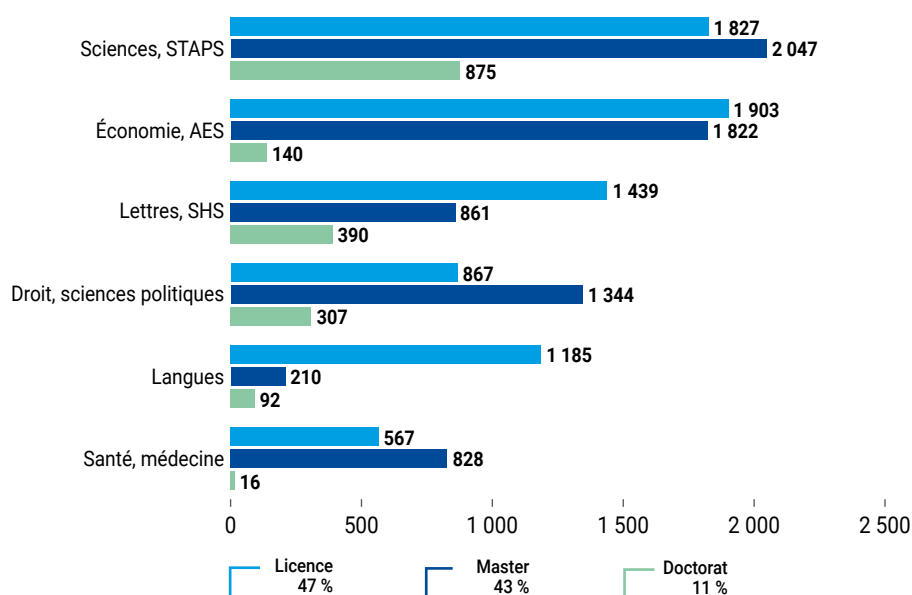
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	2 863	13,7 %	1
2 Chine	1 480	7,1 %	2
3 Algérie	1 071	5,1 %	3
4 Côte d'Ivoire	716	3,4 %	9
5 Espagne	714	3,4 %	8
6 Sénégal	686	3,3 %	6
7 Royaume-Uni	644	3,1 %	24
8 Cameroun	545	2,6 %	10
9 Italie	533	2,6 %	5
10 Tunisie	525	2,5 %	4
Total	20 845	100 %	-

- Un étudiant étranger sur deux en Nouvelle-Aquitaine est originaire du continent africain, et un sur quatre est Européen.
- Proportionnellement, c'est l'académie de Limoges qui concentre le plus d'étudiants africains (59 %). Bordeaux, pour sa part, accueille en proportion davantage d'étudiants européens (30 %, dont 24 % d'UE) et d'étudiants américains (8 %) que les autres académies. Quant à l'académie de Poitiers, elle accueille une part importante d'étudiants d'Asie-Océanie (14 %).
- Le Top 10 des nationalités des étudiants étrangers accueillis en Nouvelle-Aquitaine est semblable au classement national. On note cependant la présence du Royaume-Uni à la 7^e place (24^e rang national). Les étudiants ivoiriens sont également proportionnellement plus nombreux (3,4 % contre 2,2 % au plan national).
- Au niveau des académies, on note la présence d'un contingent allemand à Bordeaux qui n'apparaît pas au Top 10 régional. Limoges se distingue par un volume plus important d'étudiants camerounais que d'étudiants chinois (144 contre 112). Enfin, Poitiers accueille 339 étudiants égyptiens (3^e contingent le plus important, 34^e au classement national).

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités⁴



- **80,2 % des étudiants étrangers en Nouvelle-Aquitaine sont inscrits à l'université**, un niveau largement supérieur à l'échelle nationale (71 %). Les proportions d'étudiants étrangers inscrits dans les écoles de commerce et d'ingénieurs sont sensiblement les mêmes qu'au niveau national.
- Toutefois, la répartition diffère entre les académies : **Limoges compte ainsi 0,2 % d'étudiants étrangers inscrits en écoles de commerce, contre 11,5 % à Bordeaux et 6,8 % à Poitiers**. Sa proportion d'étudiants en lycées est par contre plus importante : 6,5 %, contre 3,6 % à Bordeaux et 3,3 % à Poitiers.
- À l'université, la répartition des étudiants étrangers par niveau est presque identique au niveau national. **La filière sciences dites « exactes » et STAPS est privilégiée par les étudiants étrangers (28 %)**. Cette préférence est encore plus affirmée dans l'académie de Limoges : 39 % des étudiants étrangers à l'université optent pour cette filière.
- **La filière économie et AES attire aussi les étudiants étrangers (23 %)**, et particulièrement dans l'académie de Poitiers (33 % des étrangers inscrits à l'université).

⁴ Huit étudiants de l'académie de Toulouse étudient dans une université de l'académie de Bordeaux. Le graphique « Répartition par types d'établissement » compte donc 16 712 étudiants étrangers à l'université, alors que le graphique « Répartition par discipline et par niveau dans les universités » en dénombre 16 720.



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Nouvelle-Aquitaine, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

La région souligne qu'à la suite de la fusion des trois anciennes régions (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes), les données n'ont encore pu être compilées. Un nouveau règlement d'intervention harmonisé sera mis en place en septembre 2018.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté, Service Mobilités internationales
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté, Service Mobilités internationales
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	5
À la mobilité entrante	0,25

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,23 %
En euros	6 198 438
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
En pourcentage du budget de la région	
En euros	131 600
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,01 % (*)
En euros	291 400
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	
En euros	71 000

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la région.

Ces enveloppes sont déclarées stables.


6 692 438 €
**BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ**



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses pour les étudiants étrangers en séjour d'études	Bourses pour les étudiants étrangers en stage
Enveloppe affectée (en euros)	3 011 008	2 991 119	194 686	1 625
Effectifs bénéficiaires	3 787	4 384	51	2
dont pourcentage de femmes	56 %	55 %	62 %	100 %
Évolution récente	Stable	Stable	Stable	En baisse

La région n'attribue pas de bourses de mobilité aux chercheurs entrants et sortants.

Dans l'attente de la mise en application du nouveau règlement d'intervention, les données présentées sont celles des trois anciennes régions.

Le Limousin n'imposait pas de conditions de ressources ou de nationalité pour bénéficier des bourses de mobilité sortante. Les étudiants des régions partenaires du Limousin bénéficiaient d'un logement gratuit lors de leur séjour d'études ou leur stage. Un système de bourses d'excellence était réservé aux étudiants (L3 à M2) inscrits dans les filières à fort potentiel de recherche. Les bourses N+I s'adressaient aux élèves ingénieurs. Enfin, des bourses étaient réservées aux doctorants en cotutelle de thèse (Université de Limoges et une université étrangère) sans allocation de recherche.

En Poitou-Charentes, les bourses de mobilité sortante n'imposaient pas de conditions de nationalité ni de ressources, mais une limite d'âge était appliquée. Les bourses de mobilité entrante étaient réservées aux étudiants en master 2.

En Aquitaine, les EESR devaient adhérer au dispositif Aquimob pour que leurs étudiants en bénéficient, sous conditions de ressources. Le dispositif d'appui aux chaires d'accueil des chercheurs étrangers a été reconduit.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	Part de la Nouvelle-Aquitaine dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de la Nouvelle-Aquitaine
Culture et patrimoine	7	8,1 %	10,3 %
Économie durable	28	11,4 %	41,2 %
Éducation, social et recherche	20	7,9 %	29,4 %
Environnement, climat et énergie	4	8,3 %	5,9 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	5	4,2 %	7,4 %
Non renseignée	4	9,3 %	5,9 %
Total général	68	8,6 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Canada	17	3
2	Madagascar	8	4
	Vietnam	8	11
3	Sénégal	7	2
4	Allemagne	6	1
5	Chine	5	6
	Espagne	5	18

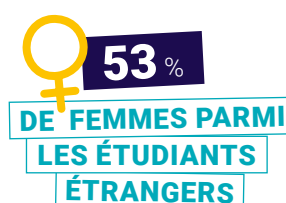
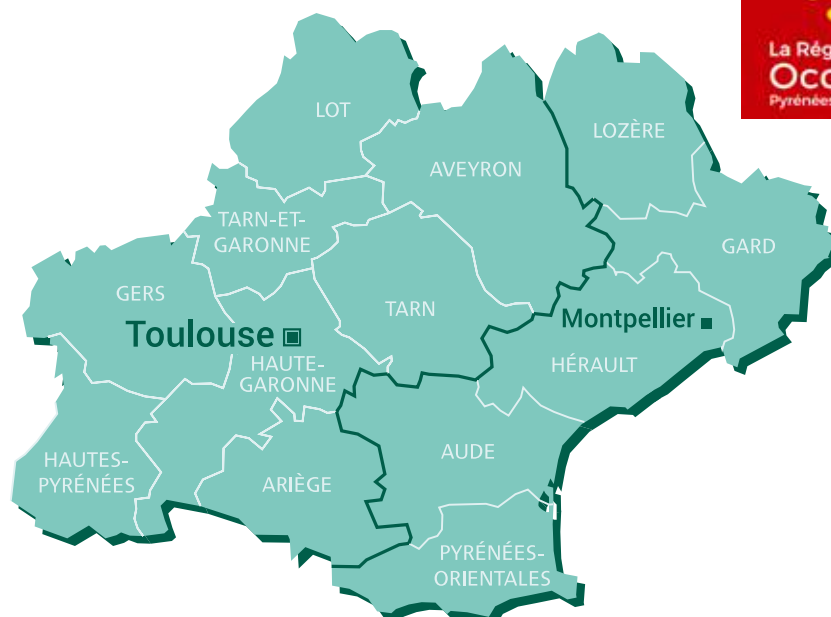
(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

La Nouvelle-Aquitaine porte **68 projets de coopération internationale**, soit près de 9 % de l'ensemble des actions des conseils régionaux. Les thématiques privilégiées sont : l'**Économie durable** (28 projets en cours, soit 41,2 % des actions du Conseil régional) et l'**Éducation, social et recherche** (20 projets).

Le Canada est un pays partenaire important pour la région puisqu'il totalise à lui seul 17 projets (25 % des actions). Suivent Madagascar et le Vietnam avec, pour chacun des pays, 8 projets en cours.



OCCITANIE



Occitanie en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	5 819 131	8,7 %	5
PIB (en millions d'euros, 2014)	153 652	7,2 %	5
PIB/habitant (2014)	26 705	-	10
Population étudiante (2016)	244 881	9,4 %	3
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	44 627	91,84 %	3
DIRD (en millions d'euros, 2014)	5 591	11,51 %	3

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.

www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

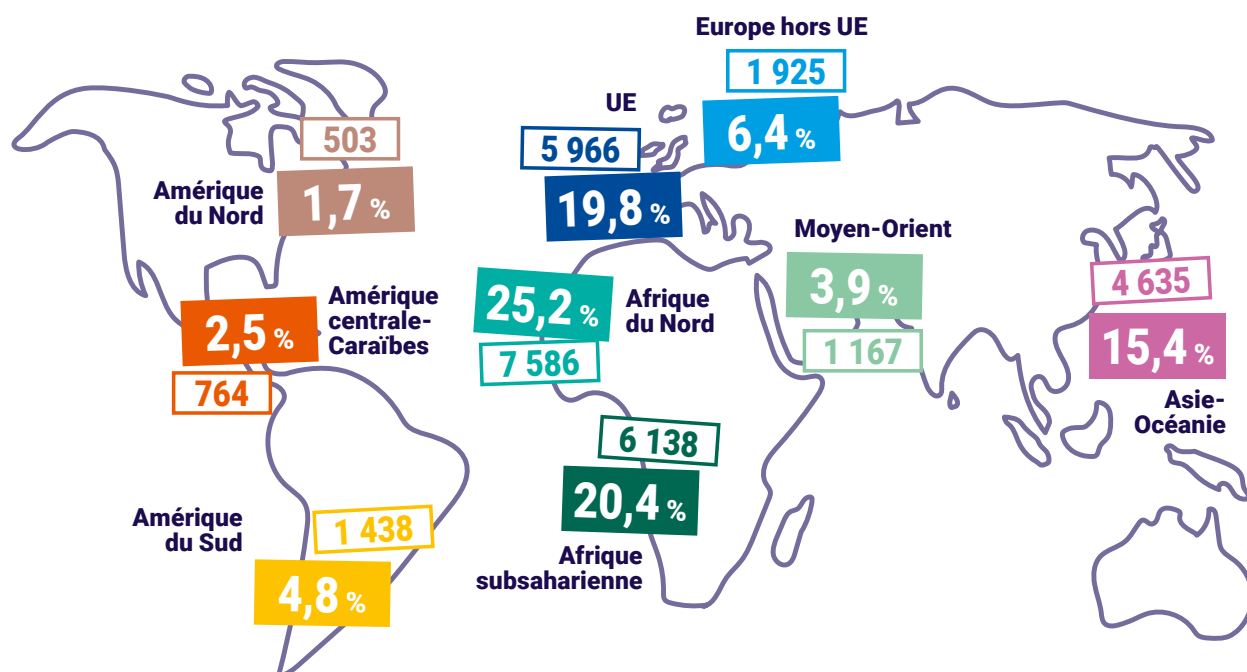
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017			2013-2014			Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part régionale	Part nationale	Effectifs	Part régionale	Part nationale	En volume	En pourcentage
Montpellier	14 569	48,4 %	4,5 %	13 142	47,2 %	4,5 %	↑ 1 427	↑ 10,9 %
Toulouse	15 554	51,6 %	4,8 %	14 687	52,8 %	5,0 %	↑ 867	↑ 5,9 %
Occitanie	30 123	100 %	9,3 %	27 829	100 %	9,4 %	2 294	8,2 %

- L'Occitanie est la **3^e région de France** qui accueille le plus d'étudiants étrangers, un effectif représentant 9,3 % de l'effectif national. L'effectif des étudiants étrangers en Occitanie a augmenté de 8,2 % entre 2013 et 2016, une augmentation inférieure au niveau national (9,8 %).
- **En 3 ans, les effectifs d'étudiants étrangers dans l'académie de Montpellier ont augmenté deux fois plus que ceux de l'académie de Toulouse** (10,9 % contre 5,9 %). 13 % des étudiants de l'académie de Montpellier sont étrangers, contre 11,5 % à Toulouse.

Zones d'origine des étudiants étrangers en Occitanie

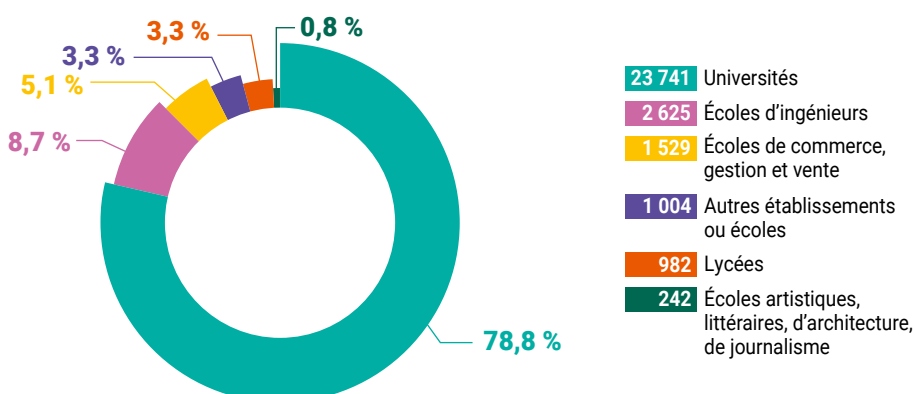


Top 10 des nationalités accueillies en Occitanie

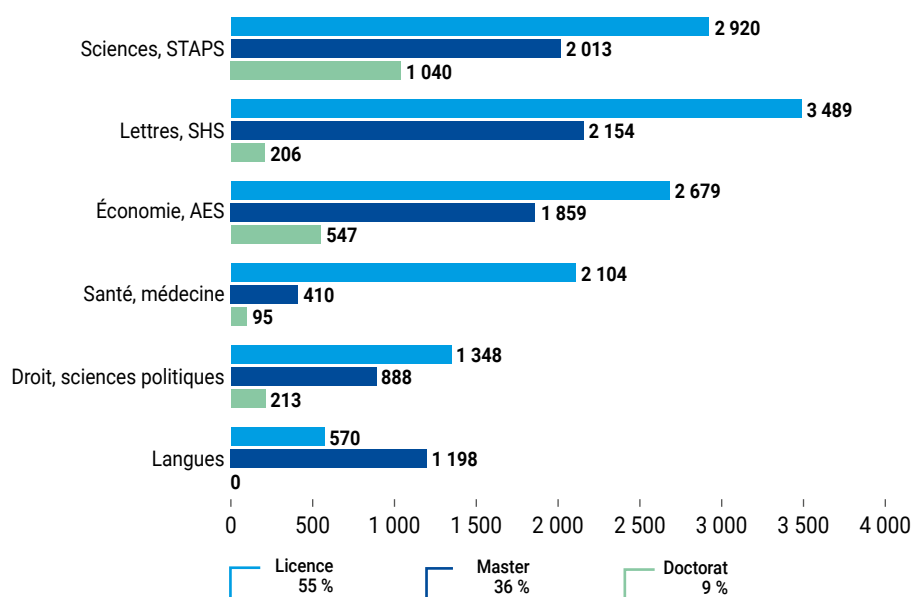
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	4 102	13,6 %	1
2 Chine	2 559	8,5 %	2
3 Algérie	2 286	7,6 %	3
4 Espagne	1 242	4,1 %	8
5 Tunisie	1 095	3,6 %	4
6 Sénégal	994	3,3 %	6
7 Italie	842	2,8 %	5
8 Côte d'Ivoire	801	2,7 %	9
9 Allemagne	603	2,0 %	7
10 Belgique	580	1,9 %	18
Total	30 123	100 %	-

- **En Occitanie, un étudiant sur quatre vient d'Afrique du Nord.** Viennent ensuite les étudiants d'Afrique subsaharienne et d'UE (20 % pour chaque zone). La répartition par zone est très similaire à l'échelle nationale.
- **Dans l'académie de Montpellier, la concentration d'étudiants d'Afrique du Nord est plus importante** (49 % contre 43 % à Toulouse). **Les étudiants d'Asie-Océanie sont par contre proportionnellement plus nombreux à Toulouse** (17 % contre 13 %).
- Comme pour l'ensemble de la France, **le Maroc est le 1^{er} pays d'origine des étudiants étrangers en Occitanie**, avec une part régionale plus importante qu'au niveau national (13,6 % pour la région contre 11,7 % au niveau national). Un seul pays diffère du classement national : **la Belgique à la 10^e place** (18^e au plan national) à la place du Cameroun (20^e en Occitanie).
- **Toulouse accueille moins d'étudiants algériens que Montpellier**, en volume et en proportion (897 étudiants algériens à Toulouse, 1 389 à Montpellier). On note **la présence à Toulouse d'importants contingents vietnamiens** (9^e rang contre 12^e au rang national) et **britanniques** (10^e contre 23^e au plan national).

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités⁴



- **79% des étudiants étrangers en Occitanie sont inscrits à l'université.** Cette proportion est plus élevée dans l'académie de Montpellier (85,7 %), un taux au-dessus de la moyenne nationale (71 %).
- Dans la région, **les écoles d'ingénieurs accueillent 9 % d'étudiants étrangers**, avec une proportion assez élevée dans l'académie de Toulouse (14 % contre 3,2 % pour Montpellier). Ce taux régional est, tout comme pour les universités, élevé par rapport au niveau national (4,9%).
- À l'université, les étudiants étrangers s'inscrivent majoritairement en licence (55 %) et en master (36 %). On note **une proportion de doctorants légèrement supérieure dans l'académie de Toulouse** (10 % contre 8 % à Montpellier).
- À l'université, comme au niveau national, **la filière sciences dites « exactes » et STAPS** est celle qui attire le plus d'étudiants étrangers (25 %). C'est particulièrement le cas pour l'académie de Toulouse (27 %).
- La filière **économie et AES** est aussi l'une des plus attractives en Occitanie (25 %), et encore plus dans l'académie de Montpellier (28 %).

⁴- Huit étudiants de l'académie de Toulouse étudient dans une université de l'académie de Bordeaux. Le graphique « Répartition par types d'établissement » compte donc 23 741 étudiants étrangers à l'université, alors que le graphique « Répartition par discipline et par niveau dans les universités » en dénombre 23 733.



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Occitanie, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Direction des Relations Européennes et Internationales, Service Stratégie Européenne et Mobilité Internationale
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	-
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	3
À la mobilité entrante	0

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	-
En euros	4 376 000
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
En pourcentage du budget de la région	-
En euros	-
Impossible à déterminer	-
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
Impossible à déterminer	X
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
Impossible à déterminer	X

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la région.

L'enveloppe consacrée aux étudiants mobiles de la région est déclarée en hausse.

Le dispositif déployé par l'Occitanie ne concerne que des mobilités sortantes d'étudiants.



4 376 000 €

**BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ**



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région
Enveloppe affectée (en euros)	-	-
Effectifs bénéficiaires	-	-
dont pourcentage de femmes	-	-
Évolution récente	En hausse	En hausse

La région n'attribue pas de bourses de mobilité aux chercheurs entrants et sortants, ni aux étudiants étrangers.

Jusqu'à présent, deux dispositifs coexistent sur les académies de Toulouse et de Montpellier, reposant tous deux sur l'octroi de bourses (stage et études) et d'aides forfaitaires incitatives.

Dans l'ancienne région Midi-Pyrénées, le dispositif MIDI-PYRENEES HORIZONS attribuait des bourses d'études et de stage aux étudiants sur critères sociaux (96 % de bénéficiaires boursiers). Étaient éligibles les L3, M1, M2, mais aussi les BTS, DUT et DUETI. Un système complémentaire d'aides forfaitaires s'adressait aux étudiants souhaitant partir dans certaines zones géographiques (Eurocampus, coopération décentralisée) ou dans certaines filières (aéronautique, sanitaire et social). Les apprentis étaient également éligibles à cette aide forfaitaire.

En Languedoc-Roussillon, les aides s'adressaient aux étudiants des EESR partenaires de la région pour lesquels une subvention annuelle était attribuée à chaque année universitaire. L'aide régionale n'était attribuée qu'une fois par étudiant (L3, M1, M2, DUT, DUETI) durant son cursus et pouvait être cumulée avec d'autres aides. La mobilité des étudiants de BTS « à visée internationale » était également encouragée.

Enfin, dans le cadre de l'Eurorégion, la région encourage la mobilité des étudiants de l'académie de Montpellier vers la Catalogne et les Îles Baléares en leur attribuant un « chèque mobilité Eurocampus » pour un stage ou un séjour d'études.

Un nouveau dispositif harmonisé rentrera en vigueur pour l'année 2018-2019. Il s'adressera à titre principal aux étudiants boursiers sur critères sociaux inscrits dans un EESR de la région délivrant des diplômes de licence et master, dans un des lycées d'Occitanie titulaires de la Charte Erasmus ou dans un des établissements agréés par la région au titre des formations sanitaires et sociales. Seules les mobilités sortantes (stage ou études) seront concernées.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional d'Occitanie	Part de l'Occitanie dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de l'Occitanie
Culture et patrimoine	1	1,2 %	1,3 %
Économie durable	14	5,7 %	17,5 %
Éducation, social et recherche	9	3,6 %	11,3 %
Environnement, climat et énergie	1	2,1 %	1,3 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	3	2,5 %	3,8 %
Non renseignée	28	3,5 %	35,0 %
Total général	80	10,1 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

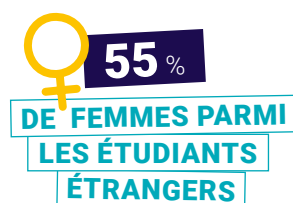
Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Territoires palestiniens	6	16
2	Sénégal	5	2
3	Cambodge	4	23
4	Chine	3	6
5	Brésil	2	22
	Espagne	2	18

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil régional Occitanie totalise 28 projets en cours, dédiés pour l'essentiel à la thématique **Économie durable** (14 projets) et **Éducation, social et recherche** (9 projets).

Les principaux pays partenaires sont des pays non européens : les Territoires palestiniens (6 projets en cours), le Sénégal (5 projets) et le Cambodge (4 projets) constituent le Top 3 des partenaires.





Pays de la Loire en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	3 742 638	5,6 %	8
PIB (en millions d'euros, 2014)	106 696	5,0 %	8
PIB/habitant (2014)	28 802	-	4
Population étudiante (2016)	131 978	5,1 %	8
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	13 663	28,12 %	9
DIRD (en millions d'euros, 2014)	1 263	2,60 %	10

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

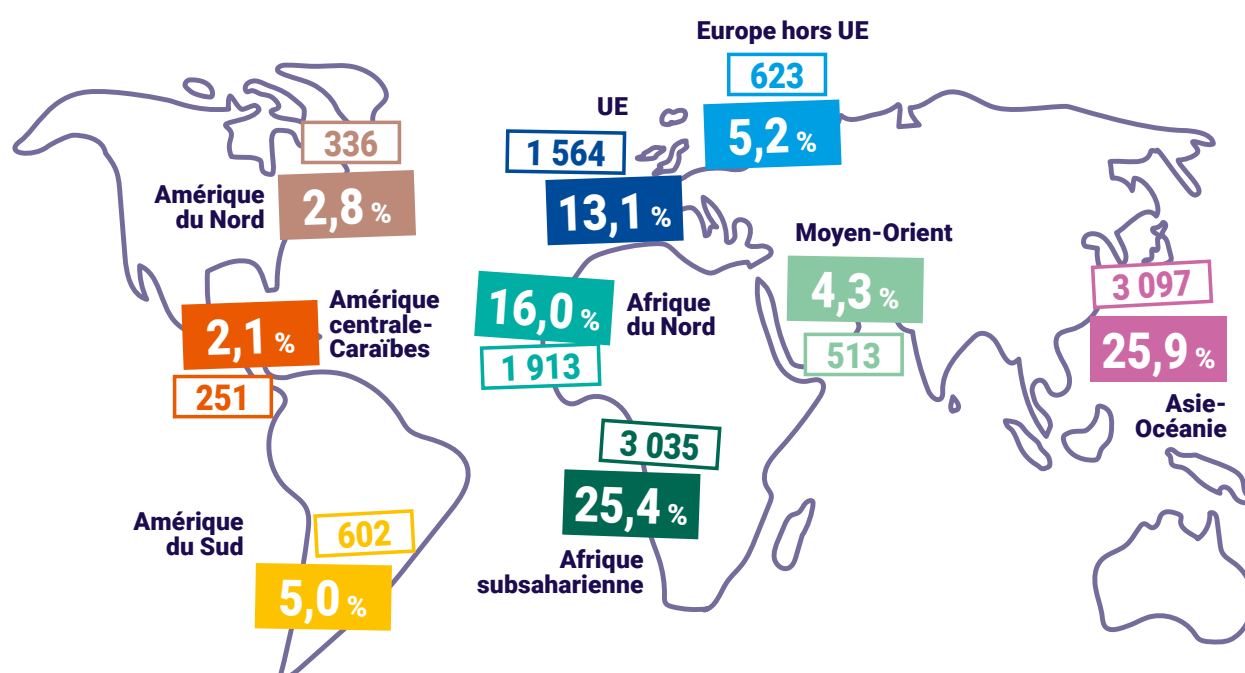
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académie	2016-2017		2013-2014		Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part nationale	Effectifs	Part nationale	En volume	En pourcentage
Nantes	11 933	3,7 %	11 082	3,8 %	↑ 851	↑ 7,7 %

- Les Pays de la Loire **sont à la huitième position** dans le classement des régions d'accueil des étudiants étrangers. 5,1 % des étudiants étrangers en France sont inscrits dans les Pays de la Loire. La population étudiante étrangère a connu une légère évolution de 7,7 % entre 2013 et 2016, moins importante qu'au niveau national (9,8 %).
- 55 % des étudiants étrangers sont des femmes, ce qui positionne la région au-dessus de la moyenne française (52,4 %).

Zones d'origine des étudiants étrangers en Pays de la Loire

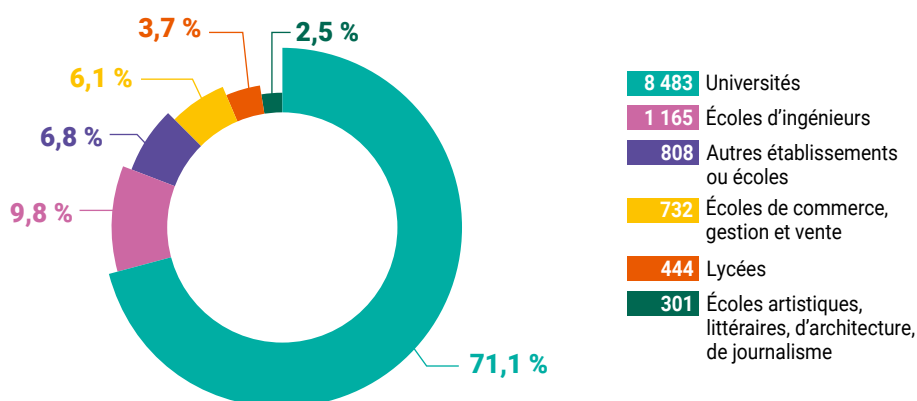


Top 10 des nationalités accueillies en Pays de la Loire

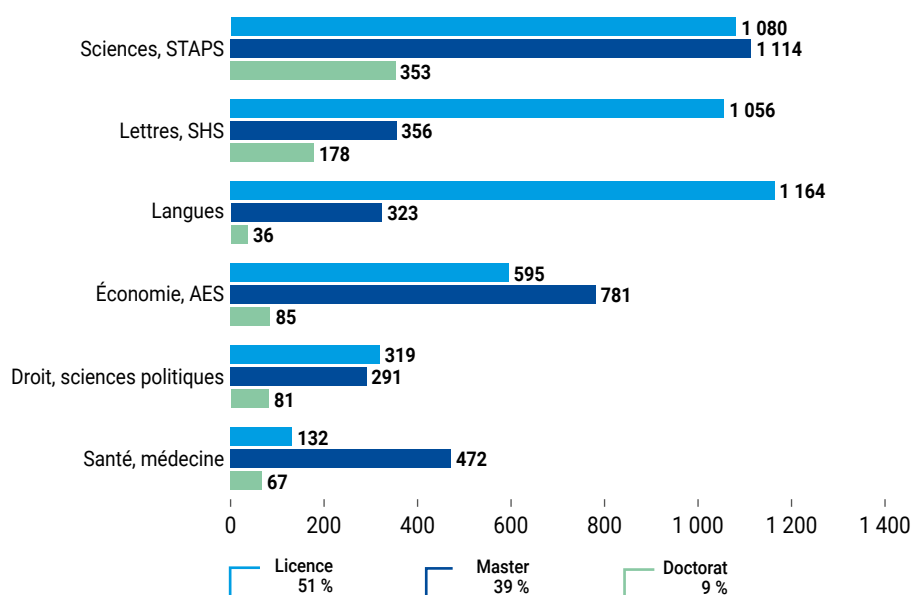
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Chine	1 931	16,2 %	2
2 Maroc	1 021	8,6 %	1
3 Cameroun	557	4,7 %	10
4 Algérie	479	4,0 %	3
5 Tunisie	363	3,0 %	4
6 Côte d'Ivoire	311	2,6 %	9
7 Vietnam	301	2,5 %	12
8 États-Unis	274	2,3 %	11
9 Sénégal	260	2,2 %	6
10 Colombie	256	2,1 %	25
Total	11 933	100 %	-

- Dans les Pays de la Loire, **plus d'un étudiant sur deux est originaire d'Asie-Océanie ou d'Afrique subsaharienne**. La proportion d'étudiants d'Asie-Océanie est bien plus importante dans la région qu'au plan national : 25,9 % contre 16 %. Pour les étudiants originaires d'Afrique subsaharienne, le taux est de 25,4 % au niveau régional contre 20,6 % au niveau national.
- À l'inverse, **la part des étudiants d'Afrique du Nord et de l'UE sont plus faibles qu'au plan national**.
- Les étudiants chinois sont le premier contingent d'étudiants étrangers dans l'académie de Nantes (16,2 %). C'est presque **le double de la part nationale des étudiants chinois (8,6 %)**. Même constat pour les **étudiants camerounais**, qui représentent 4,7 % des étudiants étrangers en Pays de la Loire contre 2,1 % en moyenne en France.
- On note la présence dans le Top 10 d'importants contingents en provenance **du Vietnam, des États-Unis et de Colombie**, bien moins haut classés au niveau national.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- Comme dans l'ensemble du pays, **71 % des étudiants étrangers des Pays de la Loire sont inscrits à l'université. 9,8 % de ces étudiants ont choisi une école d'ingénieurs**, contre 4,9 % au plan national. Au contraire, les étudiants étrangers sont proportionnellement moins inscrits en école de commerce (6,8 % contre 8,2 % au niveau national).
- À l'université, **les étudiants étrangers sont plus d'un sur deux au niveau licence**. Ils sont proportionnellement moins nombreux qu'au plan national en master (39 % contre 43 %) et en doctorat (9 % contre 10 %).
- **La formation en sciences dites « exactes » et en STAPS réunit 30 % des étudiants étrangers**, tandis que 18,7 % sont inscrits dans la filière **lettres, sciences humaines et sociales**. La part d'étudiants étrangers dans la filière **langues** dans les Pays de la Loire est deux fois plus importante que la moyenne nationale (18 % contre 9,6 %).



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Pays de la Loire, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Service Recherche (chercheurs), Pôle Mobilité internationale (étudiants)
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Service Recherche (chercheurs), Pôle Mobilité internationale (étudiants)
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	4,55
À la mobilité entrante	1,5

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

La région précise que, pour la mobilité sortante, 0,05 ETP sont dédiés aux chercheurs et 4,5 aux étudiants. Pour la mobilité entrante, 1 ETP est consacré aux chercheurs, 0,5 aux étudiants.

Certaines ressources humaines sont spécifiquement dédiées aux dispositifs de bourses (programme Envoléo), tandis que d'autres interviennent à la marge, notamment sur la mobilité des chercheurs.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,26 %
En euros	3 760 000
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,02 %
En euros	200 000
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,02 %
En euros	220 000
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,14 %
En euros	2 000 000



6 180 000 €

**BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ**



Les enveloppes consacrées à la mobilité des étudiants entrants et sortants sont déclarées plutôt en diminution, tandis que les moyens destinés à soutenir la mobilité des chercheurs sont stables.

Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de mobilité à l'étranger pour les chercheurs de la région	Bourses pour les étudiants étrangers	Bourses pour les chercheurs étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	2 970 000	790 000	220 000	220 000	200 000
Effectifs bénéficiaires	2 417	647	-	25	-
dont pourcentage de femmes	57 %	51 %	-	40 %	-
Évolution récente	En baisse	En baisse	Stable	En baisse	Stable

La région n'attribue pas de bourses aux stagiaires étrangers.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional des Pays de la Loire	Part des Pays de la Loire dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions des Pays de la Loire
Culture et patrimoine	-	-	-
Économie durable	2	0,8 %	80,0 %
Éducation, social et recherche	1	0,4 %	20,0 %
Environnement, climat et énergie	-	-	-
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	-	-	-
Non renseignée	-	-	-
Total général	5	0,6 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)	Rang du pays dans les destinations des étudiants boursiers des Pays de la Loire
1	Chine	1	6	7
2	Côte d'Ivoire	1	26	-
3	États-Unis	1	23	5

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil régional des Pays de la Loire porte trois projets de coopération internationale. Deux projets sont orientés **Économie durable**, un projet concerne la thématique **Éducation, social et recherche**.

La région a mis en place une coopération avec trois pays : Chine, Côte d'Ivoire et États-Unis. Les étudiants et chercheurs boursiers du Conseil régional sont relativement nombreux à partir vers les États-Unis et en Chine (5^e et 7^e pays de destination). Au niveau mondial, ces deux pays sont respectivement 1^{er} et 8^e pays d'accueil des étudiants internationaux en mobilité diplômante en 2015⁴.

4- Données UNESCO.



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



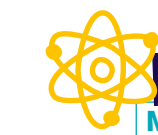
 **20 970**
ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS
ACCUEILLIS

 **12,4 %**
D'ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS
DANS LA RÉGION

 **55 %**
DE FEMMES PARMI
LES ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS

 **1 764**
BOUSIERS
DU CONSEIL
RÉGIONAL¹

 **653**
BOUSIERS DU
GOUVERNEMENT
FRANÇAIS²

 **283**
MOBILITÉS
DE DOCTORANTS ET
DE CHERCHEURS PHC³

Provence-Alpes-Côte d'Azur en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	5 028 341	7,5 %	7
PIB (en millions d'euros, 2014)	151 050	7,1 %	6
PIB/habitant (2014)	30 299	-	3
Population étudiante (2016)	168 559	6,5 %	7
Personnels de recherche (en ETP, 2012)	28 737	59,1 %	4
DIRD (en millions d'euros, 2014)	3 422	7,0 %	4

Sources : INSEE et RERS 2017.

La part nationale des personnels de recherche s'entend pour la France métropolitaine uniquement.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.

www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

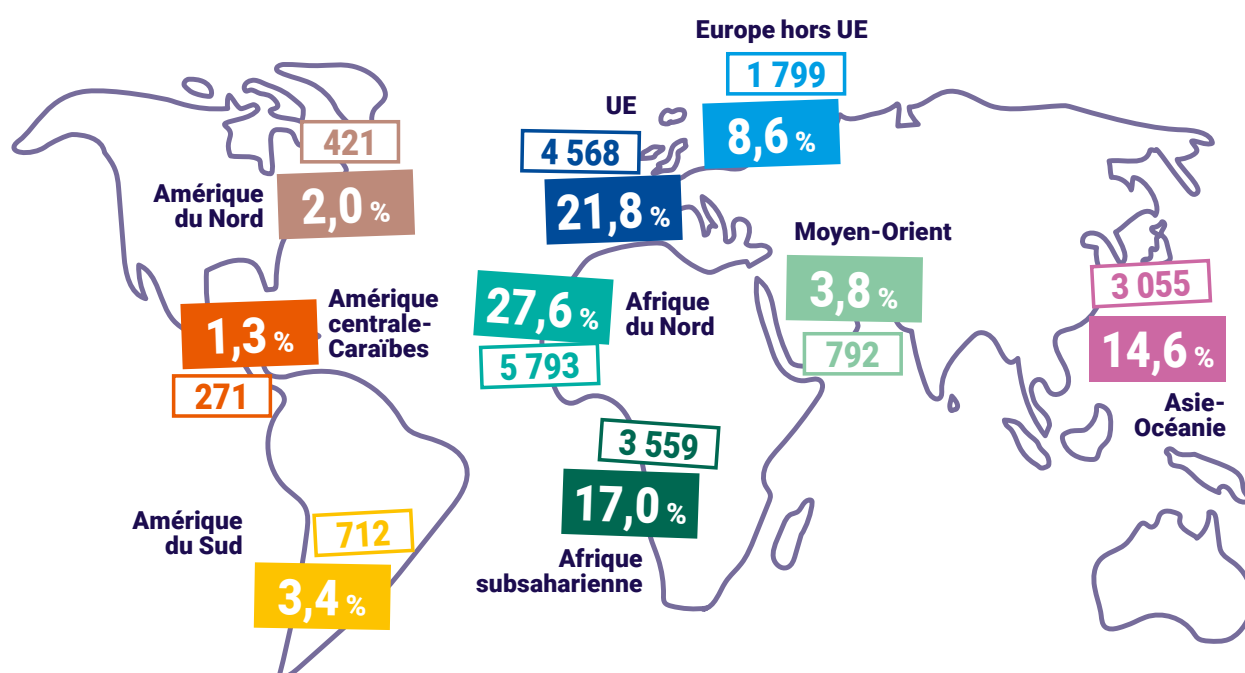
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académies	2016-2017			2013-2014			Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part régionale	Part nationale	Effectifs	Part régionale	Part nationale	En volume	En pourcentage
Aix-Marseille	11 233	53,6 %	3,5 %	10 293	58,3 %	3,5 %	↑ 940	↑ 9,1 %
Nice	9 737	46,4 %	3,0 %	7 356	41,7 %	2,5 %	↑ 2 381	↑ 32,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 970	100 %	6,5 %	17 649	100 %	6,0 %	3 321	18,8 %

- Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe à **la 7^e position** dans le classement des régions d'accueil des étudiants étrangers en France et réunit 6 % d'entre eux. La population étudiante étrangère a connu une **augmentation de 19 %** entre 2013 et 2016, presque le double du niveau national (9,8 %). L'académie de Nice en particulier a crû de 32,4 % en trois ans.
- 55 % des étudiants étrangers dans la région sont des femmes, ce qui positionne Provence-Alpes-Côte d'Azur au-dessus du niveau national (52,4 %).

Zones d'origine des étudiants étrangers en Provence-Alpes-Côte d'Azur

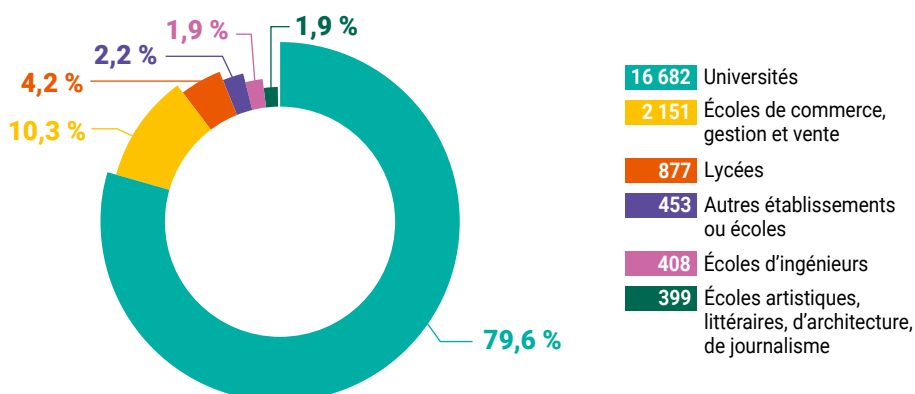


Top 10 des nationalités accueillies en Provence-Alpes-Côte d'Azur

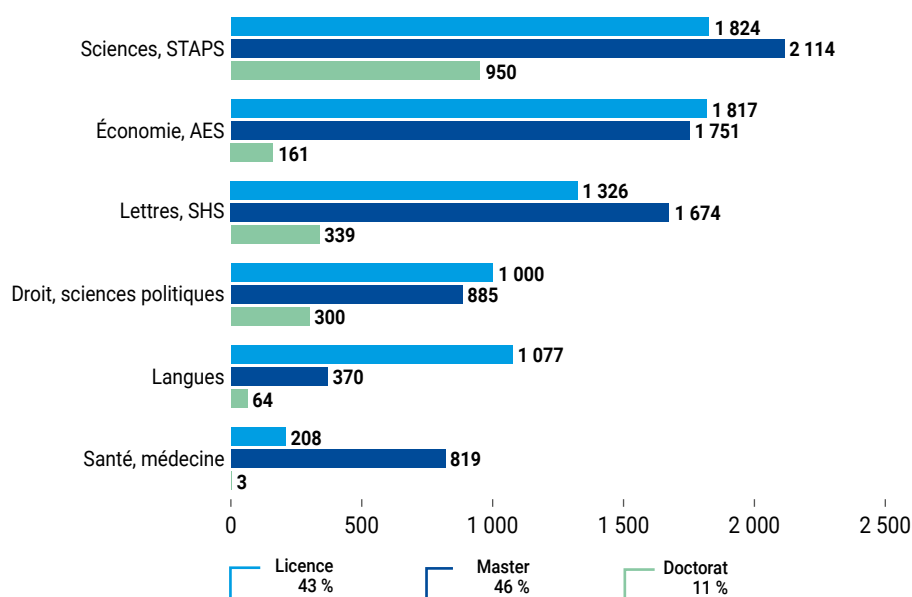
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Maroc	2 754	13,1 %	1
2 Algérie	1 699	8,1 %	3
3 Chine	1 568	7,5 %	2
4 Italie	1 256	6,0 %	5
5 Tunisie	1 241	5,9 %	4
6 Vietnam	642	3,1 %	12
7 Sénégal	615	2,9 %	6
8 Allemagne	610	2,9 %	7
9 Russie	588	2,8 %	16
10 Espagne	401	1,9 %	8
Total	20 970	100 %	-

- **Les étudiants étrangers en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont majoritairement originaires d'Afrique du Nord** (plus d'un étudiant sur quatre) et de **l'UE** (plus d'un étudiant sur cinq), dans des proportions plus élevées qu'au niveau national.
- **Comme sur l'ensemble de la France, les étudiants du continent africain représentent 45 % des étudiants étrangers.** Cette proportion monte à 48 % dans l'académie d'Aix-Marseille, contre 41 % à Nice. À l'inverse, les étudiants en provenance du continent européen sont 35 % à Nice contre 27 % dans l'académie d'Aix-Marseille.
- Si le Top 10 des nationalités des étudiants étrangers accueillis en Provence-Alpes-Côte d'Azur respecte en partie le classement national, on observe la présence du **Vietnam** à la 6^e place (12^e au niveau national) et de la **Russie** à la 9^e place (16^e rang national).
- Aix-Marseille accueille dans des volumes relativement importants des étudiants en provenance des **États-Unis** (11^e rang national) et des **Comores** (32^e rang national). Nice compte 14 % d'**étudiants marocains**, contre 12 % à Aix-Marseille et dans le reste du pays.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **79,6 % des étudiants étrangers en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont inscrits à l'université**, pourcentage supérieur au pourcentage national (71 %). Cette proportion est encore plus importante dans l'académie d'Aix-Marseille (82,5 %).
- La part des étudiants étrangers inscrits en **écoles de commerce** en Provence-Alpes-Côte d'Azur est proportionnellement plus élevée qu'au niveau national (10,3 % contre 8,2 %). Cette part monte à 15,4 % dans l'académie de Nice.
- La part d'étudiants étrangers en **écoles d'ingénieurs** est au contraire bien inférieure à la moyenne nationale (1,9 % contre 7,4 %).
- À l'université, **la part d'étudiants étrangers inscrits en master est de 46 %**, contre 43 % au niveau national. Cette proportion monte à 47 % dans l'académie d'Aix-Marseille, qui se distingue également par une part élevée de doctorants parmi ses étudiants étrangers (12 %, contre 11 % dans la région et 10 % en France).
- **Les formations en sciences dites « exactes » et en STAPS réunissent 29 % des étudiants étrangers**, tandis que 22 % suivent la filière **économie et AES** (19,4 % au niveau national).
- L'académie de Nice se distingue par une importante proportion d'étudiants étrangers à l'université en filière lettres, langues et sciences humaines et sociales (41,5 %).



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, **un sujet à part entière**, avec des ressources humaines spécifiquement dédiées.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Direction de l'Attractivité, du Rayonnement international et de l'Innovation (DARII) - Service Rayonnement international (SRI).
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• Direction de l'Attractivité, du Rayonnement international et de l'Innovation (DARII) - Service Rayonnement international (SRI) - Service Recherche, Enseignement supérieur, Santé, Innovation.
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	3
À la mobilité entrante	3(*)

(*) 1,5 ETP pour les étudiants, 1,5 ETP pour les chercheurs.

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale


2 948 392 €
BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	0,09 %(*)
En euros	1 980 192
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,01 %(*)
En euros	184 200
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	0,04 %(*)
En euros	784 000

(*) Estimation basée sur le budget annoncé sur le site de la région.

Les moyens consacrés aux étudiants sortants et aux chercheurs entrants sont déclarés stables. Le budget dédié aux étudiants étrangers est plutôt en hausse.



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses pour les étudiants étrangers (séjours d'études)	Bourses pour les chercheurs étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	1 256 000	724 192	184 200	784 000
Effectifs bénéficiaires	895	810	54	13
dont pourcentage de femmes	49 %	61 %	61 %	30 %
Évolution récente	-	-	-	Stable

La région n'attribue pas de bourses aux chercheurs mobiles de son territoire. Les bourses pour les chercheurs étrangers.

La mobilité sortante d'études et de stage est encouragée par la région via le Programme régional d'aide à la mobilité étudiante (PRAME). Les bourses délivrées le sont notamment sur critères sociaux. Elles sont accessibles aux étudiants en université, en école, en BTS comprenant un stage à l'étranger obligatoire ou vivement conseillé, ainsi qu'aux étudiants titulaires d'un diplôme de niveau IV préparant une formation sanitaire et sociale. Les établissements partenaires sont sélectionnés chaque année suite à un appel à candidature.

En ce qui concerne la mobilité entrante, Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient les étudiants étrangers en mobilité d'études dans la région avec le programme MED CAP Accueil. Celui-ci est centré sur les territoires avec lesquels la région entretient des relations de coopération.

La région octroie également des bourses de recherche à des doctorants et post-doctorants étrangers en association avec l'Université d'Aix-Marseille dans le cadre du projet COFUND « DOC2AMU ». Ce dispositif européen permet aux établissements de recruter de jeunes chercheurs de haut niveau. Le Conseil régional apporte un soutien à la fois stratégique et financier aux porteurs de projet.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Part de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Culture et patrimoine	9	10,5 %	11,5 %
Économie durable	22	9,0 %	28,2 %
Éducation, social et recherche	31	12,3 %	39,7 %
Environnement, climat et énergie	8	16,7 %	10,3 %
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	6	5,1 %	7,7 %
Non renseignée	2	4,7 %	2,6 %
Total général	78	9,8 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)	Rang du pays dans les destinations des étudiants boursiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur
1	Maroc	25	5	15
2	Égypte	11	17	55
3	Arménie	9	16	-
4	Tunisie	8	17	38
5	Territoires palestiniens	5	16	-
	Algérie	5	24	60

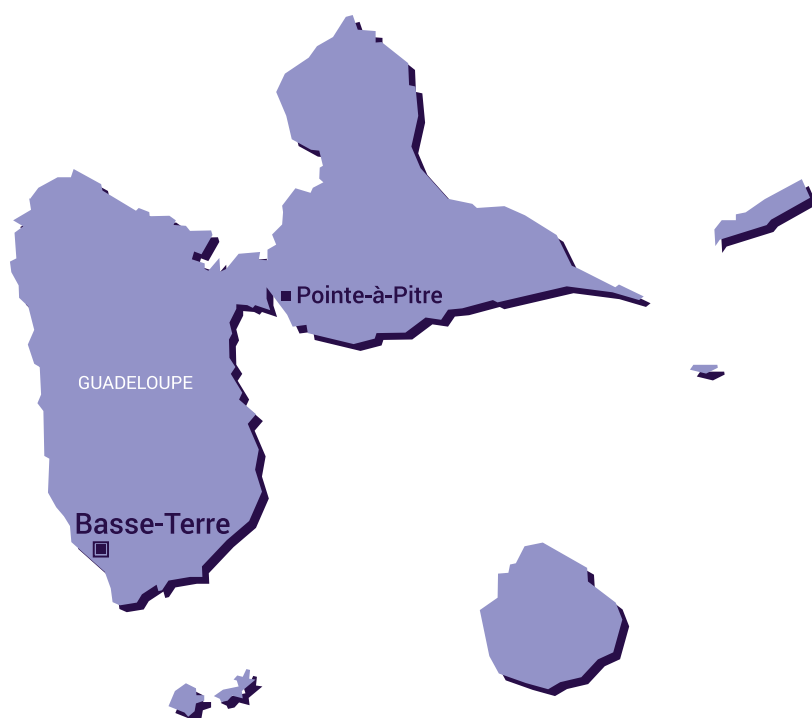
(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pilote 78 projets de coopération décentralisée. 31 projets sont consacrés à la thématique **Éducation, social et recherche** (soit près de 40 % des actions de la région), un nombre bien supérieur à la thématique venant en 2^e position : **Économie durable** (22 projets en cours). Ces deux thématiques représentent près de 70 % des actions de la région.

Les principaux pays partenaires sont des pays méditerranéens pour la plupart : le Maroc (25 projets), l'Égypte (11), la Tunisie (8), les Territoires palestiniens et l'Algérie (5 projets pour chacun des pays). On note que ces pays n'attirent que peu les étudiants et chercheurs boursiers du Conseil régional. Le Maroc est ainsi le 15^e pays de destination de ces boursiers.



GUADELOUPE



264
ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS
ACCUEILLIS

2,8 %
D'ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS
DANS LA RÉGION

45 %
DE FEMMES PARMI
LES ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS

5
BOURSIERS DU
GOUVERNEMENT
FRANÇAIS¹

23
MOBILITÉS
DE DOCTORANTS ET
DE CHERCHEURS PHC²

Guadeloupe en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	396 012	0,6 %	15
PIB (en millions d'euros, 2014)	8 103	0,4 %	16
PIB/habitant (2014)	20 221	-	16
Population étudiante (2016)	9 591	0,4 %	14
DIRD (en millions d'euros, 2014)	272	0,56 %	13

Sources : INSEE et RERS 2017.

Le montant de la DIRD s'entend pour l'ensemble de l'Outre-mer.

1- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

2- 23 mobilités pour l'ensemble de l'Outre-mer. Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

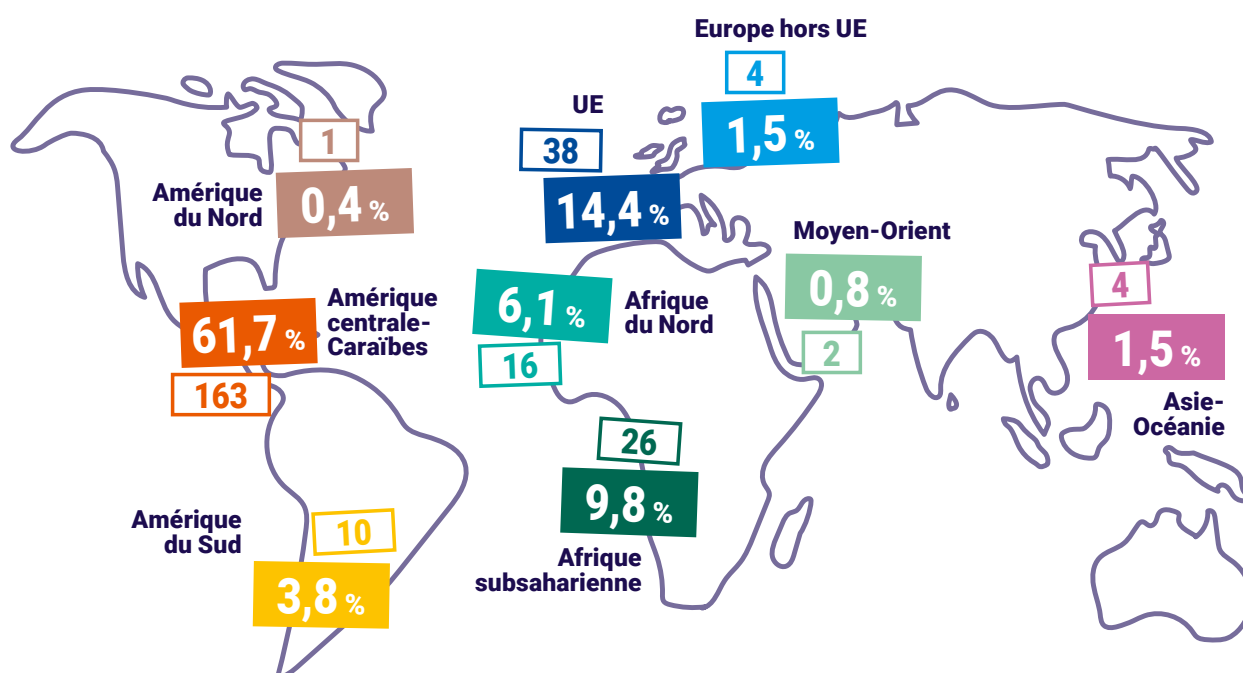
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académie	2016-2017		2013-2014		Évolution sur 3 ans 2013-2016		
	Effectifs	Part nationale	Effectifs	Part nationale	En volume	En pourcentage	
Guadeloupe	264	0,1 %	255	0,1 %	↑ 9	↑ 3,5 %	

- **La Guadeloupe a reçu, pour l'année universitaire 2016-2017, 264 étudiants étrangers.** Entre 2013 et 2016, le nombre d'étudiants étrangers accueillis est en légère augmentation, mais en deçà de la moyenne des régions d'outre-mer (+3,5 % contre +36,9 %).
- C'est la région d'outre-mer qui reçoit le moins d'étudiants étrangers. **12 % des 2 245 étudiants étrangers accueillis dans les DROM le sont en Guadeloupe.**

Zones d'origine des étudiants étrangers en Guadeloupe

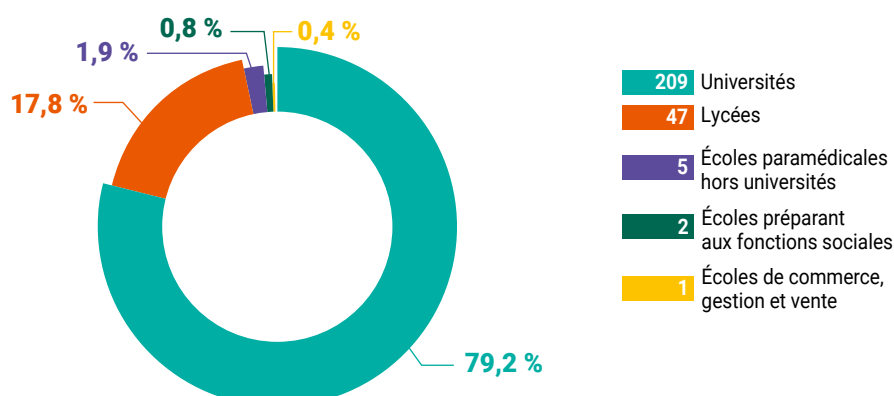


Top 10 des nationalités accueillies en Guadeloupe

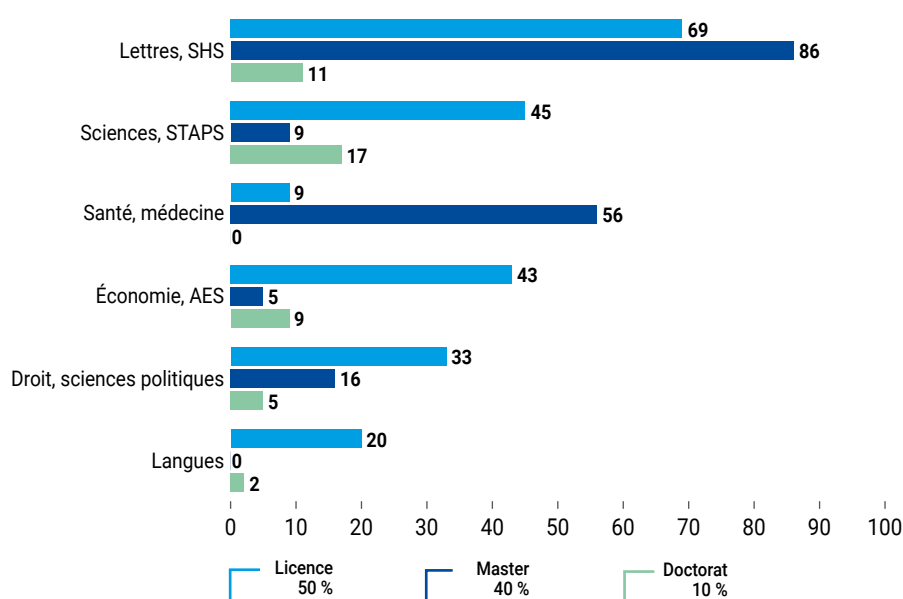
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Haïti	128	48,5 %	37
2 Dominique	18	6,8 %	138
3 Allemagne	14	5,3 %	7
4 Maroc	10	3,8 %	1
5 Belgique	7	2,7 %	18
6 Italie	6	2,3 %	5
7 Bénin	5	1,9 %	30
8 Brésil	4	1,5 %	17
9 Jamaïque	4	1,5 %	146
10 République dominicaine	4	1,5 %	115
Total	264	100 %	-

- Le **Top 10 des nationalités des étudiants étrangers accueillis en Guadeloupe diffère très largement du classement national**. Il existe néanmoins des similarités avec le classement des pays d'origine des étudiants étrangers accueillis en Martinique.
- On note la **présence accrue d'étudiants originaires des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes** comme Haïti, la Dominique, la Jamaïque, et la République dominicaine. Les étudiants originaires de cette zone géographique représentent à eux seuls 61,7 % des effectifs des étudiants étrangers en Guadeloupe.
- La Guadeloupe accueille autant d'étudiants africains que d'étudiants européens. **Les continents africain et européen représentent 32 % des étudiants étrangers** inscrits en Guadeloupe. Les étudiants en provenance du Moyen-Orient, de l'Asie-Océanie et des autres zones de l'Amérique représentent à eux trois moins de 10 % des effectifs.
- Les principaux pays d'origine des étudiants européens présents en Guadeloupe sont **l'Allemagne, la Belgique et l'Italie**. Les étudiants africains présents en Guadeloupe sont quant à eux principalement originaires **du Maroc et du Bénin**.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



Le graphique inclue les effectifs des campus de Martinique et de Guadeloupe de l'Université des Antilles.

- **Près de 8 étudiants étrangers sur 10 en Guadeloupe sont inscrits à l'université** (79,2 % contre 71 % à l'échelle nationale). 18 % étudient au sein de lycées. Le reste des étudiants étrangers (3 %) se répartit entre les écoles paramédicales, les écoles préparant aux fonctions sociales et les écoles de commerce.
- À l'université³, la filière **Langues, Lettres, Sciences humaines et sociales réunit 43 % des étudiants étrangers. 13 % suivent la filière Économie et AES.** Enfin, 12 % de ces étudiants suivent des études de droit et de science politique.

3- Il n'est pas possible de distinguer les étudiants inscrits sur le campus guadeloupéen de l'Université des Antilles de ceux inscrits sur le campus martiniquais. Par conséquent, les chiffres indiqués dans ce paragraphe comprennent ces deux ensembles.



II. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018).

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional de Guadeloupe	Part de la Guadeloupe dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de la Guadeloupe
Culture et patrimoine	-	-	-
Économie durable	-	-	-
Éducation, social et recherche	-	-	-
Environnement, climat et énergie	-	-	-
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	-	-	-
Non renseignée	1	2,3 %	100 %
Total général	1	0,1 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la région

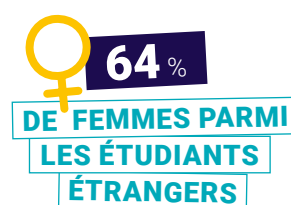
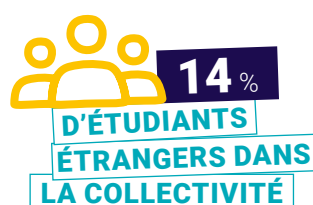
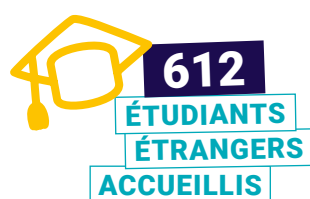
Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Cuba	1	26

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil régional de Guadeloupe met en œuvre un projet de coopération internationale avec un pays voisin : Cuba.



GUYANE



Guyane en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	266 812	0,4 %	17
PIB (en millions d'euros, 2014)	4 076	0,2 %	17
PIB/habitant (2014)	16 057	-	17
Population étudiante (2016)	4 380	0,2 %	17
DIRD (en millions d'euros, 2014)	272	0,56 %	13

Sources : INSEE et RERS 2017.

Le montant de la DIRD s'entend pour l'ensemble de l'Outre-mer.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- 23 mobilités pour l'ensemble de l'Outre-mer. Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

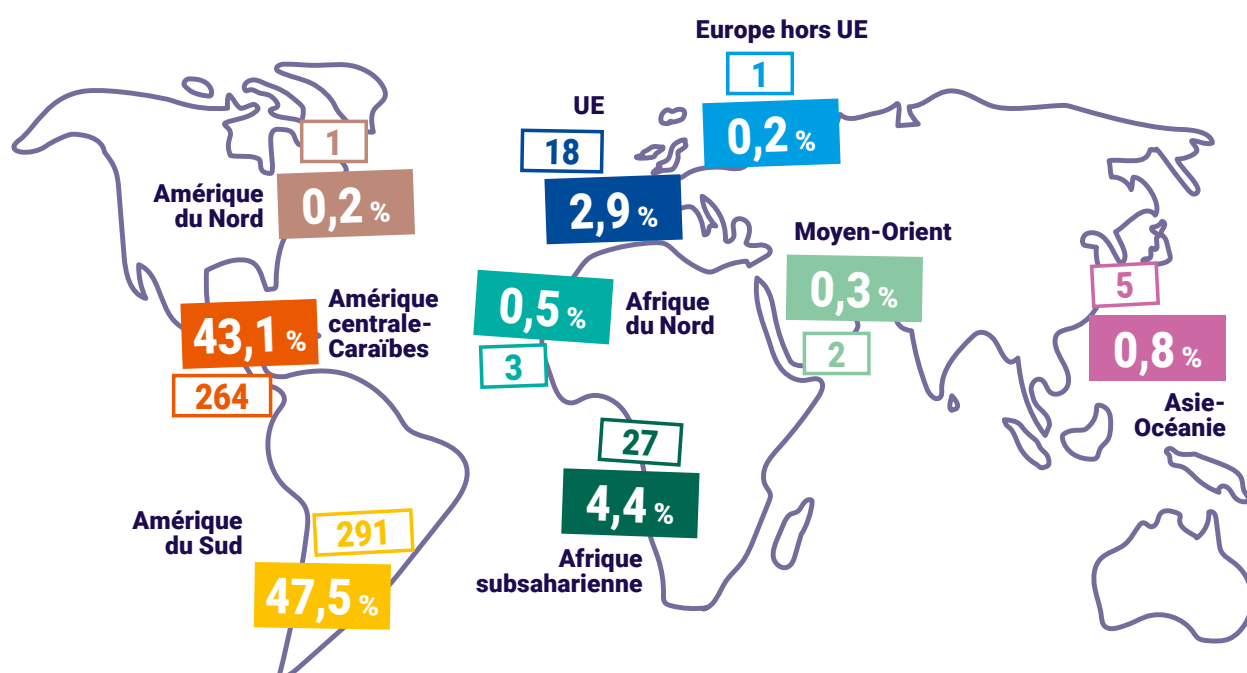
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académie	2016-2017		2013-2014		Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part nationale	Effectifs	Part nationale	En volume	En pourcentage
Guyane	612	0,2 %	408	0,1 %	↑ 204	↑ 50,0 %

- **La Guyane est la deuxième collectivité d'outre-mer pour le nombre d'étudiants étrangers.** Entre 2013 et 2016, les effectifs d'étudiants étrangers inscrits en Guyane ont augmenté de 50 %. C'est la région française qui connaît, en proportion, la deuxième plus forte hausse des étudiants étrangers accueillis entre 2013 et 2016.
- En 2016-2017, les effectifs d'étudiants étrangers accueillis en Guyane rassemblent **27 % du total des étudiants étrangers inscrits dans les collectivités d'outre-mer d'envergure régionale.**

Zones d'origine des étudiants étrangers en Guyane

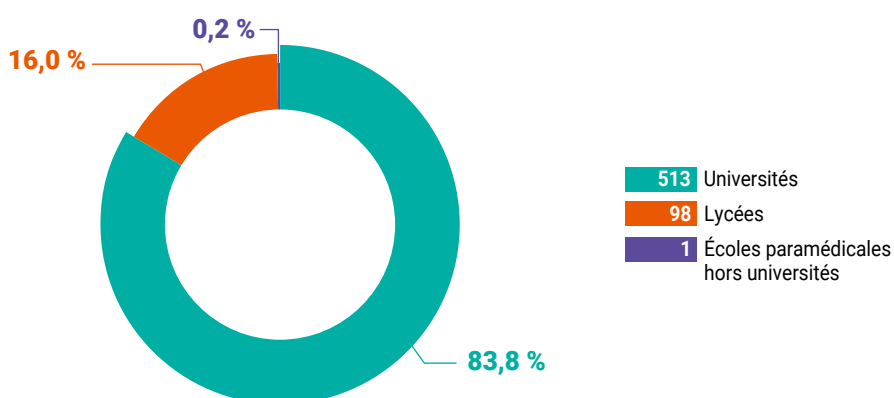


Top 10 des nationalités accueillies en Guyane

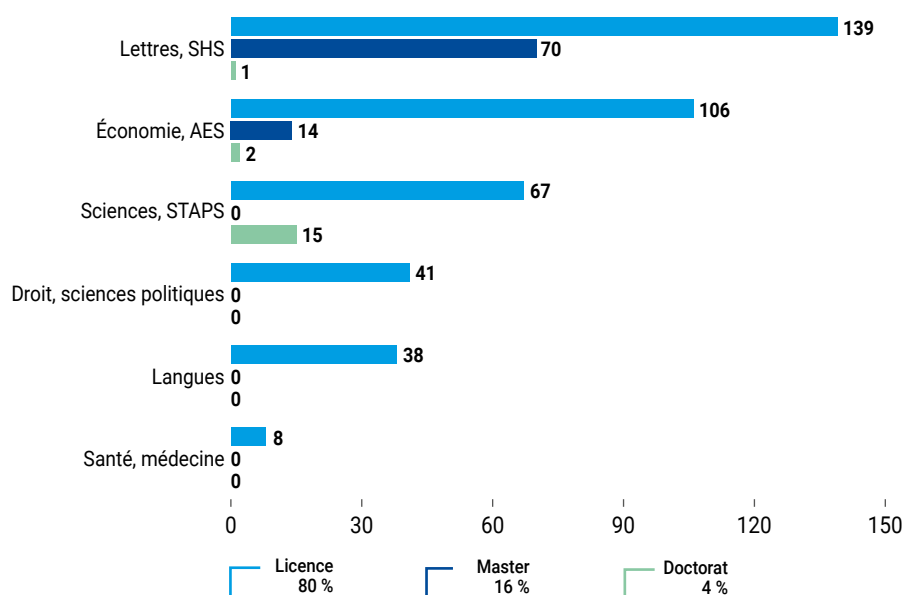
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la collectivité	Rappel du rang national
1 Haïti	248	40,5 %	37
2 Suriname	137	22,4 %	116
3 Brésil	97	15,8 %	17
4 Guyana	31	5,1 %	134
5 Pérou	14	2,3 %	53
6 Belgique	6	1,0 %	18
7 Bolivie	6	1,0 %	89
8 République dominicaine	6	1,0 %	115
9 République centrafricaine	4	0,7 %	65
10 Sainte-Lucie	4	0,7 %	148
Total	612	100 %	-

- **Les deux principales zones d'origine des étudiants étrangers en Guyane sont l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale - Caraïbes** qui regroupent à elles deux 90 % des étudiants étrangers en Guyane.
- **Comme les autres collectivités d'outre-mer, la Guyane recrute ses étudiants étrangers dans sa zone géographique** ; le classement des contingents d'étudiants étrangers les plus importants diffère donc drastiquement de celui établi pour l'ensemble de la France.
- **Près de 8 étudiants étrangers sur 10 inscrits en Guyane sont originaires d'Haïti, du Suriname ou du Brésil.** On note la présence au sein du Top 10 d'un pays européen (la Belgique) et d'un pays africain (la République centrafricaine).
- **Le continent africain est la troisième zone d'origine** des étudiants étrangers inscrits en Guyane : 5 % des effectifs contre 45 % au plan national. L'Europe ne représente que 3 % des étudiants étrangers.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **Les étudiants étrangers accueillis en Guyane se répartissent entre trois types d'établissements.** L'université regroupe 83,8 % des étudiants accueillis, tandis que les lycées en rassemblent 16 %. Enfin, une école paramédicale accueille un étudiant étranger en Guyane.
- À l'université, 80 % des étudiants étrangers sont inscrits en licence, 16 % en master et 4 % en doctorat, des proportions qui diffèrent du plan national (respectivement 47 %, 43 % et 10 %). La filière **langues, lettres, sciences humaines et sociales réunit 48 % des étudiants étrangers** de la région contre 32 % au plan national. Avec 26 % des étudiants étrangers, la filière sciences économique et AES arrive en seconde position.



II. LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

Dans la collectivité territoriale de Guyane, la mobilité internationale étudiante ne fait pas partie du champ d'action **un sujet intégré à un ensemble plus large de préoccupations**, aucun effectif administratif ne lui est donc affecté. La thématique est principalement gérée par les établissements d'enseignement supérieur.



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la collectivité territoriale
Enveloppe affectée (en euros)	1 057 830
Effectifs bénéficiaires	795
dont pourcentage de femmes	60 %
Évolution récente	-

La Guyane attribue des bourses uniquement aux étudiants sortants en séjour d'études.

Les aides à la mobilité de la collectivité territoriale de Guyane sont destinées aux étudiants (bac +1 jusqu'à bac +8), de nationalité française, de moins de 27 ans, résidant depuis au moins 3 ans en Guyane. Des critères sociaux s'appliquent également.

Ces aides prennent plusieurs formes : aide à l'installation, à la scolarité, à l'achat de manuels scolaires ou encore au transport.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la collectivité par thématique

	Projets portés par l'Assemblée de Guyane	Part de la Guyane dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de la Guyane
Culture et patrimoine	-	-	-
Économie durable	-	-	-
Éducation, social et recherche	-	-	-
Environnement, climat et énergie	-	-	-
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	-	-	-
Non renseignée	1	2,3 %	100 %
Total général	1	0,1 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la collectivité

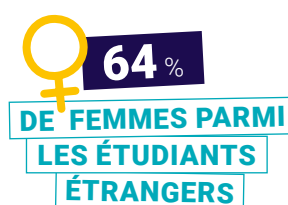
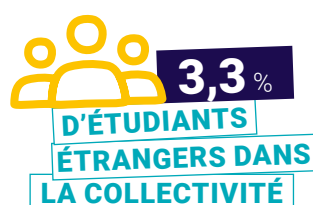
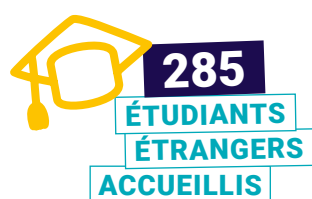
Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Brésil	1	22

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

La collectivité territoriale de Guyane met en œuvre un projet de coopération internationale avec un pays voisin, le Brésil.



MARTINIQUE



Martinique en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	378 043	0,6 %	15
PIB (en millions d'euros, 2014)	8 900	0,4 %	14
PIB/habitant (2014)	23 367	-	14
Population étudiante (2016)	8 528	0,3 %	15
DIRD (en millions d'euros, 2014)	272	0,6 %	13

Sources : INSEE et RERS 2017.

Le montant de la DIRD s'entend pour l'ensemble de l'Outre-mer.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- 23 mobilités pour l'ensemble de l'Outre-mer. Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

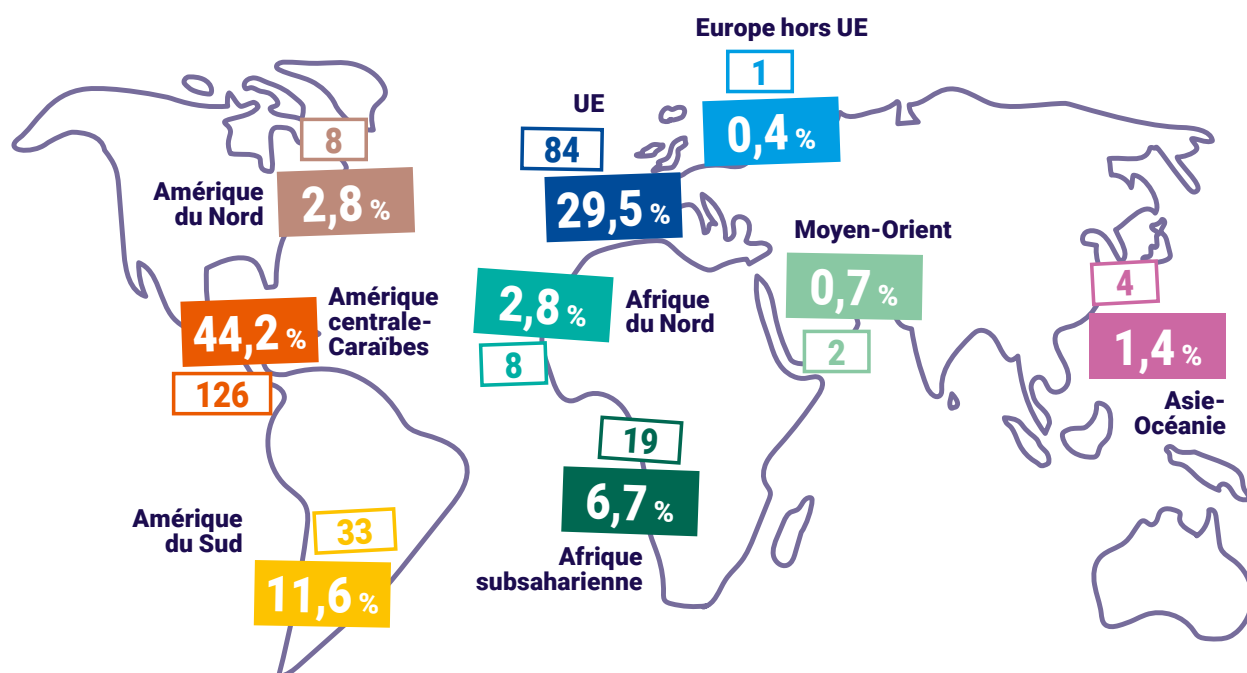
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académie	2016-2017		2013-2014		Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part nationale	Effectifs	Part nationale	En volume	En pourcentage
Martinique	285	0,1 %	244	0,1 %	↑ 41	↑ 16,8 %

- La Martinique est l'une des collectivités qui reçoit le moins d'étudiants étrangers. **0,1 % des étudiants étrangers accueillis en France le sont en Martinique.**
- Elle connaît **une augmentation de ses effectifs étudiants étrangers de 16,8 % entre 2013 et 2016** (soit +41 étudiants). Cette croissance reste cependant en deçà de celle observée sur la période dans l'ensemble des DROM (+36,9%).
- **3,3 % de l'ensemble de ses étudiants sont des étudiants étrangers.** Sur ce point, la Martinique se classe 3^e parmi les DROM.

Zones d'origine des étudiants étrangers en Martinique

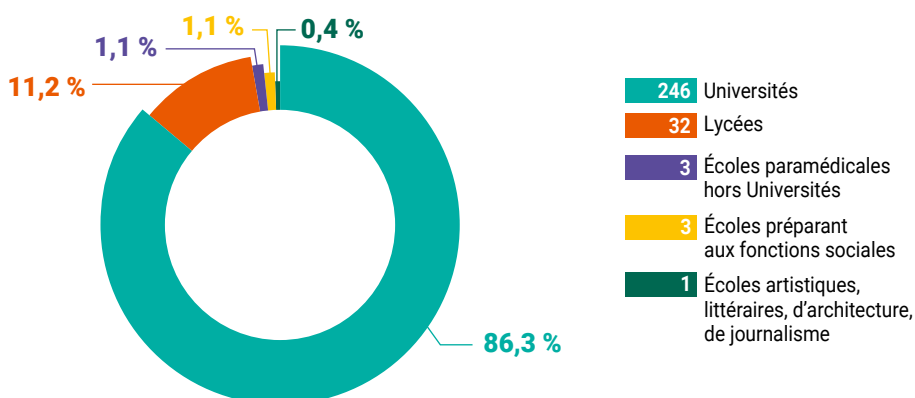


Top 10 des nationalités accueillies en Martinique

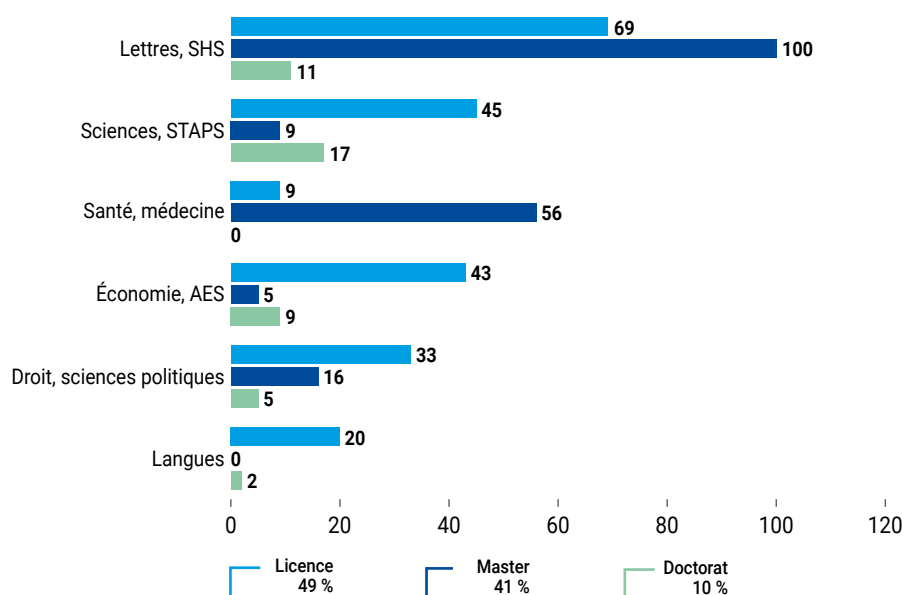
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la collectivité	Rappel du rang national
1 Haïti	40	14,0 %	37
2 Sainte-Lucie	33	11,6 %	148
3 Allemagne	32	11,2 %	7
4 Royaume-Uni	16	5,6 %	24
5 Venezuela	14	4,9 %	58
6 Belgique	13	4,6 %	18
7 Honduras	11	3,9 %	131
8 Dominique	10	3,5 %	138
9 Espagne	9	3,2 %	8
10 États-Unis	8	2,8 %	11
Total	285	100 %	-

- Le Top 10 des nationalités des étudiants étrangers accueillis en Martinique diffère très largement du classement national.
- On note la **présence importante d'étudiants originaires des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, ainsi que d'Amérique du Sud** : Haïti, Sainte-Lucie, Venezuela, Honduras et Dominique. Les étudiants originaires de ces zones géographiques représentent à eux seuls **plus de la moitié des effectifs des étudiants étrangers en Martinique (55,8 %)**.
- On constate également la présence importante d'étudiants étrangers européens. **Les contingents allemands, belges et britanniques** sont plus haut classés que dans le Top 10 national. **30 % des étudiants étrangers accueillis sur l'île sont en effet européens** alors qu'ils ne représentent que 26 % des effectifs d'étudiants étrangers dans l'ensemble de la France.
- Les étudiants originaires d'Afrique, d'Asie-Océanie et du Moyen-Orient sont pour leur part proportionnellement moins nombreux à être accueillis en Martinique. Les étudiants africains sont ainsi 9,5 % en Martinique contre 45 % dans l'ensemble du pays.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



Le graphique inclut les effectifs des campus de Martinique et de Guadeloupe de l'Université des Antilles.

- **Plus de 86 % des étudiants étrangers en Martinique sont inscrits à l'université** (71 % à l'échelle nationale). Les lycées martiniquais attirent 11,2 % des étudiants étrangers. Ceux-ci se répartissent ensuite entre écoles paramédicales, écoles préparant aux fonctions sociales et écoles artistiques et littéraires.
- À l'université, la filière **langues, lettres, sciences humaines et sociales réunit 43 % des étudiants étrangers** de la collectivité territoriale*. Les filières universitaires en **sciences dites « exactes » et en STAPS regroupent 15,8 % des étudiants étrangers en Martinique et en Guadeloupe**. On note que les étudiants étrangers inscrits au sein de la filière santé, médecine sont proportionnellement près de deux fois plus en Martinique et en Guadeloupe que dans l'ensemble du pays (14,5 % contre 7,7 %).

*Il n'est pas possible de distinguer les étudiants inscrits sur le campus martiniquais de l'Université des Antilles de ceux inscrits sur le campus guadeloupéen. Par conséquent, les chiffres indiqués dans ce paragraphe comprennent ces deux ensembles.





II. LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la collectivité territoriale de Martinique, **un sujet intégré à un ensemble plus large de préoccupations**, avec des ressources humaines détachées.

Comme pour les autres DROM, **la problématique de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs se pose quelque peu différemment en Martinique que dans d'autres régions**. En effet, de nombreux crédits budgétaires sont consacrés aux mobilités entre la collectivité et la métropole.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la collectivité)	• DGA Éducation, Enseignement supérieur, Formation professionnelle et Apprentissage
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• DGA Éducation, Enseignement supérieur, Formation professionnelle et Apprentissage
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	-
À la mobilité entrante	-

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la collectivité	
Impossible à déterminer	X
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la collectivité	
Impossible à déterminer	X
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
Impossible à déterminer	X
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
Impossible à déterminer	X

Les enveloppes consacrées à la mobilité internationale sont déclarées en diminution.



Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la collectivité	Bourses pour les étudiants étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	115 500	48 000
Effectifs bénéficiaires	33	4
dont pourcentage de femmes	-	-
Évolution récente	Stable	En hausse

La collectivité territoriale n'attribue pas de bourses directes aux stagiaires et aux chercheurs en mobilité sortante et entrante, ni aux étudiants étrangers.

Il est précisé que le montant alloué aux les étudiants de la collectivité territoriale correspondent uniquement aux bourses d'études au Canada.

La collectivité ajoute que des bourses doctorales de trois ans peuvent être accordées sur des thématiques d'intérêt pour la Martinique ou les sociétés caribéennes ; les doctorants étrangers peuvent y prétendre.

Par ailleurs, dans le cadre de **l'adhésion de la Martinique en 2016 à l'OECS⁴**, qui regroupe dix États des Petites Antilles, la collectivité territoriale a fait de la mobilité des jeunes, des étudiants, des chercheurs et des équipes pédagogiques au sein de ce bassin de vie une priorité. Travaillant à des projets innovants sur le sujet, la Martinique espère voir croître de manière importante les mobilités entrantes et sortantes au sein de l'OECS.

⁴ Organisation des États de la Caraïbe de l'Est



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la collectivité territoriale par thématique

	Projets portés par le Conseil exécutif de Martinique	Part de la Martinique dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de la Martinique
Culture et patrimoine	2	2,3 %	66,7 %
Économie durable	-	-	-
Éducation, social et recherche	1	0,4 %	33,3 %
Environnement, climat et énergie	-	-	-
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	-	-	-
Non renseignée	-	-	-
Total général	3	0,4 %	100 %

Les principaux pays partenaires de la collectivité territoriale

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Dominique	1	26
	Haïti	1	19
	Sainte-Lucie	1	26

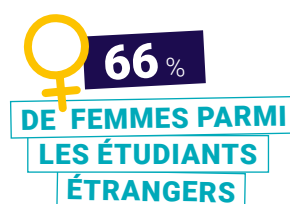
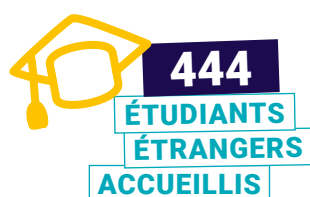
(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

La collectivité territoriale de Martinique porte trois projets de coopération internationale. Deux projets sont dédiés à la thématique Culture et patrimoine, un projet à la thématique **Éducation, social et recherche**.

Les pays partenaires sont des pays de proximité : Dominique, Haïti, Sainte-Lucie.



MAYOTTE



Mayotte en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	239 532	0,4 %	18
PIB (en millions d'euros, 2014)	1 936	0,1 %	18
PIB/habitant (2014)	8 603	-	18
Population étudiante (2016)	1 618	0,1 %	18
DIRD (en millions d'euros, 2014)	272	0,56 %	13

Sources : INSEE et RERS 2017.

Le montant de la DIRD s'entend pour l'ensemble de l'Outre-mer.

1- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France, chiffre valable pour Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et les communautés d'outre-mer.

2- 23 mobilités pour l'ensemble de l'Outre-mer. Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

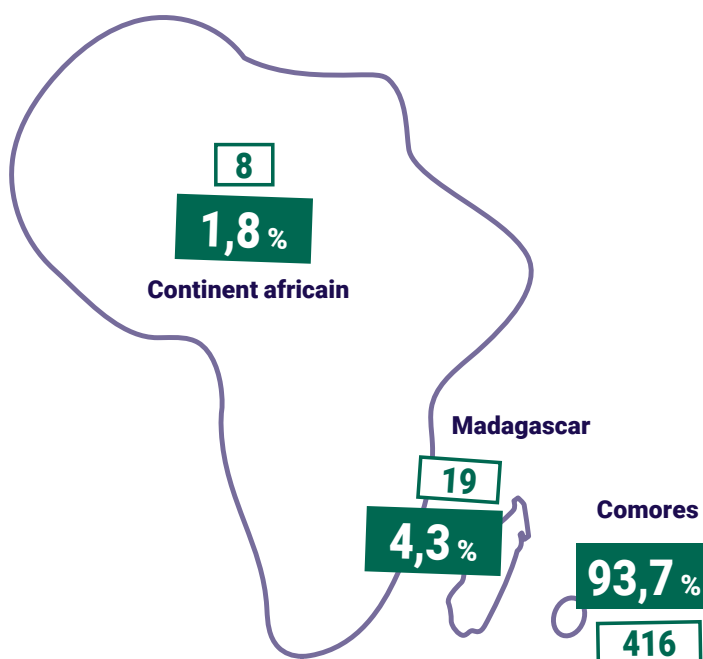
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académie	2016-2017		2013-2014		Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part nationale	Effectifs	Part nationale	En volume	En pourcentage
Mayotte	444	0,1 %	267	0,1 %	↑ 177	↑ 66,3 %

- Avec 444 étudiants étrangers accueillis, **Mayotte est la troisième collectivité d'outre-mer à accueillir le plus d'étudiants étrangers**. 27,4 % des étudiants à Mayotte sont des étudiants étrangers, soit la plus forte proportion au plan national.
- Les effectifs des étudiants étrangers à Mayotte ont progressé de 66,3 % entre 2013 et 2016. **C'est la plus forte augmentation sur l'ensemble des régions françaises** (9,8 % en moyenne).

Zones d'origine des étudiants étrangers à Mayotte

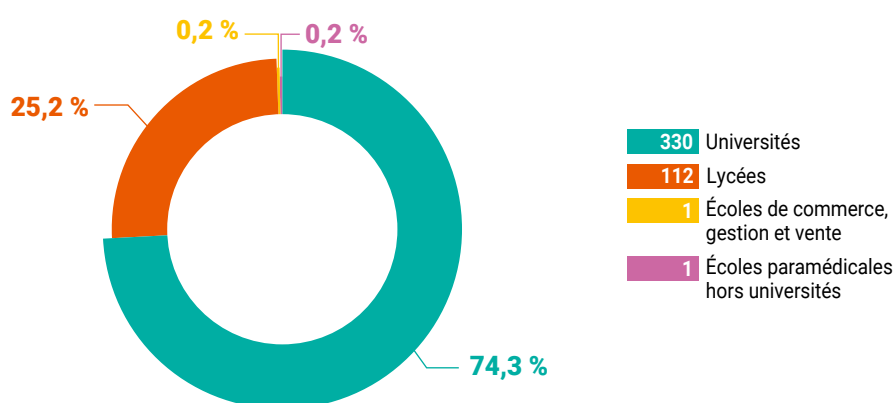


Top 10 des nationalités accueillies à Mayotte

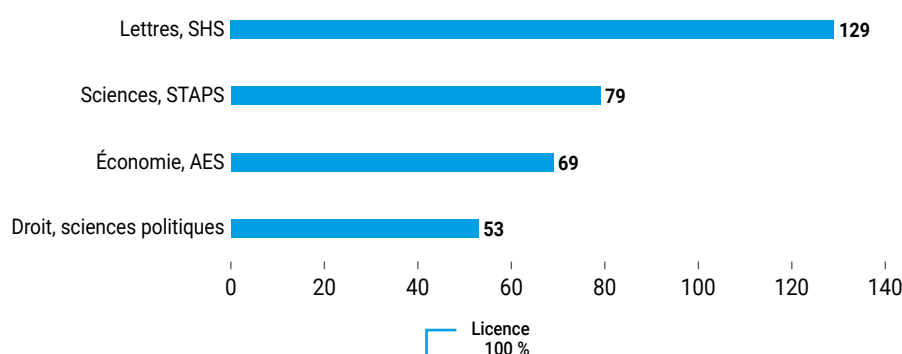
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la collectivité	Rappel du rang national
1 Comores	416	93,7 %	32
2 Madagascar	19	4,3 %	21
3 Autres pays d'Afrique subsaharienne	8	1,8 %	19
Total	444	100 %	-

- Neuf pays ont envoyé des étudiants à Mayotte en 2016-2017. Ils sont tous situés en **Afrique subsaharienne**. Six de ces neufs pays ont envoyé un seul étudiant sur l'île.
- **93,7 % des étudiants accueillis à Mayotte sont Comoriens**. Madagascar constitue la deuxième nationalité d'origine des étudiants mais regroupe seulement 4,3 % des étudiants. Parmi les autres pays d'origine, on compte le Congo, le Bénin, le Rwanda ou encore le Cameroun.

Répartition des étudiants étrangers par type d'établissement



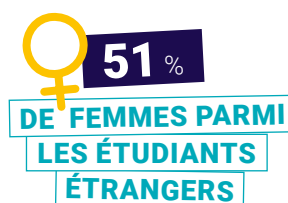
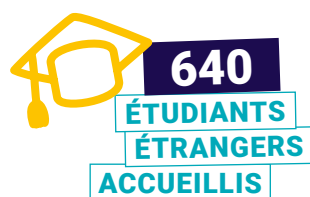
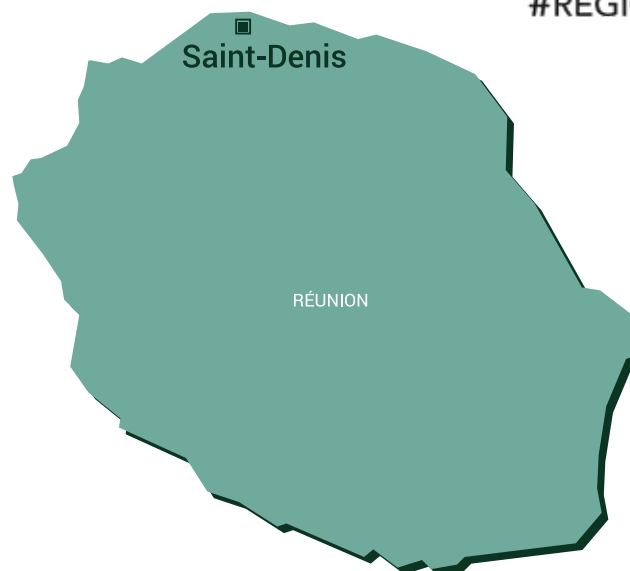
Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **Près des trois quarts des étudiants étrangers à Mayotte sont inscrits à l'université** (71 % à l'échelle nationale). Les autres étudiants étrangers étudient principalement dans un lycée (25,2 %).
- À l'université, **tous les étudiants étrangers sont inscrits en licence**. L'Université de Mayotte ne propose pas de formations en master ni de doctorat, ce qui explique cette situation. Les étudiants étrangers se répartissent sur quatre filières : lettres et sciences humaines et sociales (39 %), économie et AES (24 %), sciences « exactes » et STAPS (21 %) et droit et science politique (16 %).



LA RÉUNION



La Réunion en chiffres

		Part nationale	Rang national
Population (2016)	855 992	1,3 %	14
PIB (en millions d'euros, 2014)	17 534	0,8 %	13
PIB/habitant (2014)	20 725	-	15
Population étudiante (2016)	21 053	0,8 %	13
DIRD (en millions d'euros, 2014)	272	0,6 %	13

Sources : INSEE et RERS 2017.

Le montant de la DIRD s'entend pour l'ensemble de l'Outre-mer.

1- Boursiers étudiants et chercheurs entrants et sortants en 2016.

2- Les BGF sont financées par le MEAE. Il s'agit d'étudiants et de chercheurs étrangers en mobilité en France.

3- 23 mobilités pour l'ensemble de l'Outre-mer. Partenariats Hubert Curien financés par le MEAE et le MESRI.
www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc



I. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ENTRANTE

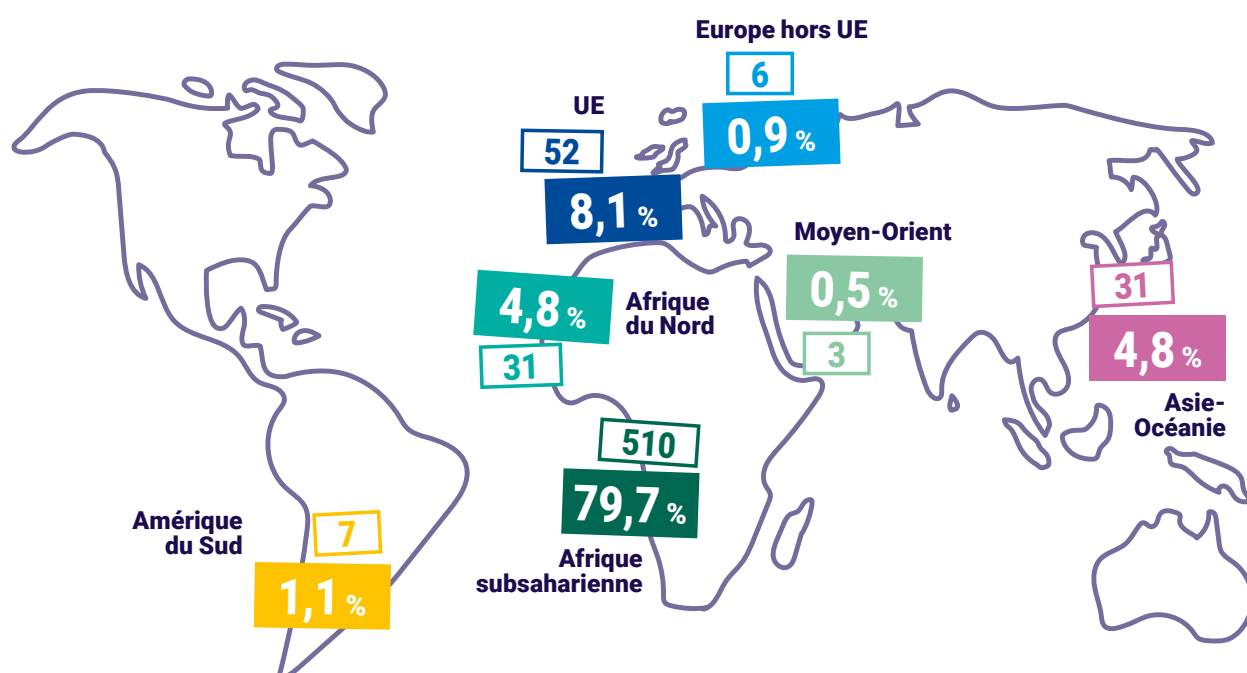
(DONNÉES MESRI, 2016-2017)

Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution

Académie	2016-2017		2013-2014		Évolution sur 3 ans 2013-2016	
	Effectifs	Part nationale	Effectifs	Part nationale	En volume	En pourcentage
La Réunion	640	0,2 %	466	0,2 %	↑ 174	↑ 37,3 %

- **La Réunion est la première région d'outre-mer en nombre d'étudiants étrangers accueillis**, et la 13^e sur le total des régions françaises.
- Elle connaît une **augmentation de ses effectifs étudiants étrangers de 37,3 % entre 2013 et 2016**. Pendant cette période, le nombre d'étudiants étrangers reçus à La Réunion a augmenté près de quatre fois plus que la croissance moyenne nationale (9,8%). Il s'agit de troisième croissance la plus importante en France.
- En 2016-2017, **3 % des étudiants inscrits dans la région sont des étudiants étrangers**, ce qui place La Réunion à la 4^e place des DROM.

Zones d'origine des étudiants étrangers à La Réunion

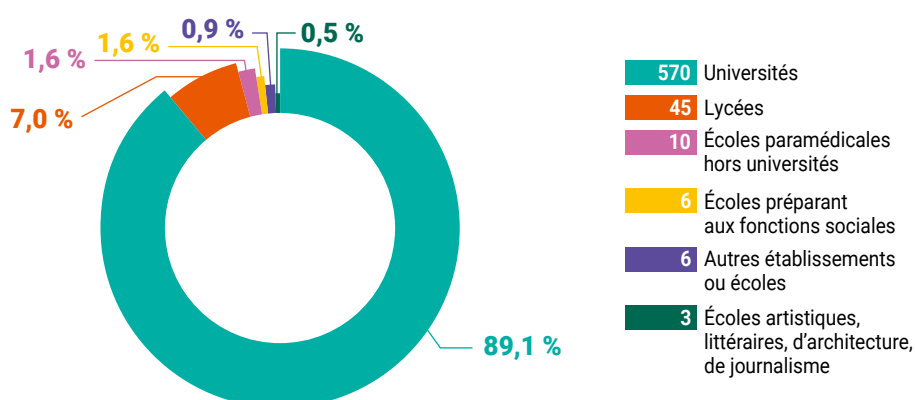


Top 10 des nationalités accueillies à La Réunion

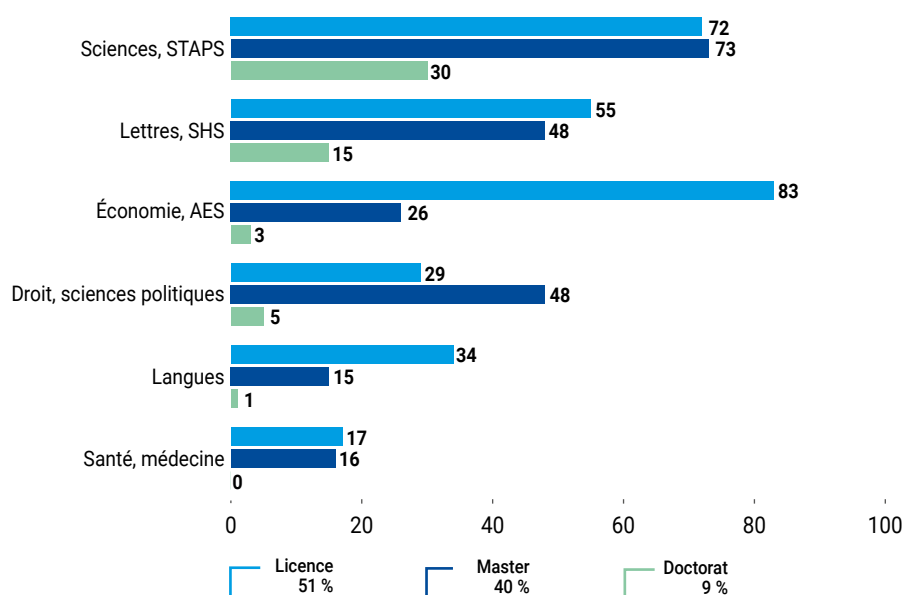
Pays d'origine	Effectifs	Pourcentage sur la région	Rappel du rang national
1 Madagascar	182	28,4 %	21
2 Maurice	147	23,0 %	44
3 Comores	107	16,7 %	32
4 Seychelles	23	3,6 %	153
5 Maroc	18	2,8 %	1
6 Chine	14	2,2 %	2
7 Belgique	13	2,0 %	18
8 Algérie	11	1,7 %	3
9 Allemagne	10	1,6 %	7
10 Inde	10	1,6 %	27
Total	640	100 %	-

- **Les quatre premiers pays d'origine des étudiants étrangers à La Réunion sont des îles ou archipels de l'océan Indien.** Près de 80 % des étudiants étrangers à La Réunion viennent d'Afrique subsaharienne.
- La deuxième zone d'origine des étudiants étrangers à La Réunion est l'Europe, particulièrement **les pays membres de l'UE**. On note ainsi la présence des **contingents belge** (7^e pays à envoyer le plus d'étudiants) et **allemand** (9^e pays) dans le classement des 10 premiers pays d'origine.
- Les trois contingents les plus importants sur l'ensemble de la France sont également représentés : le Maroc, la Chine et l'Algérie se classent respectivement 5^e, 6^e et 8^e à La Réunion.
- À l'inverse, les étudiants originaires du continent américain et du Moyen-Orient sont très peu nombreux à être accueillis à La Réunion. Ils représentent moins de 2 % des effectifs d'étudiants étrangers sur l'île contre 13,5 % au niveau national.

Répartition des étudiants étrangers par types d'établissement



Répartition par discipline et par niveau dans les universités



- **Près de 9 étudiants étrangers sur 10 (89,1 %) à La Réunion sont inscrits à l'université** (71 % à l'échelle nationale). 7 % des étudiants étrangers étudient au sein de lycées. Les 4 % restant se répartissent entre des écoles paramédicales, des écoles préparant aux fonctions sociales et des écoles artistiques et culturelles.
- À l'université, les étudiants étrangers sont proportionnellement **un peu plus nombreux à être inscrits en licence** qu'au niveau national (51 % contre 47 %). Ils sont moins présents en master (40 % contre 43 % au niveau national) et presque autant en doctorat (9 % contre 10 % dans l'ensemble du pays).
- La filière privilégiée des étudiants étrangers à La Réunion sont **les sciences dites « exactes » et les STAPS** (31 % des étudiants étrangers). Ils sont 30 % à étudier les langues, les lettres, et les sciences humaines et sociales. On remarque également que 14,4 % des étudiants étrangers sont inscrits en droit et science politique contre 11,6 % au niveau national.



II. LES ACTIONS DE LA RÉGION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

(ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉGIONS SUR LES DONNÉES DE L'ANNÉE 2016-2017).

La mobilité internationale étudiante est, dans la région Réunion, **un sujet intégré à un ensemble plus large de préoccupations**, avec des ressources humaines détachées.

Comme pour les autres DROM, **la problématique de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs se pose quelque peu différemment à La Réunion que dans d'autres régions**. En effet, de nombreux crédits budgétaires sont consacrés aux mobilités entre la collectivité et la métropole.

Les moyens humains alloués à la mobilité internationale

Les services auxquels sont rattachés les sujets suivants	
La mobilité internationale sortante (étudiants et chercheurs de la région)	• Direction de la Mobilité (pour les étudiants hors PhD)
La mobilité internationale entrante (étudiants et chercheurs étrangers)	• Direction de l'Éducation
Nombre d'ETP attribués	
À la mobilité sortante	-
À la mobilité entrante	-

Les ETP consacrés à la mobilité internationale ont plutôt eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale

Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des étudiants de la région	
En pourcentage du budget de la région	-
En euros	-
Impossible à déterminer	-
Les moyens destinés à favoriser la mobilité internationale des chercheurs de la région	
En pourcentage du budget de la région	-
En euros	7 100
Impossible à déterminer	-
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des étudiants étrangers	
En pourcentage du budget de la région	-
En euros	-
Impossible à déterminer	-
Les moyens destinés à favoriser la venue et l'accueil des chercheurs étrangers	
En pourcentage du budget de la région	-
En euros	-
Impossible à déterminer	-



8 039 600 €

**BUDGET RÉGIONAL
POUR LA MOBILITÉ**



L'enveloppe consacrée à la mobilité des étudiants de la région est déclarée stable en 2016-2017.

La Réunion indique toutefois une baisse du budget dédié à la mobilité de -30,5 % entre 2017 et 2018 du fait des nouvelles règles budgétaires votées à l'été 2017 sur les dépenses de fonctionnement des collectivités. La région déplore un impact négatif sur la mobilité internationale des Réunionnais.

L'enveloppe déclarée pour les chercheurs de la collectivité en mobilité correspond au montant de l'aide accordée aux deux chercheurs ayant postulé pour l'année de référence.

Les dispositifs de bourses de mobilité internationale

	Bourses d'études à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses de stage à l'étranger pour les étudiants de la région	Bourses pour les étudiants étrangers
Enveloppe affectée (en euros)	7 400 000	600 000	39 600
Effectifs bénéficiaires	-	-	-
dont pourcentage de femmes	-	-	-
Évolution récente	En hausse	En hausse	-

La région n'attribue pas de bourses directes aux chercheurs en mobilité sortante et entrante, ni aux stagiaires étrangers.

La région souligne que la mobilité internationale est de plus en plus demandée par les Réunionnais du fait du manque de perspectives sur le marché de l'emploi local et national. Elle rappelle qu'un jeune sur deux de moins de 25 ans est sans emploi à La Réunion.



III. LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

(ATLAS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EXTRACTION FÉVRIER 2018)

La coopération décentralisée de la région par thématique

	Projets portés par le Conseil régional de La Réunion	Part de La Réunion dans le total des actions portées par les conseils régionaux	Part de la thématique dans les actions de La Réunion
Culture et patrimoine	3	3,5 %	14,3 %
Économie durable	10	4,1 %	47,6 %
Éducation, social et recherche	3	1,2 %	14,3 %
Environnement, climat et énergie	-	-	-
Politique humanitaire et coopération transfrontalière	4	3,4 %	19,0 %
Non renseignée	1	2,3 %	4,8 %
Total général	21	2,7 %	100 %



Les principaux pays partenaires de la région

Top 5	Pays	Nombre de projets	Rappel rang national(*)
1	Madagascar	7	4
2	Comores	3	22
3	Chine	2	6
	Maurice	2	25
	Seychelles	2	25
4	Afrique du Sud	1	12
	Botswana	1	26
	Swaziland	1	26
	Tanzanie	1	26
	Zambie	1	26

(*) Rang national des pays partenaires de la coopération décentralisée.

Le Conseil régional de La Réunion porte 21 projets, dont la moitié dédiée à la thématique Économie durable. Les autres thématiques dans lesquels la région s'investit sont : **Politique humanitaire et coopération transfrontalière** (4 projets), **Éducation, social et recherche** (3) et **Culture et patrimoine** (3).

Les pays partenaires sont avant tout des pays de proximité : Madagascar (7 projets), les Comores (3), Maurice (2), Seychelles (2), Afrique du Sud (1), Botswana (1), Swaziland (1), Tanzanie (1), Zambie (1).

Un pays asiatique, en est également partenaire : la Chine (2 projets).



4

L'action des métropoles pour la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs

Le statut de métropole, créé par la loi du 16 décembre 2010 et renforcé par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, permet aux agglomérations de plus de 400 000 habitants de davantage renforcer leur intégration territoriale. Elles peuvent ainsi bénéficier de transferts de compétences de la part des départements et des régions.

Parmi ses objectifs, la métropole développe les ressources universitaires, de recherche et d'innovation, et assure la promotion internationale de son territoire¹. Le rôle qu'elle est amenée à jouer dans l'internationalisation des territoires, et en particulier en matière d'enseignement supérieur et de recherche, la rend ainsi quelque peu complémentaire de l'action régionale sur cette thématique.

Une thématique encore peu investie par les métropoles	176
Une communication tournée vers les étudiants et les chercheurs étrangers	178
Les dispositifs d'accueil et de financement en direction des étudiants et chercheurs mobiles	179

¹- Source : www.gouvernement.fr/action/les-metropoles

L'ACTION DES MÉTROPOLES POUR LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

Les métropoles sont de jeunes collectivités ; le 16 février 2017, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, créant notamment sept nouvelles métropoles. Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Orléans, Toulon et Tours rejoignent ainsi les quinze métropoles existantes.

L'enquête menée par Campus France en partenariat avec France urbaine auprès des 23 métropoles a réuni les participations de quatre collectivités : Caen Normandie Métropole, la Métropole du Grand Nancy, la Métropole Rouen-Normandie, et Tours Métropole Val de Loire. Les villes de Nice et de Caen ont également retourné un formulaire ; bien qu'elles ne soient pas directement concernées par l'enquête, puisque hors du périmètre de la collectivité métropole, leurs données ont également été prises en compte.

Ces données déclaratives, complétées par l'analyse des sites web de l'ensemble des métropoles, permettent de dresser un premier tableau de l'action des collectivités sur le thème des mobilités des étudiants et des chercheurs.

I. UNE THÉMATIQUE ENCORE PEU INVESTIE PAR LES MÉTROPOLES

- Sur les trois métropoles ayant répondu à l'enquête, deux d'entre elles, ainsi que la ville de Nice, déclarent que **le sujet de la mobilité internationale étudiante est intégrée à un ensemble plus large de préoccupations**, avec des ressources humaines détachées, mais non spécifiquement dédiées. Pour Tours Métropole Val de Loire, cette thématique ne fait pas partie du champ d'action direct de la collectivité, et aucun effectif administratif ne lui est donc affecté. C'est le cas aussi de la ville de Caen. À titre de comparaison, onze régions sur seize estiment que la mobilité internationale est un sujet à part entière dans leur collectivité.
- Les métropoles disposent principalement d'estimations plus que de statistiques précises sur la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs. Selon les répondants, **leur niveau d'information sur ce sujet n'est pas vraiment adapté à l'orientation de leurs actions**. La mobilité entrante semble mieux connue que la mobilité sortante. De son côté, la ville de Nice déclare ne pas avoir de visibilité sur le nombre d'étudiants et de chercheurs sortants du fait de ses compétences.



DANS LA MÉTROPOLE ROUEN-NORMANDIE

« La métropole mettra en place en 2018 dans le cadre de la convention de partenariat avec la Conférence des établissements de l'enseignement supérieur de l'agglomération de Rouen (CESAR) un Observatoire sur les données statistiques relatives aux étudiants et chercheurs notamment pour les aspects internationaux. »

- Deux métropoles ont fourni des informations sur le nombre d'ETP consacré à la mobilité sortante et à la mobilité entrante : 0,1 ETP pour chacun des sujets dans la Métropole du Grand Nancy, et 1 ETP complet déclaré par la Métropole Rouen-Normandie pour l'ensemble de la thématique. La ville de Caen déclare pour sa part 0,5 ETP pour la mobilité entrante.
- Il faut noter que **l'enseignement supérieur et la recherche ne font pas partie des compétences de plein droit des métropoles**. Si elles s'en saisissent, c'est par **volontarisme et éventuellement suite à un transfert de compétences**. Ainsi, on constate que les sites web de certaines métropoles ne mentionnent pas la thématique de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, ou renvoient simplement aux pages web d'autres entités : la ville, la COMUE, la région, etc.

II. UNE COMMUNICATION TOURNÉE VERS LES ÉTUDIANTS ET LES CHERCHEURS ÉTRANGERS

> Des sites d'information traduits en langue étrangère

- Contrairement aux régions, plus focalisées sur les étudiants mobiles de leur territoire, **les métropoles semblent davantage s'intéresser aux étudiants et chercheurs étrangers**. Ainsi, les informations sur les aides à la mobilité diffusées sur les sites des collectivités concernent principalement les publics entrants.
- **Certaines métropoles ont ainsi traduit tout ou partie de leurs pages destinées aux étudiants et chercheurs étrangers en anglais.**
 - C'est le cas notamment de la **Métropole du Grand Lyon** qui propose un site dédié aux étudiants (www.lyoncampus.info/). Les pages dédiées aux étudiants internationaux sont intégralement traduites en anglais ; elles leur présentent le système de l'enseignement supérieur français, les services aux étudiants mis en place par la Métropole, des informations sur le système de santé, le code de la route, etc.
 - Les **métropoles de Rennes et de Brest** sont, elles, partenaires des Centres de mobilité internationale de l'université Bretagne Loire (<https://cmirennnes.u-bretagne Loire.fr/en> et <https://cmibrest.u-bretagne Loire.fr/en>). Ces centres sont proposés en version anglophone, avec des informations à destination des étudiants et des chercheurs étrangers.
- De même, les activités de promotion concernent avant tout le public entrant. Plusieurs métropoles organisent une ou deux fois par an **des journées d'accueil pour ces étudiants internationaux**.
 - Orléans Métropole a ainsi convié l'ensemble des étudiants étrangers à la JANE (Journée d'accueil des nouveaux étudiants), labellisée en 2017 « Nuit des étudiants du monde » (NEM)².

> Une volonté de développer la visibilité des métropoles

- **Les métropoles ayant participé à l'enquête sont bien conscientes de disposer d'atouts pour attirer étudiants et chercheurs internationaux.** Tours Métropole Val de Loire met ainsi en avant la **qualité de la vie étudiante**, tandis que la Métropole du Grand Nancy vante le fait d'être « **l'une des villes universitaires de sa catégorie les moins chères de France** ». La Métropole Rouen Normandie relève la présence sur son territoire d'« **établissements reconnus à l'international** » et de « **filières et pôles de compétitivité d'envergure mondiale** ».
- Au sujet des freins à l'attractivité de ce public, les Métropoles sont unanimes : **elles souffrent d'un déficit de notoriété**, et regrettent une absence de stratégie de communication. C'est sur ce point qu'elles souhaitent travailler, afin d'**accroître leur visibilité à l'international**. À ce sujet, la Métropole du Grand Nancy souhaite « développer les initiatives collectives des Métropoles ».

2- La NEM a été initiée par la ville de Lyon il y a douze ans. Soutenue et encouragée par l'Association des villes universitaires de France (AVUF) et l'Erasmus Student Network (ESN), cette grande soirée d'accueil a été organisée en 2017 par 25 villes en France. www.nuitdesetudiantsdumonde.org/nem/



III. LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET DE FINANCEMENT EN DIRECTION DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS MOBILES

> Les moyens budgétaires destinés à la mobilité internationale

- Parmi les collectivités ayant répondu au questionnaire, **aucune n'alloue d'enveloppe budgétaire à la mobilité sortante** des étudiants et des chercheurs.
- **Les financements se concentrent davantage sur la mobilité entrante**, et sont déclarés stables ou en hausse.

Les moyens budgétaires des métropoles consacrés à la mobilité entrante des étudiants et chercheurs étrangers (en euros)

	Moyens budgétaires destinés à favoriser la mobilité entrante étudiante	Impossible à déterminer	Moyens budgétaires destinés à favoriser la mobilité entrante des chercheurs	Impossible à déterminer
Métropole du Grand Nancy	35 000		50 000	
Métropole Rouen-Normandie		X		X
Tours Métropole Val de Loire	0		0	
Ville de Caen	1 500		0	
Ville de Nice	2 000		225 000	

Les données transmises par les villes de Caen et de Nice sont incluses dans le tableau à titre indicatif.

- Aucune des métropoles répondantes ne déclare attribuer de bourses à ces publics. Les financements sont destinés aux actions de promotion et manifestations sur cette thématique, ainsi qu'aux outils d'information (papier ou en ligne).

> Les dispositifs de soutien à la mobilité

- Outre les répondants à l'enquête, **trois métropoles ont mis en place des dispositifs apportant une aide financière à la mobilité**. Contrairement aux actions de communication, ces dispositifs peuvent également s'adresser aux étudiants et chercheurs en mobilité sortante.
 - **Rennes Métropole propose ainsi des bourses de mobilité aux doctorants**. Cette aide s'adresse à la fois aux doctorants rennais qui ont un projet de séjour dans un laboratoire étranger dans le cadre de leur thèse et aux doctorants étrangers qui viendraient séjourner dans un laboratoire du territoire. Cette aide, attribuée sans conditions de ressources pour une durée minimale de trois mois, s'élève à 4 800 euros maximum.
 - De son côté, **la Métropole européenne de Lille lance des appels à projet en direction des chercheurs étrangers** dans le cadre du programme « Accueil de Talents ». Le chercheur international sélectionné se voit recruté dans un établissement du territoire et la Métropole attribue une enveloppe couvrant son salaire pendant deux ans et un soutien supplémentaire au programme de recherche. Le projet du chercheur doit être en cohérence avec les domaines d'activité stratégiques de la collectivité.
 - **Strasbourg EuroMétropole propose des bourses pour les étudiants et chercheurs du territoire partant en séjour** (études, stage, recherche) dans l'une de ses cinq villes jumelles. Le montant varie suivant la destination.



- Dans un autre registre, la **Métropole du Grand Lyon dispose d'un fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques** qui participent au rayonnement national et international du territoire.

> Les mesures pour favoriser l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers

- **Cinq métropoles ont été recensées pour leurs actions en faveur de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers.** Ces actions sont directement pilotées par les collectivités, ou bien déléguées à une autre structure.
 - La **Métropole du Grand Lyon** est ainsi partenaire du **Student Welcome Desk**, aux côtés de l'Université de Lyon, du CROUS, de la préfecture du Rhône, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi de Campus France. Cette opération, qui se déroule chaque année au mois d'octobre, met en place un **guichet unique et multilingue aux étudiants étrangers**. Ceux-ci peuvent bénéficier de multiples services : visas et titres de séjour, offres de logements et de jobs étudiants, abonnement au réseau de transports en commun, culture, etc. Des événements sont également proposés, par exemple la soirée *My Lyon*, organisée autour d'un buffet partagé où les étudiants apportent un plat typique de leur pays.
 - De manière similaire, **Nantes Métropole soutient l'association Chercheurs étrangers à Nantes**, qui propose un guichet unique d'accueil et d'information pour simplifier les démarches à l'arrivée des chercheurs internationaux.
 - **Toulouse Métropole soutient également une association, Link'Home**, chargée d'aider les étudiants étrangers à se loger et à s'intégrer.
 - **La Métropole européenne de Lille** prévoit, dans son programme « Accueil de talents », un volet permettant un accueil facilité des chercheurs et leur famille.
 - **Metz Métropole a lancé les Échanges Gourmands**, lors desquels les chercheurs et étudiants étrangers sont reçus pour le déjeuner dominical dans des familles de la collectivité.
 - Parmi les répondants à l'enquête, la **Métropole du Grand Nancy** explique vouloir développer les temps d'échanges entre les étudiants étrangers et ceux de la collectivité, et notamment les parrainage (« *Buddy program* »³).

> Les contributions des métropoles au logement des étudiants et chercheurs étrangers

- Sur leurs sites web, **six métropoles évoquent la question du logement des étudiants et chercheurs entrants.**
 - **Nantes Métropole soutient ainsi la Maison des Chercheurs étrangers**, gérée par l'association Chercheurs étrangers à Nantes évoquée plus haut, qui propose des logements à la location pour de courtes durées, donnant le temps aux chercheurs de trouver un logement dans le parc privé.
 - **Rennes Métropole a pour sa part cofinancé la Cité internationale Paul Ricœur**, qui, en plus d'abriter le Centre de mobilité internationale, offre une résidence aux chercheurs et doctorants étrangers.
 - **Strasbourg Eurométropole a elle aussi cofinancé la Maison universitaire internationale** (logements payants pour les étudiants et chercheurs internationaux).
- Trois métropoles projettent la construction de résidences similaires : Aix-Marseille Provence, Bordeaux Métropole et Metz Métropole.

3- Les « *Buddy programs* » permettent aux étudiants étrangers d'être parrainés, à leur arrivée voire en amont, par un étudiant de la collectivité chargé de les aider dans leur intégration dans l'établissement et dans leur vie quotidienne.



> Partenariats et conventions

- Certaines métropoles mettent en place **des partenariats pour accroître leur attractivité auprès des étudiants et chercheurs étrangers**.
- **Clermont Auvergne Métropole** met en avant la convention signée avec le Centre Jacques Cartier en 2017, qui permet la mise en réseau, entre autres, des mondes universitaires et scientifiques de la collectivité avec ceux du Québec.
- **Dijon Métropole a conclu la convention UniversCités 2015-2017** avec l'université et la ville de Dijon, notamment dans l'objectif d'accroître le rayonnement international de l'université. **Un partenariat a également été signé avec le campus dijonnais « Est européen » de Sciences Po Paris** pour favoriser l'accueil des étudiants d'Europe de l'Est.
- Enfin, **Nantes Métropole** signale la direction prise **par l'École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM)**, qu'elle finance en partie : **un objectif de 30 % d'étudiants étrangers** dans ses effectifs, couplé à la création d'un dispositif d'accueil spécifique d'ici 2018-2020.

EN PERSPECTIVE

L'action des métropoles en faveur de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs n'entre pas nécessairement dans son champ de compétences. Chaque collectivité est donc impliquée de manière très variable sur cette thématique. Toutefois, certaines métropoles se sont saisies du sujet et ont mis en place différents outils de communication et de financement en direction de ces publics. Contrairement aux régions, qui détiennent la compétence sur l'enseignement supérieur et la recherche, les métropoles se sont davantage centrées sur les étudiants et chercheurs étrangers, ainsi que sur la facilitation de leur arrivée dans la collectivité. Ces jeunes collectivités se montrent volontaires et prêtes à mettre en place des projets ambitieux pour renforcer leur visibilité à l'international.



5

Méthodologie et glossaire

Les outils de l'Observatoire et ses sources	184
Le déroulé de l'enquête	185
Indications méthodologiques et éléments de définition	186
Glossaire	187
Annexes	188
Sommaire des tables et figures	191

MÉTHODOLOGIE ET GLOSSAIRE

I. LES OUTILS DE L'OBSERVATOIRE ET SES SOURCES

L'Observatoire s'est doté de différents outils d'analyse pour mener à bien sa mission :

- **un formulaire de recueil d'information** a été transmis à l'ensemble des collectivités concernées par l'Observatoire. Le déroulé de l'enquête est détaillé plus avant dans la suite du document ;
- **les sites web des collectivités** ont été analysés un par un, afin d'évaluer le niveau d'information sur les dispositifs d'aide à la mobilité accessible aux publics concernés (les étudiants et les chercheurs), mais aussi de réunir des données sur la communication mise en place par les conseils régionaux et les métropoles sur cette thématique. Les informations obtenues ont ensuite été comparées aux formulaires renvoyés par les participants à l'enquête ;
- l'Observatoire a de même procédé à **une analyse documentaire** (rapports officiels, presse, etc.) sur le sujet de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs au niveau des territoires, afin de mieux contextualiser les résultats de l'enquête. **Les rapports STRATER** (Stratégies territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche), diagnostics régionaux publiés périodiquement par le Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein du MESRI ont ainsi été intégrés à l'analyse. On notera cependant que ces documents n'incluent pas les DROM et se basent sur des années de référence antérieures à celle de l'Observatoire (2016-2017).

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, Campus France collecte, consolide et analyse les données internationales et nationales relatives à la mobilité étudiante. Ces données ont été intégrées à l'Observatoire et permettent de dessiner un panorama de la mobilité étudiante dans le monde et en France. Ces données proviennent de différentes sources :

- **l'Institut de statistiques de l'UNESCO** (ISU) met à jour en continu les données consolidées de la mobilité étudiante diplômante. Ces informations sont transmises à dates variables par les États, et sont généralement exploitables avec deux à trois années de décalage. Ainsi, les données UNESCO reprises dans le présent rapport se basent sur l'année 2015 ;
- **les services de statistiques du MESRI (DGESIP-SIES)** transmettent des données mises à jour par les établissements à chaque rentrée. Ces statistiques, nombreuses et détaillées, permettent de disposer d'une bonne photographie de la mobilité entrante des étudiants étrangers en France et de leur répartition dans l'enseignement supérieur ;
- d'autres sources sont utilisées plus ponctuellement : les données de l'INSEE, de la Banque mondiale et les documents publiés par d'autres pays (rapport américain *Open Doors*, rapport du DAAD allemand, etc.) ;
- en complément des informations collectées auprès des divers organismes nationaux et internationaux, **Campus France réalise des études *ad hoc*, notamment auprès des étudiants**. Ces travaux permettent de collecter des informations qualitatives sur leurs motivations, leurs projets, les déterminants de leurs choix, etc. Ces données apportent une meilleure compréhension de la réalité que recouvrent les statistiques. Ces études sont accessibles en ligne dans l'espace documentaire du site Campus France : www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire



II. LE DÉROULÉ DE L'ENQUÊTE

Le formulaire de recueil d'informations auprès des collectivités a été finalisé à l'été 2017. Il a été conçu par Campus France en collaboration étroite avec la DAECT du MEAE, Régions de France et France urbaine.

Il a ensuite été diffusé à l'automne par Régions de France et France urbaine à leurs membres. Quelques collectivités ont répondu spontanément. Campus France a lancé à partir du mois de décembre une campagne de relance téléphonique auprès des membres de Régions de France, qui a permis la remontée d'une grande partie des réponses.

La collecte des formulaires s'est achevée à la mi-février 2018, ce qui a laissé relativement peu de temps à la consolidation des données obtenues et à leur analyse. Au total, seize régions ont répondu : les douze régions métropolitaines, la collectivité de Corse et trois collectivités d'outre-mer (Guyane, Martinique et La Réunion). Ce taux de réponse élevé a permis une appréhension complète de l'action des régions, bien que les réponses obtenues aient mis à jour une grande disparité des indicateurs et dispositifs utilisés par ces collectivités.

Sur les 22 métropoles sollicitées, trois ont répondu, ainsi que deux villes, ce qui a compliqué l'analyse des réponses. En effet, le périmètre de l'enquête s'arrêtait aux seules métropoles. Les formulaires des deux villes ayant fait l'effort de participer n'ont cependant pas été écartés.



III. INDICATIONS MÉTHODOLOGIQUES ET ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

- **Action extérieure des collectivités territoriales et coopération décentralisée** : la coopération décentralisée correspond aux interventions des collectivités territoriales s'insérant dans le cadre d'accords, de conventions, de jumelages, etc. L'action extérieure des collectivités territoriales englobe toutes les actions des collectivités à l'international, que celles-ci s'effectuent dans le cadre de coopérations décentralisées ou qu'elles correspondent à des actions unilatérales ou hors accords de partenariats : promotion commerciale de produits régionaux, campagnes d'attractivité territoriales, bourses versées à des étudiants en mobilité internationale, actions humanitaires, etc. Les partenariats de coopération décentralisée sont donc un sous-ensemble de l'action extérieure des collectivités.
- **Étudiant international** : appellation adoptée par l'ISU. Désigne un étudiant ayant franchi une frontière internationale dans le but de participer à des activités pédagogiques dans le pays de destination, lorsque le pays de destination est différent du pays d'origine de l'étudiant. Les données de l'UNESCO n'acceptent que les mobilités diplômantes et excluent les programmes d'échange à court terme, permettant par exemple d'accumuler des crédits ECTS.
- **Étudiant étranger en France** : appellation du MESRI. Désigne un étudiant se déclarant de nationalité étrangère, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français, dans une formation d'une durée d'au moins un an et donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national. Sont pris en compte également l'enseignement à distance, la formation continue, l'alternance et l'apprentissage.
- **Étudiant Erasmus+ en mobilité de crédits ECTS** : selon les données transmises par la Commission européenne, l'étudiant Erasmus est en échange avec une université ou une école partenaire Erasmus+. En y validant des modules, il obtient des crédits ECTS qui seront ensuite transférés à l'établissement d'origine de l'étudiant pour l'obtention de son diplôme (sauf dans le cas particulier des masters Erasmus Mundus).
- Dans le rapport, **les zones géographiques utilisées sont celles du MEAE**. Parmi les particularités de ce découpage, il faut mentionner :
 - la présence de l'Égypte dans la zone Moyen-Orient et non en Afrique du Nord ;
 - l'intégration des pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) à la zone Europe hors UE ;
 - le classement du Mexique dans la zone Amérique centrale et Caraïbes, et non en Amérique du Nord.



IV. GLOSSAIRE

- **AES** : Administration économique et sociale. Il s'agit d'un diplôme de licence proposé dans les universités françaises. La licence, pluridisciplinaire, dispense des cours en économie, gestion des entreprises, droit, mathématiques, sociologie, etc.
- **APD** : Aide publique au développement. L'INSEE définit l'APD comme l'ensemble des dons et des prêts à conditions très favorables accordés par des organismes publics aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.¹ En 2016, la France a consacré plus de 8,7 milliards d'euros à l'APD, ce qui fait du pays le 5^e contributeur mondial.²
- **BTS** : Brevet de technicien supérieur. Le BTS est un diplôme de niveau bac+2 qui se prépare dans une section de technicien supérieur (STS) dans un lycée. La formation s'accompagne d'un ou plusieurs stages en entreprise.
- **COMUE** : Communauté d'universités et d'établissements. Les COMUEs ont été rendues possibles par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ces regroupements coordonnent l'offre de formation ainsi que la stratégie de recherche des établissements. Ils élaborent un schéma d'amélioration de la qualité de la vie étudiante à l'échelle de leur territoire avec les CROUS. Au-delà des compétences définies par la loi, ils définissent celles que les établissements s'accordent à partager et celles qu'ils transfèrent à l'établissement porteur du regroupement³.
- **DMA** : Diplôme des métiers d'art. Le DMA se prépare en deux ans. Il est proposé majoritairement dans les écoles supérieures d'art appliqués et quelques lycées habilités.
- **EESR** : Établissement d'enseignement supérieur et de recherche.
- **Erasmus +** : Erasmus + est le nouveau programme d'éducation et de formation de l'UE. La zone d'action du programme Erasmus inclut tous les pays de l'UE, mais aussi d'autres pays participants : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine. Enfin, les organismes des pays du monde entier, considérés comme pays partenaires, peuvent prendre part à certaines actions du programme selon des conditions spécifiques.⁴
- **ETP** : Équivalent temps plein. La notion d'ETP correspond à une activité exercée sur la base d'un temps plein, à la hauteur de la durée légale. Un ETP correspond ainsi à 1 519 heures de travail sur une année civile, qui peuvent être réalisées par un ou plusieurs salariés.
- **SRESRI** : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Institué par la loi NOTRe de 2015, le SRESRI est élaboré par le conseil régional en collaboration avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de son territoire. Il fixe les orientations et les priorités d'intervention dans les matières afférentes.
- **STAPS** : Sciences et techniques des activités physiques et sportives. Il s'agit d'une licence qui forme les futurs professionnels du secteur des activités physiques et sportives. Elle fait partie des filières les plus demandées à l'université.

1- www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1430

2- www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-aide-publique-au-developpement-francaise-et-ses-principes/l-aide-publique-au-developpement-francaise/article/infographie-l-aide-publique-au-developpement-en-chiffres

3- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

4- <https://info.erasmusplus.fr/erasmus/104-quels-sont-les-pays-participants.html>



V. ANNEXES

Tableau récapitulatif de l'attribution des BGF et bourses Excellence (Major, Eiffel) par région et académie

	Bourses d'études*	Bourses de stage	Bourses de couverture sociale	Séjour scientifique de haut niveau	Total	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% de femmes
Auvergne-Rhône-Alpes	843	464	321	77	1 705	49,3 %
Clermont-Ferrand	64	347	28	6	445	54,6 %
Grenoble	223	39	103	21	386	43,0 %
Lyon	556	78	190	50	874	49,3 %
Bourgogne-Franche-Comté	106	226	78	50	460	52,0 %
Besançon	51	212	44	45	352	53,7 %
Dijon	55	14	34	5	108	46,3 %
Bretagne (Rennes)	167	70	101	28	366	35,0 %
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	73	17	43	8	141	45,4 %
Corse	7	-	-	1	8	25,0 %
Grand Est	418	95	175	58	746	45,2 %
Nancy-Metz	156	10	85	26	277	39,7 %
Reims	69	-	42	3	114	53,5 %
Strasbourg	193	85	48	29	355	46,8 %
Hauts-de-France	353	45	162	33	593	44,7 %
Amiens	53	3	56	10	122	48,4 %
Lille	300	42	106	23	471	43,7 %
Île-de-France	2 831	1 355	801	316	5 303	45,4 %
Créteil	296	123	101	44	564	39,9 %
Paris	1552	917	463	217	3149	49,5 %
Versailles	983	315	237	55	1590	39,2 %
Normandie	99	24	63	10	196	42,3 %
Caen	24	2	31	4	61	50,8 %
Rouen	75	22	32	6	135	38,5 %
Nouvelle-Aquitaine	444	90	195	60	789	48,0 %
Bordeaux	221	41	97	46	405	49,6 %
Limoges	25	3	8	1	37	29,7 %
Poitiers	198	46	90	13	347	48,1 %
Occitanie	648	79	360	70	1 157	45,2 %
Montpellier	261	47	161	46	515	49,3 %
Toulouse	387	32	199	24	642	41,9 %
Pays de la Loire (Nantes)	279	12	142	18	451	42,8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	287	131	198	37	653	45,8 %
Aix-Marseille	180	50	96	31	357	42,6 %
Nice	107	81	102	6	296	49,7 %
France métropolitaine	6 555	2 608	2 639	766	12 568	45,8 %

* Sont incluses les bourses Excellence Major attribuées par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), qui représentent 1 207 bénéficiaires.



Suite - Tableau récapitulatif de l'attribution des BGF et bourses Excellence (Major, Eiffel)
par région et académie

	Bourses d'études*	Bourses de stage	Bourses de couverture sociale	Séjour scientifique de haut niveau	Total	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% de femmes
Guadeloupe	5	-	-	-	5	20,0 %
Guyane	1	-	-	-	1	100,0 %
Martinique	1	1	-	-	2	0,0 %
Mayotte et Nouvelle-Calédonie	5	2	1	1	9	33,3 %
La Réunion	26	16	8	-	50	54,0 %
DROM	38	19	9	1	67	47,8 %
Non précisé	1	32	2	-	35	28,6 %
France métropolitaine et DOM	6 594	2 659	2 650	767	12 670	45,8 %
Étrangers	3	-	78	1	82	32,9 %
TOTAL général	6 597	2 659	2 728	768	12 752	45,7 %

* Sont incluses les bourses Excellence Major attribuées par l'AEFE, qui représentent 1 207 bénéficiaires.

Certaines catégories de bourses n'ont pas été prises en compte : les bourses d'études locales (247 bourses sur la période), les bourses de stage locales (60 bourses) et les bourses « Français à l'étranger » (255 bourses). Celles-ci concernent en effet des bénéficiaires résidant déjà à l'étranger dans leur immense majorité.



Tableau récapitulatif du nombre de mobilités par région et académie dans le cadre des Partenariats Hubert Curien (du 01/09/2016 au 01/09/2017)

	Mobilité sortante		Mobilité entrante		Total	
	Jeunes chercheurs(*) sortants	Chercheurs confirmés sortants	Jeunes chercheurs(*) entrants	Chercheurs confirmés entrants	Nombre de mobilités	en %
Auvergne-Rhône-Alpes	8	292	104	88	492	12,3 %
Clermont-Ferrand	1	29	18	10	58	1,4 %
Grenoble	0	118	23	30	171	4,3 %
Lyon	7	145	63	48	263	6,6 %
Bourgogne-Franche-Comté	0	47	23	23	93	2,3 %
Besançon	0	24	13	10	47	1,2 %
Dijon	0	23	10	13	46	1,1 %
Bretagne (Rennes)	3	106	31	24	164	4,1 %
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	0	70	10	29	109	2,7 %
Corse	0	4	0	0	4	0,1 %
Grand Est	3	151	63	92	309	7,7 %
Nancy-Metz	0	51	26	41	118	2,9 %
Reims	2	35	9	10	56	1,4 %
Strasbourg	1	65	28	41	135	3,4 %
Hauts-de-France	1	117	61	44	223	5,6 %
Amiens	1	28	12	4	45	1,1 %
Lille	0	89	49	40	178	4,4 %
Île-de-France	11	643	228	200	1 082	27,0 %
Créteil	0	107	70	31	208	5,2 %
Paris	4	305	91	86	486	12,1 %
Versailles	7	231	67	83	388	9,7 %
Normandie	0	54	12	19	85	2,1 %
Caen	0	21	3	8	32	0,8 %
Rouen	0	33	9	11	53	1,3 %
Nouvelle-Aquitaine	1	124	75	62	262	6,5 %
Bordeaux	0	73	32	34	139	3,5 %
Limoges	0	14	8	14	36	0,9 %
Poitiers	1	37	35	14	87	2,2 %
Occitanie	0	286	111	135	532	13,3 %
Montpellier	0	148	76	88	312	7,8 %
Toulouse	0	138	35	47	220	5,5 %
Pays de la Loire (Nantes)	0	88	26	44	158	3,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	168	70	44	283	7,1 %
Aix-Marseille	1	119	51	29	200	5,0 %
Nice	0	49	19	15	83	2,1 %
France métropolitaine	28	2 150	814	804	3 796	94,8 %
Outre-Mer	1	10	10	2	23	0,6 %
France	29	2 160	824	806	3 819	95,4 %
Non localisés	29	65	69	23	186	4,6 %
TOTAL	58	2 225	893	829	4 005	100 %

Source : Données Campus France, extraction mai 2018.

(*) Les jeunes chercheurs sont des doctorants, des post-doctorants ou des chercheurs en début de carrière.



VI. SOMMAIRE DES TABLES ET FIGURES

Évolution de la mobilité sortante par zone d'origine (2005/2015).....	10
Projection des 18-30 ans en 2025	11
Top 20 des pays d'accueil des étudiants internationaux en formation diplômante (2015).....	12
Top 25 des pays d'origine des étudiants étrangers en France (2016-2017)	14
Origine des étudiants étrangers en France par zone géographique	15
Pourcentage d'étudiantes par région d'origine et par établissement en France.....	15
<i>Graphique</i> : Évolution du nombre d'étudiants étrangers par établissement (2011-2016).....	16
Répartition des étudiants étrangers par académie (2016-2017).....	17
<i>Carte</i> : Répartition des étudiants étrangers par académie.....	18
Top 10 des pays de destination des étudiants français en 2015.....	23
Séjours d'études ou de stages des étudiants français.....	24
Niveau d'information des régions sur la mobilité internationale	28
Adéquation entre le niveau d'information dont disposent les régions sur la mobilité internationale et leurs besoins	29
Dispositifs de bourses aux étudiants et chercheurs sortants mis en place par les conseils régionaux.....	31
Dispositifs de bourses aux étudiants et chercheurs entrants mis en place par les conseils régionaux.....	31
Les aides à la mobilité entrante hors bourses des conseils régionaux.....	33
Zones de destination des étudiants et chercheurs boursiers sortants des conseils régionaux.....	35
Top 10 des pays de destination des boursiers sortants.....	36
Actions de la coopération décentralisée des collectivités territoriales par thématique.....	38
Répartition des projets de coopération décentralisée des conseils régionaux par zone géographique.....	39
Top 20 des pays avec lesquels les conseils régionaux entreprennent des actions de coopération.....	40
Intégration du thème de la mobilité internationale étudiants-chercheurs aux documents-cadres, stratégies et schémas régionaux.....	41
La communication autour de la mobilité internationale étudiants-chercheurs sur les sites web des régions	46
<i>Pour chaque région</i>	54 à 173
La région en chiffres	
Nombre d'étudiants étrangers par académie et évolution	
<i>Carte</i> : Zones d'origine des étudiants étrangers dans la région	
Top 10 des nationalités accueillies dans la région	
<i>Graphique</i> : Répartition des étudiants étrangers par type d'établissement	
<i>Graphique</i> : Répartition par discipline et par niveau dans les universités	
Les moyens humains alloués à la mobilité internationale	
Les moyens budgétaires consacrés à la mobilité internationale	
Les dispositifs de bourses de mobilité internationale	
La coopération décentralisée de la région par thématique	
Les principaux pays partenaires de la région	
Les moyens budgétaires des métropoles consacrés à la mobilité entrante des étudiants et chercheurs étrangers.....	179
Tableau récapitulatif de l'attribution des BGF et bourses Excellence (Major, Eiffel) par région et académie.....	188
Tableau récapitulatif du nombre de mobilités par région et académie dans le cadre des Partenariats Hubert Curien (du 01/09/2016 au 01/09/2017)	190



